Oragroup

OFFRE PUBLIQUE DE VENTE D'ACTIONS

NOTE D'INFORMATION

Devenez actionnaire d'Oragroup

et participez au développement de l'Afrique

Période de souscription du 29 Oct. au 16 Nov. 2018 avec possibilité de clôture anticipée de l'opération

Nombre d'actions offertes	Montant Indicatif	Prix de l'action	
		Type I (Personnel Orabank)	Type II (Personnes physiques et morales résidant ou non en zone UEMOA)
13 883 006	56 920 325 400 FCFA	4 100 FCFA	

L'original de la présente note d'information a été visé par le CREPMF le 13 septembre 2018 sous le n°OA/18-01

Arrangeur-Co-Chef de file
BICI BOURSE
GROUPE BNP PARIBAS

Co-Chef de file
Hudson

SYNDICAT DE PLACEMENT

BOA CAPITALSECURITIES – AFRICABOURSE – BIBE FINANCE & SECURITIES – SGI BENIN – BSIC CAPITAL – SBIF – AFRICAINE DE BOURSE – ATLANTIQUE FINANCE – NSIA FINANCES – BICI BOURSE – BNI FINANCES – MAC AFICAN SGI – EDC INVESTMENT CORPORATION – SGI HUDSON & Cie – SGI PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT – SGI CORIS BOURSE – SOGEBOURSE – SGI MALI – SGI NIGER – CGF BOURSE – IMPAXIS SECURITIES – SGI TOGO – EVEREST FINANCE – ABCO BOURSE – AGI – BRIDGE SECURITIES – SIRUS CAPITAL – UNITED CAPITAL FOR AFRICA

Sommaire

	Page
Sommaire	**2**
Liste des tableaux et graphes	**6**
Conditions de diffusion et de mise à disposition de la note d'information	**9**
Avertissement du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)	**10**
Résumé de la Note d'Information	**11**
Chapitre 1. **Attestations et politique d'information**	**16**
1 Attestation du responsable de la Note d'Information	**17**
2 Attestation des Commissaires aux Comptes	**18**
2.1. Identité des commissaires aux comptes	18
2.2. Attestation des Commissaires aux comptes	19
3 Attestation du Conseil Juridique	**21**
4 Politique d'Information	**22**
Chapitre 2. **Présentation générale de l'émetteur**	**23**
1 Renseignements à Caractère Général de l'émetteur	**24**
1.1. Dénomination sociale	24
1.2. Lieu et numéro d'immatriculation	24
1.3. Date de constitution et durée de vie de la société	24
1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable	24
1.5. Numéro et régime fiscaux	24
1.6. Objet social	24
1.7. Capital social	25
1.8. Consultation des documents juridiques	26
1.9. Historique du Groupe	26
2 Renseignements sur le Capital de l'émetteur	**27**
2.1. Capital social	27
2.2. Actionnariat	27
3 Principaux actionnaires institutionnels	**28**
3.1. ECP Financial Holding (EFH)	28
3.2. PROPARCO	28
3.3. BIO	29
3.4. DEG	29
3.5. BIDC	30
3.6. BOAD	30
3.7. FGIS	31
3.8. Pacte d'actionnaires	31
4 Les principales participations d'Oragroup	**33**
5 Organes d'Administration et de Direction	**35**
5.1. Le Conseil d'Administration	35
5.2. Les Comités du Conseil d'Administration	38
5.2.1. Le Comité d'Audit	39
5.2.2. Le Comité Ethique et Bonne Gouvernance d'Entreprise	39
5.2.3. Le Comité des Risques	40
5.2.4. Le Comité d'Investissement et de la Stratégie	40
5.2.5. Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations	40
5.3. La Direction Générale	41
5.4. Déclarations relatives aux organes d'administration de la Société	44
5.5. Règlement intérieur du Conseil d'Administration et Charte de bonne gouvernance	44
5.5.1. Stipulations statutaires relatives au Conseil d'Administration	44
5.5.2. Stipulations statutaires relatives à la direction générale	46
5.5.3. Règlement intérieur du Conseil d'Administration	46

5.5.4. Charte de gouvernance 47

6 Les conventions règlementées 48

6.1. Les conventions règlementées conclues au cours de l'année 2017 48
6.2. Conventions conclues lors d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2017 49
6.3. Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 51
6.4. Conventions particulières importantes 52

7 Marché des titres d'Oragroup SA 53

8 La notation financière d'Oragroup SA 54

Chapitre 3. **Présentation des activités de l'émetteur 55**

1 Historique du Groupe bancaire 56

2 Environnement règlementaire des activités bancaires 58

2.1. Cadre réglementaire des activités bancaires en zone UMOA 58
2.2. Evolutions récentes dans la zone UMOA 58
2.3. Cadre règlementaire des activités bancaires en zone CEMAC 59
2.4. Cadre réglementaire des activités bancaires en Guinée 60
2.5. Cadre réglementaire des activités bancaires en Mauritanie 60

3 Le marché bancaire dans les pays d'activité d'Oragroup 61

Situation des banques dans la zone UEMOA 61

4 Principales forces et atouts du Groupe 63

4.1. Produits et services 63
4.2. Présentation des différentes filiales Orabank 65
4.2.1. Orabank Togo 65
4.2.2. Orabank Bénin 66
4.2.3. Orabank Côte d'Ivoire 67
4.2.4. Orabank Burkina Faso 67
4.2.5. Orabank Guinée Bissau 68
4.2.6. Orabank Mali 69
4.2.7. Orabank Niger 69
4.2.8. Orabank Sénégal 70
4.2.9. Orabank Gabon 71
4.2.10. Orabank Tchad 71
4.2.11. Orabank Guinée 72
4.2.12. Orabank Mauritanie 73
4.3. Principaux investissements réalisés par Oragroup au cours de ces 5 dernières années 73
4.4. Le personnel du Groupe Orabank 73
4.5. Intéressement et participation du personnel 75
4.6. Politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) 76
4.7. Actions sociales des filiales et succursales 76

Chapitre 4. **Situation financière de l'émetteur 77**

1 Présentation et analyse des comptes sociaux historiques d'Oragroup SA 78

1.1. Analyse du compte de résultat 78
1.2. Analyse du bilan 79

2 Présentation et analyse des comptes consolidés historiques d'Oragroup 81

2.1. Présentation du compte de résultat consolidé d'Oragroup 81
2.2. Analyse du compte de résultat consolidé d'Oragroup 82
2.2.1. Evolution des différentes marges et du PNB 82
2.2.2. Analyse du résultat brut d'exploitation 83
2.3. Analyse du risque de crédit 83
2.4. Analyse du résultat net 85
2.5. Impôts sur les sociétés 86
2.6. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs 86
2.7. Politique de distribution de dividendes 86
2.8. Présentation et analyse du bilan consolidé d'Oragroup 87
2.8.1. Evolution du total bilan d'Oragroup 88
2.8.2. Evolution du poste « bons du trésor et autres actifs destinés à la vente » 88
2.8.3. Evolution des fonds propres du Groupe Orabank 89
2.9. Revue analytique de certains postes du bilan consolidé d'Oragroup 89

2.9.1. Créances sur la clientèle 89
2.9.2. Dépôts de la clientèle 90
2.10. Présentation et analyse des comptes hors-bilan d'Oragroup 91

3 Situation intermédiaire au 30 juin 2018 94

3.1. Analyse du compte de résultat 94
3.2. Analyse des éléments du bilan 94

4 Commentaires des rapports de contrôle externe 95

4.1. Commission Bancaire de l'UMOA 95
4.2. Rapports des commissaires aux comptes 95

Chapitre 5. **Présentation de l'opération 103**

1 Raisons de l'opération 104

1.1. Raisons de l'augmentation de capital 104
1.2. Raisons de la cession des titres 104

2 Cadre légal de l'opération 105

3 Evolution de l'actionnariat 115

4 Caractéristiques des titres offerts 116

5 Structure de l'offre 117

5.1. Montant global de l'opération 117
5.2. Place de cotation 117
5.3. Première cotation et négociation des actions 117
5.4. Répartition de l'offre et allocation des titres aux établissements placeurs 117
5.4.1. Catégories d'agents placeurs 117
5.4.2. Règles de souscription et d'allocation 117

6 Eléments d'appréciation du prix 120

6.1. Méthode de l'excès de fonds propres 120
6.1.1. Description et méthodologie 120
6.1.2. Résultat 120
6.2. Méthode de la somme des parties 121
6.2.1. Description et méthodologie 121
6.2.2. Résultat 121
6.3. Méthode des comparables boursiers 122
6.3.1. Choix des comparables 122
6.3.2. Résultat 122
6.4. Méthode des comparables de transactions 122
6.4.1. Description et méthodologie 122
6.5. Synthèse des méthodes de valorisation 123

7 Incidence de l'émission de 6 097 561 actions sur la situation financière de l'actionnaire 124

8 Calendrier indicatif 124

9 Syndicat de placement et/ou autres intermédiaires 125

10 Modalités de souscription ou d'acquisition des titres 126

10.1. Période de souscription 126
10.2. Type d'investisseurs 126
10.3. Conditions de souscription 126
10.4. Clôture de l'Offre / Clôture anticipée de l'Offre 126
10.5. Centralisation des souscriptions 126
10.6. Souscriptions pour compte de tiers 127
10.7. Souscriptions multiples 127
10.8. Cas de rejet des souscriptions 127
10.9. Révocation des souscriptions 127
10.10. Compte-rendu des résultats de l'opération 127

11 Descriptif de l'offre salariés 127

11.1. Conditions d'éligibilité 128
11.2. Prix de l'offre aux salariés 128
11.3. Période de souscription 128
11.4. Canaux de souscription 128
11.5. Plafond de souscription 128
11.6. Règles d'attribution 128

11.7. Période d'indisponibilité des titres 128
11.8. Documentation de l'offre aux salariés 128
12 Modalités de règlement et livraison des titres 128
13 Service financier 129
14 Contrat de liquidité 129
15 Clause de rachat 129
16 Régime fiscal 129
17 Juridiction compétente 129

Chapitre 6. **Perspectives 130**
1 Orientations stratégiques et perspectives 131
2 Les états financiers prévisionnels 132
2.1. Le compte de résultat 132
2.2. Le bilan prévisionnel 134

Chapitre 7. **Facteurs de risques et faits exceptionnels 136**
Principaux facteurs de risques 137
1 Facteurs de risques liés à Oragroup et/ou son activité 138
1.1. Risques de crédit et de contrepartie 138
1.2. Risques de change 138
1.3. Risques de liquidité 138
1.4. Risques de perte financière 139
1.5. Risques de taux 139
1.6. Risques de marché 139
1.7. Risques opérationnels 139
1.8. Risques fiscaux 140
1.9. Risques liés aux systèmes d'information 140
1.10. Risques environnementaux 141
3 Facteurs de risques juridiques et réglementaires 142
3.1. Risques juridiques et règlementaires généraux relatifs à l'activité 142
3.2. Risques spécifiques liés à l'application des normes Bâle II et Bâle III 142
4 Facteurs de risques pays 143
4.1. UEMOA 143
4.2. La CEMAC 144
5 Facteurs de risques liés aux titres 145
5.1. Risques juridiques et réglementaires spécifiquement liés aux titres 145
5.2. Risques de liquidité sur le marché secondaire 145
5.3. Risques liés à la notation d'Oragroup 145
6 Faits exceptionnels, litiges et affaires contentieuses 146
6.1. Faits exceptionnels 146
6.2. Litiges et affaires contentieuses 146

Liste des tableaux et graphes

Page

Figure 1 Dates clés d'Oragroup SA 26
Figure 2 Evolution du capital social d'Oragroup SA 27
Figure 3 Actionnariat d'Oragroup 27

Figure 4	Portefeuille d'investissement d'ECP	28
Figure 5	Portefeuille d'investissement de BIO	29
Figure 6	Portefeuille d'investissement de DEG	30
Figure 7	L'actionnariat d'Oragroup SA dans les différentes filiales	33
Figure 8	Composition du Comité d'Audit	39
Figure 9	Composition du Comité Ethique et Bonne Gouvernance d'Entreprise	39
Figure 10	Composition du Comité des Risques	40
Figure 11	Composition du Comité d'Investissement et de la Stratégie	40
Figure 12	Composition du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations	40
Figure 13	Organigramme de la holding Oragroup au 31 décembre 2017	47
Figure 14	Tableau des conventions signées en 2017	48
Figure 15	Conventions conclues lors d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2017	49
Figure 16	Instruments de dette émis par Oragroup	53
Figure 17	Evolution des exigences minimales de mise en œuvre des dispositions de Bale II / Bale III dans la zone UMOA	59
Figure 18	Situation des banques et établissements financiers à décembre 2017	61
Figure 19	Emplois : niveau des crédits par pays	61
Figure 20	Ressources : niveau des emprunts et dépôts par pays	62
Figure 21	Total bilan par pays	62
Figure 22	La palette de produits d'Orabank	64
Figure 23	Nouveaux produits d'Orabank	64
Figure 24	Evolution des principaux agrégats bancaires au Togo	65
Figure 25	Parts de marché – Orabank Togo	65
Figure 26	Réseau d'agences – Orabank Togo	65
Figure 27	Evolution des principaux agrégats bancaires au Bénin	66
Figure 28	Parts de marché – Orabank Bénin	66
Figure 29	Réseau d'agences – Orabank Bénin	66
Figure 30	Evolution des principaux agrégats bancaires en Côte d'Ivoire	67
Figure 31	Parts de marché – Orabank Côte d'Ivoire	67
Figure 32	Réseau d'agences – Orabank Côte d'Ivoire	67
Figure 33	Evolution des principaux agrégats bancaires au Burkina Faso	67
Figure 34	Parts de marché – Orabank Burkina Faso	68
Figure 35	Réseau d'agences – Orabank Burkina Faso	68
Figure 36	Evolution des principaux agrégats bancaires en Guinée-Bissau	68
Figure 37	Parts de marché – Orabank Guinée Bissau	68
Figure 38	Réseau d'agences – Orabank Guinée Bissau	68
Figure 39	Evolution des principaux agrégats bancaires au Mali	69
Figure 40	Parts de marché – Orabank Mali	69
Figure 41	Réseau d'agences – Orabank Mali	69
Figure 42	Evolution des principaux agrégats bancaires au Niger	69
Figure 43	Parts de marché – Orabank Niger	70
Figure 44	Réseau d'agences – Orabank Niger	70
Figure 45	Evolution des principaux agrégats bancaires au Sénégal	70
Figure 46	Parts de marché – Orabank Sénégal	70

Figure 47	Réseau d'agences – Orabank Sénégal	70
Figure 48	Evolution des principaux agrégats bancaires au Gabon	71
Figure 49	Parts de marché – Orabank Gabon	71
Figure 50	Réseau d'agences – Orabank Gabon	71
Figure 51	Evolution des principaux agrégats bancaires au Tchad	71
Figure 52	Parts de marché – Orabank Tchad	72
Figure 53	Réseau d'agences – Orabank Tchad	72
Figure 54	Evolution des principaux agrégats bancaires en Guinée	72
Figure 55	Parts de marché – Orabank Guinée	72
Figure 56	Réseau d'agences – Orabank Guinée	72
Figure 57	Evolution des principaux agrégats bancaires en Mauritanie	73
Figure 58	Parts de marché – Orabank Mauritanie	73
Figure 59	Réseau d'agences – Orabank Mauritanie	73
Figure 60	Evolution du nombre d'employés du Groupe au 31 décembre 2017	74
Figure 61	Répartition des employés du Groupe Orabank par pays au 31 décembre 2017	74
Figure 62	Répartition des employés par genre et par type de contrat au 31 décembre 2017	74
Figure 63	Répartition des employés par type de contrat au 31 décembre 2017	75
Figure 64	Distribution du portefeuille de crédit au 31 décembre 2016	84
Figure 65	Evolution du produit net bancaire	132
Figure 66	Evolution des frais d'exploitation	133
Figure 67	Evolution du coût du risque	133
Figure 68	Résultat avant impôts	133
Figure 69	Crédits à la clientèle	134
Figure 70	Bons de trésor et autres actifs	135
Figure 71	Dépôts de la clientèle	135
Figure 72	Fonds propres	135
Figure 73	UEMOA	143
Figure 74	La CEMAC	144

Abréviations et définitions

Sigle / abréviation	Definition
AFD	Agence Française de Développement
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BIO	Société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
BRS	Banque Régionale de Solidarité
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BSA	Bon de Souscription d'Action
BTD	Banque Togolaise de Développement
CAGS	Central Africa Growth Sicar
CAPER	Capitaux Permanents
CAPRO	Capitaux Propres
CBAO	Banque filiale du Groupe Attijariwafa Bank au Sénégal
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDL	Créances Douteuses et Litigieuses
CEMAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CGF Bourse	Compagnie de Gestion Financière et de Bourse
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
COE	Coefficient d'exploitation
COSUMAF	Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
DC/BR	Dépositaire Central / Banque de Règlement
DCE	Direction de la Clientèle Entreprises
DEG	Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft
DJR	Direction Juridique et Recouvrement
DLMT	Dettes à moyen et long terme
DRP	Direction du Réseau et des Particuliers
DTIF	Direction de la Trésorerie et des Institutions Financières
ECP	Emerging Capital Partners
EF	Etablissement Financier
EFH	ECP Financial Holding LLC
ENG	Engagement
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FGIS	Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques
FPE	Fonds Propres Effectifs
FRBG	Fonds pour Risques Bancaires Généraux
FSA	Fonds de Solidarité Africain
GAB	Guichet Automatique de Banque
IDE	Investissement Direct Etranger
IFN	Institutions Financières Nationales
INS	Institut National de la Statistique
IPS	Institution de Prévoyance Sociale
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
ISO	Organisation internationale de normalisation
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OPV	Offre Publique de Vente
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit Net Bancaire
PND	Plan National de Développement
PROPARCO	Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique
RBE	Résultat Brut d'exploitation
RN	Résultat Net
SBA	Sopra Banking Application
SFD	Système Financier Décentralisé
SGI	Société de Gestion et d'Intermédiation
SGI TOGO	Société de Gestion et d'Intermédiation du Togo
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UMOA	Union Monétaire Ouest Africain

Conditions de diffusion et de mise à disposition de la note d'information

La présente Note d'Information (« la Note d'Information ») sera remise ou adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Elle sera tenue au siège social de Oragroup SA et auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation chargées de recueillir les souscriptions.
Elle est par ailleurs disponible sur le site internet de Oragroup SA (www.orabank.net) et celui du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) à l'adresse www.crepmf.org.

Avertissement du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)

L'octroi par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) d'un visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.
La Note d'Information donnant lieu à visa est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le visa n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Résumé de la Note d'Information

L'original de la présente note d'information a été visé par le CREPMF le 13 septembre 2018 sous le n°OA/18-01.

Section I – Introduction et avertissements

I.1 Avertissement au lecteur

Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières objet de la présente offre au public (l'Offre) dont l'admission aux négociations sur la BRVM sera demandée doit être fondée sur un examen exhaustif de la Note d'Information par l'investisseur qui décide d'investir en pleine connaissance des risques.

Section II – Emetteur

II.1 Raison sociale et nom commercial

Raison sociale : Oragroup SA

Nom commercial : Oragroup SA (Holding du Groupe Orabank)

II.2 Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine

- Siège social : 392, Rue des Plantains, Lomé (Togo)
- Forme juridique : ORAGROUP SA est une holding à participation financière constituée sous la forme d'une Société Anonyme avec Conseil d'Administration. Elle est régie par les dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
- Droit applicable : Togolais
- Pays d'origine : Togo

II.3 Nature des opérations et principales activités d'Oragroup SA

- Oragroup est une holding à participation financière qui détient des actions dans un réseau de banques commerciales (Orabank).
- Oragroup est présent dans douze pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo) à travers le réseau Orabank.
  Chacune des entités Orabank est une banque universelle dont les activités sont centrées autour de :
- La Banque de Détail
- La Banque des Grandes Entreprises
- La Banque Digitale

II.4 Principales forces et atouts d'Oragroup SA

Le groupe Orabank a connu une croissance remarquable au cours de la dernière décennie :

- Un potentiel de croissance économique dans l'ensemble des pays de présence, et notamment en Côte d'Ivoire (croissance moyenne estimée du PIB de 8,4% en 2018) combinée avec une faible pénétration bancaire dans la région.
- Un modèle intégré avec l'adoption par l'ensemble des filiales du Groupe d'un système d'exploitation bancaire unique renforçant l'efficacité et la performance des entités.
- Un processus de décision décentralisé qui assure une réactivité et une flexibilité aux filiales (et qui s'appuie sur une holding avec un contrôle efficace).
- Des opportunités de développement par croissance externe via des acquisitions, notamment en Afrique Centrale (Cameroun, Congo).
- Un accès aux sources externes de financement matérialisé par les émissions récentes de billets de trésorerie (en septembre 2016 et mai 2017) et l'emprunt obligataire de 2013.
- Des procédures d'anti-blanchiment d'argent et anti-corruption ;
- Le respect de normes RSE sur la base de standards internationaux et la production d'un rapport intégré à partir de 2016.

II.5 Récentes évolutions réglementaires

- Dans le cadre de la convergence vers les normes internationales, certaines règles prudentielles seront applicables depuis le 1er janvier 2018, dans la zone UMOA, avec une mise en œuvre progressive. Ce nouveau dispositif prudentiel repose sur les règles de Bâle II et de Bâle III et vise à renforcer la solidité du système bancaire et favoriser la mise en adéquation des règles appliquées au sein de l'UEMOA avec les standards internationaux. 3 piliers ; le premier pilier porte sur la mesure du risque (historiquement risques de crédit) désormais élargie aux aspects opérationnels (risques opérationnels), de marché et de liquidité, le second pilier sur la surveillance prudentielle et le troisième pilier sur la discipline de marché.
- Ce nouveau cadre introduit également l'élargissement du champ d'application du dispositif prudentiel aux compagnies financières. A ce titre, Oragroup en tant que Holding détenant des participations bancaires, est depuis le 1er janvier 2018 directement régulé par la Commission Bancaire.
- En définitive, elles permettent le renforcement des fonds propres de l'activité bancaire, une meilleure gestion des risques et une plus grande transparence de la communication financière.

II.6 Principaux actionnaires d'Oragroup SA et fractionnement de l'action

- Oragroup SA (la « Société ») est la holding du Groupe bancaire Orabank (le « Groupe »). Les banques Orabank proposent exclusivement des services bancaires dans douze pays de l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale.
- En avril 2018, le conseil d'administration d'Oragroup a approuvé le fractionnement de l'action Oragroup (10 actions nouvelles pour 1 action existante), et ce en vue de se conformer aux nouvelles exigences du nombre d'actions minimales devant constituer le flottant d'un titre coté sur la BRVM.
- Le capital social d'Oragroup SA avant la mise en œuvre des opérations faisant l'objet de la présente Note d'Information se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions avant fractionnement	Nombre d'actions post fractionnement	%
ECP Financial Holding (EFH)	3 795 445	37 954 450	59,94%
PROPARCO	628 193	6 281 930	9,92%
BIO	343 490	3 434 900	5,42%
DEG	201 832	2 018 320	3,19%
BOAD	173 611	1 736 110	2,74%
FGIS	159 159	1 591 590	2,51%
BIDC	153 602	1 536 020	2,43%
Autres actionnaires institutionnels et individuels	876 416	8 764 150	13,84%
Total	**6 331 747**	**63 317 470**	**100,00%**

- Dans la suite de ce document et sauf indication contraire, les références au nombre d'actions sont post fractionnement
- La présente Note d'Information concerne l'Offre de 13 883 006 actions d'Oragroup SA (les « Actions Offertes ») par le biais des opérations suivantes :
- Une augmentation de capital qui se traduit par l'émission de 6 097 561 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles »)
- La cession de 7 785 445 actions existantes par certains actionnaires actuels (les « Actions Existantes Cédées »)
- L'augmentation de capital par l'émission d'Actions Nouvelles et la cession d'Actions Existantes Cédées seront suivies d'une introduction des actions au premier compartiment de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de l'UEMOA
- La cession d'Actions Existantes porte sur 12% du capital social pré-augmentation
- En conséquence le flottant représentera 20% du capital social d'Oragroup SA
- A l'issue de ces opérations, en prenant l'hypothèse que l'émission du nombre maximum d'Actions Nouvelles susceptibles d'être remises dans le cadre de l'Offre ainsi que la cession du nombre maximum d'Actions Existantes Cédées dans le cadre de l'Offre sont tous les deux atteints, l'actionnariat d'Oragroup SA serait modifié de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
ECP Financial Holdings (EFH)	34 714 457	50,010%
PROPARCO	5 156 109	7,428%
BIO	2 819 312	4,062%
DEG	1 656 605	2,387%
BOAD	1 424 972	2,053%
FGIS	1 306 352	1,882%
BIDC	1 260 741	1,816%
Autres actionnaires institutionnels et individuels	7 193 476	10,363%
Flottant		**20,000%**
Employés Oragroup	694 150	1,000%
Grand Public	13 188 856	19,000%
Total	**69 415 031**	**100,000%**

II.7 Informations financières historiques

- Les comptes consolidés d'Oragroup pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2015, 2016 et 2017, préparés conformément aux normes SYSCOHADA sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Ces comptes ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes d'Oragroup SA.

En millions de FCFA	2014	2015	2016	2017
Emplois clientèle	**787 045**	**905 249**	**981 257**	**1 084 972**
Total bilan	**1 238 286**	**1 492 922**	**1 637 498**	**1 794 196**
Ressources collectées	**832 117**	**952 397**	**1 059 856**	**1 178 702**
Fonds propres (part groupe)	**85 636**	**87 113**	**86 404**	**107 044**
Produit net bancaire	**81 484**	**94 213**	**102 228**	**107 998**
Résultat d'exploitation	12 163	14 049	27 834	28 197
Résultat avant impôt	9 676	13 082	25 019	27 452
Résultat net	**7 193**	**7 971**	**15 150**	**21 972**
part groupe	*7 458*	*6 409*	*9 718*	*17 226*
Attribuable aux minoritaires	*(265)*	*1 562*	*5 432*	*4 747*
Taux de transformation	94,6%	95,0%	92,6%	92,0%
Coefficient d'exploitation	61,9%	68,1%	67,4%	70,2%
Coût du risque	3,2%	2,0%	0,9%	0,5%
Rentabilité des fonds propres (part groupe)	8,7%	7,4%	11,2%	17,8%

Section III – Valeurs mobilières

III.1 Nature, catégorie des actions offertes et dont l'admission aux négociations est demandée

- L'admission des actions objet de la présente note d'information sera demandée au premier compartiment de la BRVM dans les trois (3) mois suivants la clôture de la période de souscription.
- Post opération, 20,00% du capital d'Oragroup sera introduit en bourse auprès de la BRVM.

III.2 Nombre d'Actions Nouvelles émises / Nombre d'Actions Existantes Cédées / Valeur nominale des actions

- Dans le cadre de l'Offre objet de la présente Note d'Information, 13 883 006 actions seront offertes au public par le biais des opérations suivantes :
- Une augmentation de capital qui se traduit par l'émission de 6 097 561 Actions Nouvelles.
- La cession de 7 785 445 Actions Existantes par certains actionnaires actuels.
- La valeur nominale par action est égale à 1 000 FCFA.

III.3 Droits attachés aux Actions Nouvelles

- En l'état actuel de la législation bancaire, de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (OHADA) et des statuts d'Oragroup SA, les Actions Nouvelles auront les mêmes droits que les Actions Existantes.
- Une fois émises, intégralement souscrites et entièrement libérées, les Actions Nouvelles seront de même catégorie que les Actions Existantes.

III.4 Date de jouissance des Actions Offertes

- La date de jouissance des nouvelles actions offertes est fixée au 01 janvier 2018.

III.5 Droit au dividende des Actions Offertes

- Les souscripteurs de la présente Offre bénéficient du droit au dividende à compter de la date de jouissance des actions.

III.6 Politique en matière de dividendes

- Oragroup a versé un dividende par action de 550 FCFA représentant un montant total de 3,4 milliards de FCFA en 2017 au titre de l'exercice 2016, ce dividende représentait 35% du résultat net consolidé part du groupe.
- En 2017, Oragroup a versé un dividende par action de 580 FCFA représentant un montant total de 3,7 milliards de FCFA, soit un taux de distribution de 21%
- Oragroup vise une augmentation annuelle de 5% du dividende par action, dans la limite d'un taux de distribution de 85% du résultat net de la holding

Section IV – Risques

IV.1 Principaux risques propres à la Société ou à son secteur d'activité

- Les principaux risques auxquels Oragroup SA est exposé sont des risques de crédit et de liquidité ainsi que des risques opérationnels, juridiques, règlementaires et fiscaux.
- Risque de crédit et de contrepartie : risque de perte dû à l'incapacité des clients de la banque à faire face à leurs obligations financières ;
- Risque de liquidité : risque de la Banque à ne pas pouvoir faire face à ses engagements de décaissement aux échéances ;
- Risques opérationnels : risques de non-conformité, risques comptables, environnementaux ou de réputation, risques de pertes ou de fraudes, d'informations comptables ou financières erronées, et résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures, des personnes ou des systèmes internes ou encore d'événements extérieurs ;
- Risques juridiques et fiscaux : risques liés à l'interprétation et l'application des textes de loi ;
- Risques de change : risque qui se traduit par le fait qu'une baisse des cours de change peut entraîner une perte de valeur des avoirs libellés en devises étrangères. De même, la hausse des taux de change peut entraîner une hausse de valeur en monnaie nationale d'engagements libellés en devises étrangères ;
- Risques règlementaires : risques liés aux changements de lois / réglementations qui peuvent influer directement ou indirectement sur la gestion de l'entreprise ou de son environnement économique ;
- Risques de taux : risques de fluctuation des taux d'intérêts qui exposent la société, détentrice de titres financiers, au risque de moins-value en capital.

IV.2 Principaux risques propres à l'Offre des actions de la Société

- L'Offre objet de la présente Note d'Information peut présenter des risques notamment liés à la fiscalité et des risques de liquidité sur le marché secondaire.
- Risque lié à la fiscalité : les investisseurs potentiels doivent être conscients du fait qu'ils peuvent devoir payer des taxes ou autres charges documentaires en vertu de la législation et de la pratique de leur pays de résidence.
- Risque de liquidité sur le marché secondaire : la cotation à la BRVM des actions Oragroup offre un marché secondaire aux actionnaires. Cependant, aucune assurance ne peut être donnée quant à l'évolution du marché secondaire de ces actions ou quant à la liquidité d'un investissement dans lesdites actions du fait de l'existence éventuelle d'un tel marché ou de l'admission des actions d'Oragroup aux négociations sur la BRVM. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de céder leurs actions facilement ou à des prix qui leur procureraient un bénéfice comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Section V – Offre

V.1 Raisons de l'Offre / Utilisation prévue du produit de celle-ci

- L'augmentation de capital et la cession d'actions par certains actionnaires visent à atteindre notamment les objectifs suivants :
- Le renforcement des moyens financiers du Groupe en vue d'accompagner son développement ;
- L'amélioration et la consolidation des ratios prudentiels ;
- Elargissement de la base de partenaires financiers en ligne avec la demande exprimée lors de l'émission des billets de trésorerie.

V.2 Modalités et conditions de l'Offre

L'Offre est structurée en deux types avec trois catégories d'agents placeurs.

Etablissements placeurs :

- Arrangeur : BICI BOURSE
- Co-chefs de file : BICI BOURSE et HUDSON & Cie
- Autres membres du syndicat de placement

Type d'ordre I :

- Personnes concernées : personnel éligible d'Oragroup SA et toutes les entités du Groupe
- Allocation des ordres de type I : le nombre de titres alloués est de 694 150 actions, soit 5% des titres mis en vente. Ces titres seront alloués par le co-chef de file BICI BOURSE

Type d'ordre II :

- Personnes concernées : investisseurs, personnes physiques et morales résidant ou non en zone UEMOA sans distinction de nationalité
- Allocation des ordres de type II : le nombre de titres alloués est de 13 188 856 actions, soit 95% des titres mis en vente. Ces titres seront alloués par les agents placeurs suivant l'allocation initiale ci-dessous :
    - Co-chef de file BICI BOURSE : 4 664 326 actions
    - Co-chef de file HUDSON & Cie : 5 358 476 actions
    - Autres membres du syndicat de placement : 3 166 054 actions

Les modalités d'allocation et les règles de transvasement sont détaillées au chapitre 5 de la présente note d'information.

Chapitre 1. Attestations et politique d’information

1 Attestation du responsable de la Note d'Information

A ma connaissance, les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les risques et les perspectives d'Oragroup SA ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Lomé, le 18 octobre 2018

Binta TOURE NDOYE
Directrice Générale Oragroup SA

2 Attestation des Commissaires aux Comptes

2.1. Identité des commissaires aux comptes

EXCO – FICAO

31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 - Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com

Abalo Amouzou
Expert-Comptable Diplômé

Auditeurs Associés en Afrique
KPMG Togo

169, Bd du 13 janvier
Immeuble BTCI - Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 87 69
Fax : + 228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

Toussaint O. de Souza
Expert-Comptable

Le mandat des commissaires aux comptes d'une durée de six (6) ans expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant respectivement sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (pour AAA-KPMG) et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (pour FICAO-GHA).

2.2. Attestation des Commissaires aux comptes

Exco FICAO
31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com

KPMG
8ème étage immeuble BTCI Siège
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo
Tél : +228 22 21 87 69
Fax : +228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains B.P.2810 Lomé Togo
Capital social : F CFA 63 317 470 000

Attestation des commissaires aux comptes

Assemblée générale extraordinaire du 08 juin 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de Oragroup, nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente Note d'information en effectuant les diligences nécessaires conformément aux normes professionnelles et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont essentiellement consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers de synthèse audités. Les rapports d'opinion au titre des exercices clos les 31-12-2015, 31-12-2016, 31-12-2017, sont intégralement repris dans la présente Note d'information.

S'agissant des données prévisionnelles présentées dans cette Note d'information au chapitre N°6, couvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, elles ont été établies sous la responsabilité de la Direction Générale.

Nous rappelons que ces informations présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient, parfois de manière significative, différer des informations prévisionnelles présentées dans le cadre de cette opération. Nos diligences sur les données prévisionnelles de nature comptable et financière ont consisté à apprécier si les hypothèses retenues et décrites dans la Note d'information constituent une base acceptable à l'établissement de ces données et à vérifier la correcte traduction chiffrée de ces hypothèses.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières données dans la présente Note d'information.

Lomé, le 04 juin 2018

Les commissaires aux comptes

EXCO - FICAO

FIDUCIAIRE CONSEIL DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
FICAO
EXPERTS COMPTABLES
LOME - TOGO
B.P. 7378 Tél. 22 21 ...

Abalo Amouzou
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG Togo

Toussaint O. de Souza
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

3 Attestation du Conseil Juridique

DOGUÉ - ABBÉ YAO & Associés

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS

29, Boulevard. Clozel - 01 BP 174 Abidjan 01

Tél. (225) 20.30.21.85/86 -20.21.70.55 - 20.21.74.49 - 20.22.21.27

Mob. (225) 07.20.33.30/Fax. (225) 20.21.58.03

email : dogue@avbo.ci / cabinet@dogue-abbeyao.ci

ATTESTATION DU CONSEIL JURIDIQUE

La présente opinion a pour objet de se prononcer sur la conformité et la légalité de l'opération d'Offre publique de vente d'actions de 13.883.006 actions, à l'occasion du placement de 6.097.561 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et cession de 7.785.445 actions existantes par certains actionnaires actuels, d'un montant total de 56 920 324 600 FCFA par la Société ORAGROUP S.A. (l'Offre Publique ORAGROUP).

Nous avons, à cet effet examiné tous documents, lois et textes réglementaires que nous avons jugé utiles, notamment :

- l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, notamment les Articles 81 à 96 et 823 à 827-12 ;
- la loi cadre bancaire de l'UEMOA ainsi que les textes pris en application de celle-ci, notamment en leurs dispositions applicables aux compagnies financières holding ;
- les dispositions relatives à l'appel public à l'épargne (APE) ;
- les dispositions relatives au Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) ;
- les dispositions relatives à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 juin 2018 est intervenue en conformité de la loi et des règlements et l'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux résolutions qui y ont été régulièrement adoptées.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'analyse des documents juridiques inhérents à l'activité de l'émetteur en examinant notamment les contrats et engagements que nous avons estimé avoir une incidence significative sur l'avenir dudit émetteur.

Cette analyse a fait l'objet d'un rapport qui a été remis à l'émetteur, à son conseil juridique et au CREPMF.

En foi de quoi, nous délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan, 18 Octobre 2018

Pour la SCPA DOGUE-ABBE YAO & Associés

Seydou ZERBO
Avocat Associé

4 Politique d'Information

Responsable de la politique d'information

Prénoms et Noms	Binta TOURE NDOYE	Cheikh Tidiane NDIAYE	Amadou LY	Serge MIAN
Fonction	Directrice Générale	Directeur Général Adjoint	Directeur Exécutif	Directeur des Relations Investisseurs & Partenaires
Adresse	392 rue des Plantains, BP 2810 Lomé, Togo			
Téléphone	Serge MIAN (responsable chargé de l'information et de la communication financière) : +228 22 23 05 80			
Fax	+228 22 20 48 51			
Email	binta.ndoye @orabank.net	tidiane.ndiaye @orabank.net	amadou.ly @orabank.net	serge.mian @orabank.net
Site internet	www.orabank.net			

Chapitre 2. Présentation générale de l’émetteur

1 Renseignements à Caractère Général de l'émetteur

1.1. Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est « Oragroup SA ».

1.2. Lieu et numéro d'immatriculation

Oragroup SA est une holding à participation financière constituée sous la forme d'une Société Anonyme avec Conseil d'Administration et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le n°2000 B 1130.

1.3. Date de constitution et durée de vie de la société

Le groupe Financial BC a été créé le 8 décembre 2000 à Lomé. En 2011, le groupe a changé de dénomination sociale et a adopté le nom Oragroup SA. Oragroup revêt la forme d'une Société Anonyme (SA) de droit togolais et a une durée de 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux statuts.

Par ailleurs, Oragroup SA bénéficie de l'Accord de Siège en République Togolaise.

1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

Oragroup SA est une holding togolaise à participation financière constituée sous la forme d'une Société Anonyme avec Conseil d'Administration dont le siège social est situé au 392 rue des Plantains, BP 2810, Lomé – Togo.

Numéro de téléphone : (+228) 22 23 05 80

Numéro de fax : (+228) 22 20 48 51

Site internet : www.orabank.net

E-mail : info@orabank.net

1.5. Numéro et régime fiscaux

L'année sociale commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre.

Oragroup SA est inscrit sous le numéro d'identification fiscale suivant : 1000173853.

Le régime fiscal est celui du Réel Normal avec une exonération d'impôt sur les sociétés dans le cadre de l'accord de siège.

1.6. Objet social

D'après l'article 2 des statuts d'Oragroup SA, la société a pour objet au Togo, dans le cadre de la Zone Franche Industrielle et conformément à la Loi N°2011-018 du 24 juin 2011 portant statut de la Zone Franche Industrielle, du Décret N°2013-090/PR pris en application de la loi n°2011-018 du 24 juin 2011 portant statut de Zone Franche Industrielle :

- Le financement de l'investissement en Zone Franche ;
- L'acquisition sur ses propres fonds, pour son propre compte et la gestion de toutes valeurs mobilières ou immobilières, notamment des sociétés de la Zone Franche ;
- La gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, notamment la réalisation de toutes opérations d'achat, de vente, d'échange, de souscription des valeurs mobilières et titres de toutes espèces, les ventes pouvant porter sur la totalité du portefeuille même en dehors de toute liquidation de la société ;
- La prise de participation sous une forme quelconque dans toutes sociétés ou entreprises industrielles ou commerciales du secteur privé ;
- L'exploitation directe ou indirecte de toutes entreprises se rattachant à l'objet de la société et toutes opérations accessoires ;
- Les prestations de services, d'études et de conseils ;
- L'achat, la vente, l'édification, la rénovation de tous immeubles, la gestion et la mise à bail de tous biens et droits immobiliers, la vente de tous immeuble en totalité ou partie. La promotion immobilière.
- Toutes opérations de finance se rattachant directement ou indirectement à l'objet ;

- Et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières et de prestations de services, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous autres, similaires ou connexes ;

L'ensemble des activités des filiales bancaires s'effectuent sous la supervision de la Commission Bancaire de l'UMOA.

1.7. Capital social

Le capital social est fixé à SOIXANTE-TROIS MILLIARDS TROIS CENT DIX-SEPT MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX MILLE (63 317 470 000) FCFA.

Obligations convertibles FGIS

En novembre 2013, Oragroup a procédé à l'émission d'obligations convertibles d'un montant total de 6 379 145 500 FCFA (à un taux fixe annuel de 6% payable annuellement). Ces obligations d'une maturité de 7 ans à compter de la date d'émission ont été souscrites par le FGIS.

À ce jour, le FGIS détient 280 402 obligations convertibles d'une valeur nominale de 22 750 FCFA. Chacune des obligations donne droit à 1 action d'Oragroup (avant fractionnement).

À la date des présentes, le FGIS n'a pas manifesté à la Société son intention de convertir les obligations convertibles.

Les obligations convertibles sont des obligations subordonnées de la Société non assorties de sûretés.

Bons de Souscriptions d'Actions (BSA)

Oragroup SA a émis en décembre 2017, des Bons de souscriptions d'actions (BSA I' et BSA II') au bénéfice de l'actionnaire EFH et de certains dirigeants du Groupe (en remplacement de précédents BSA I et BSA II).

A la date de leur émission, les caractéristiques et la répartition de ces BSA se présentaient comme suit :

	BSA I'	BSA II'
Date d'émisision	Décembre 2017	Décembre 2017
Echéance de la période de conservation	12 avril 2021	12 avril 2021
Prix d'exercice	10 000 FCFA par BSA I'	20 000 FCFA par BSA II''
Ratio de conversion	1 action pour 1 BSA I'	1 action pour 1 BSA II'
Bénéficiaires		
EFH	127 538	48 600
Management Oragroup SA	115 403	437 282
Total	**242 941**	**485 282**

A la suite de la division du nominal des actions de la Société décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2018, le prix d'exercice et le nombre de BSA attribués aux bénéficiaires ont été ajustés comme suit :

	BSA I'	BSA II'
Date d'émisision	Décembre 2017	Décembre 2017
Echéance de la période de conservation	12 avril 2021	12 avril 2021
Prix d'exercice	1 000 FCFA par BSA I'	2 000 FCFA par BSA II''
Ratio de conversion	1 action pour 1 BSA I'	1 action pour 1 BSA II'
Bénéficiaires		
EFH	1 275 380	486 000
Management Oragroup SA	1 154 030	4 372 820
Total	**2 429 410**	**4 858 820**

1.8. Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à l'Emetteur (notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales) ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au siège du Groupe situé au 392 rue des Plantains, BP 2810, Lomé – Togo.

1.9. Historique du Groupe

Depuis l'entrée au capital en 2008 d'ECP Financial Holding et le changement de dénomination sociale en Oragroup, le Groupe a progressivement acquis une taille de banque universelle pour devenir un groupe bancaire panafricain de référence.

Le réseau Orabank est passé d'une présence dans cinq pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale à une dimension panafricaine avec des filiales dans 12 pays répartis sur quatre zones monétaires, soit une taille de bilan multipliée par un facteur de 7 et des crédits à la clientèle par 8. Cette forte croissance a notamment été permise par l'acquisition du réseau des Banques régionales de solidarité (BRS), en 2013. A fin décembre 2017, le Groupe compte plus de 430 000 clients, 1 811 collaborateurs et 139 agences bancaires.

Figure 1 Dates clés d'Oragroup SA

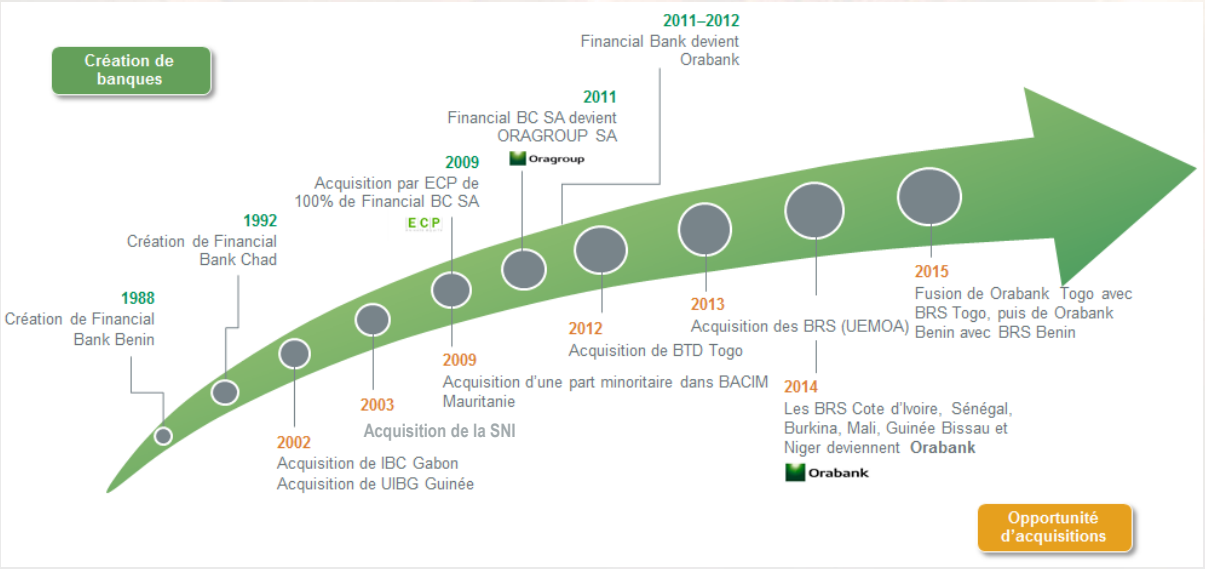

2 Renseignements sur le Capital de l'émetteur

2.1. Capital social

Le capital social d'ORAGROUP est de 63 317 470 000 FCFA à la date du visa portant sur la présente Note d'Information. Il est divisé en 63 317 470 actions ordinaires (les « Actions Existantes ») d'une valeur nominale de 1 000 FCFA chacune, entièrement libérées.

Figure 2 Evolution du capital social d'Oragroup SA

Date	Montant (FCFA)	Forme	Capital après opération (FCFA)
18 décembre 2000	500 000 000	Apports lors de la constitution	500 000 000
04 décembre 2001	4 500 000 000	Émission de nouvelles actions	5 000 000 000
17 septembre 2010	38 157 750 000	Augmentation de capital par compensation de créances certaines, liquides et exigibles	43 157 750 000
23 octobre 2010	4 475 690 000	Émission de nouvelles actions	47 633 440 000
05 janvier 2011	954 870 000	Émission de nouvelles actions	48 588 310 000
25 juillet 2011	6 377 220 000	Émission de nouvelles actions	54 965 530 000
28 décembre 2012	3 808 040 000	Emission de nouvelles actions	58 773 357 000
15 mai 2013	989 560 000	Émission de nouvelles actions	59 763 130 000
18 septembre 2013	2 018 320 000	Emission de nouvelles actions	61 781 450 000
18 janvier 2017	1 536 020 000	Conversion d'obligations en actions nouvelles	63 317 470 000

2.2. Actionnariat

A la date du visa portant sur la présente Note d'Information, l'actionnariat d'ORAGROUP SA se décompose de la manière suivante :

Figure 3 Actionnariat d'Oragroup

Actionnaires à la date du visa	Nombre d'actions	%
ECP Financial Holding LLC (EFH)	37 954 450	59,94%
PROPARCO	6 281 930	9,92%
Brahim Nokour (actionnaire individuel)	5 444 720	8,60%
BIO	3 434 900	5,42%
DEG	2 018 320	3,19%
BOAD	1 736 110	2,74%
FGIS	1 591 590	2,51%
BIDC	1 536 020	2,43%
Autres actionnaires individuels	3 319 430	5,24%
Total	**63 317 470**	**100,00%**

Brahim Nokour, citoyen de nationalité tchadienne est un investisseur présent dans le secteur de la construction, du commerce, de l'immobilier et des transports notamment à travers les sociétés SOPCOTOD, SGIH, SMUT, etc.

Il détient à titre personnel 8,60% du capital d'Oragroup SA.

Vincent Le Guennou, Hurley Doddy, Brice Lodugnon et Ferdinand Ngon Kemoum, administrateurs au Conseil d'Administration, possèdent 1 action chacun.

3 Principaux actionnaires institutionnels

La présentation des principaux actionnaires institutionnels d'Oragroup SA est décrite ci-dessous.

3.1. ECP Financial Holding (EFH)

ECP Financial Holding est un véhicule d'investissement créé par Emerging Capital Partners (ECP). ECP est l'un des pionniers et l'un des principaux gestionnaires de fonds de Private Equity dédiés à l'Afrique. Avec plus de 17 années d'expérience en matière d'investissements sur le continent, ECP dispose d'une équipe d'investissements présente sur le terrain couvrant les principales économies d'Afrique depuis six bureaux sur le continent. ECP a recueilli plus de 2,5 milliards de dollars en capital développement par le biais de ses différents fonds et véhicules de co-investissement, et a effectué des investissements aussi bien au travers de participations minoritaires que majoritaires dans 44 pays du continent africain. A mars 2017, ECP avait réalisé 64 investissements et clôturé 41 participations. ECP œuvre à améliorer la performance et la rentabilité, tout en créant des entreprises durables qui impactent positivement et durablement leurs communautés.

Figure 4 Portefeuille d'investissement d'ECP

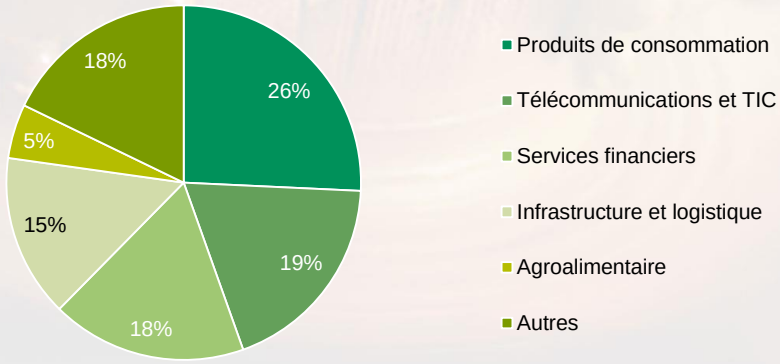

Source – Plaquette institutionnelle, ECP

EFH actionnaire majoritaire de Oragroup, est un fonds d'investissement en capital risque, dont l'activité est de lever des capitaux auprès d'investisseurs institutionnels afin de les investir dans des entreprises privées à fort potentiel, le temps nécessaire à leurs restructurations et à la consolidation de leur développement. Ainsi, ECP reste naturellement attentif à toutes les opportunités qui pourraient se présenter à lui, qui lui permettrait de céder le reste de sa participation au capital d'Oragroup SA à un ou plusieurs investisseurs institutionnels ou industriels, non sans s'être assuré que ce ou ces derniers remplissent les conditions techniques et financières nécessaires à la continuité du développement de la banque.

3.2. PROPARCO

Créée en 1977, PROPARCO (Promotion et Participation pour la Coopération économique) est une Institution Financière de Développement (DFI), conjointement détenue par l'Agence Française de Développement (AFD) et par des actionnaires privés Européens et Africains (Organismes Financiers et Entreprises). La mission de l'institution est de favoriser les investissements privés dans les pays émergents et en développement dans un objectif de croissance économique, du développement durable et d'atteinte des Objectifs du Millénaire (OMD).

PROPARCO finance des opérations économiquement viables, socialement équitables, soutenables sur le plan environnemental et financièrement rentables.

Sa stratégie sectorielle, adaptée au niveau de développement des pays, se concentre sur le secteur productif, les systèmes financiers, les infrastructures et le capital investissement.

PROPARCO investit dans un champ géographique allant des grands pays émergents aux pays les plus pauvres, avec un degré élevé d'exigence en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale.

PROPARCO propose une palette complète d'instruments financiers permettant de répondre aux besoins spécifiques des investisseurs privés dans les pays en développement (prêts, fonds propres, garanties et ingénierie financière).

Au 31/12/2016, PROPARCO avait un portefeuille de 4,8 milliards d'euros investis dans plus de quatre-vingts pays.

3.3. BIO

La Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO) est une Institution Financière de Développement créée en 2001 par l'Etat Belge.

Dans le cadre de la Coopération Belge, BIO est chargée de soutenir le secteur privé dans les pays les moins avancés et les pays à revenu faible et intermédiaire en investissant dans des projets pérennes et bénéfiques en termes de développement économique et social.

BIO fournit des solutions financières sur mesure aux entrepreneurs, aux projets privés d'infrastructure, aux institutions financières et aux sociétés et fonds d'investissement. Elle bénéficie d'une indépendance décisionnelle et opérationnelle qui lui permet d'analyser et d'évaluer avec l'autonomie et la flexibilité indispensables les projets d'investissement qui lui sont soumis.

Dans le cadre de la réalisation des Objectifs de Développement Durable, BIO aide les entreprises à développer leurs activités, à développer de nouveaux produits, à améliorer leurs processus, mais aussi à introduire des normes environnementales, sociales et de gouvernance qui attireront d'autres sources d'investissement.

Les investissements de BIO doivent démontrer un équilibre entre le retour financier et l'impact sur le développement.

BIO investit principalement en Afrique, en Asie et en Amérique Latine des montants variant de 1 à 10 millions d'euros. A la fin de 2017, la société avait un portefeuille de 485,2 millions d'euros réparti de la manière suivante :

Figure 5 Portefeuille d'investissement de BIO

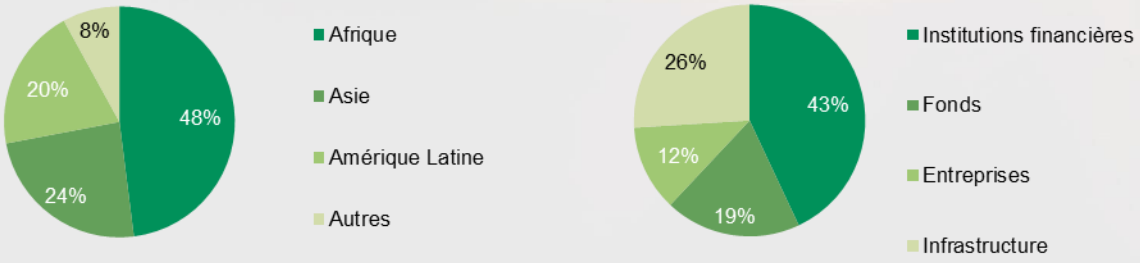

3.4. DEG

Depuis 1962, la DEG (Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft) investit dans des entreprises privées présentes dans les pays émergents. La DEG est une filiale de la KfW, une banque de développement détenue par le gouvernement allemand.

Aujourd'hui considérée comme l'une des plus grandes institutions financières de développement en Europe, la DEG promeut une croissance économique durable en proposant aux entreprises privées des financements à long terme, des prestations de conseil individuel et des programmes de soutien financier. La DEG se concentre non seulement sur les zones émergentes telles que l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine, mais aussi sur l'Europe.

DEG intervient à travers divers produits financiers :

- Prêt à long terme
- Financement mezzanine
- Capital-investissement

Cette institution financière privilégie les investissements permettant d'apporter une valeur ajoutée sur le long terme dans les pays où elle agit. Elle est convaincue que les investissements dans le secteur privé mènent aussi

bien à la création d'emplois qu'à l'amélioration de l'éducation et des formations des employés, et ce grâce au transfert de savoir-faire et de technologie.

Par ailleurs, la DEG promeut des normes écologiques, sociales et de gouvernance d'entreprise élevées et internationalement reconnues et conseille les entreprises qu'elle finance sur la manière de les mettre en œuvre.

A la fin de l'année 2017, la DEG gérait un portefeuille de 8,3 milliards d'euros répartis dans la manière suivante :

Figure 6 Portefeuille d'investissement de DEG

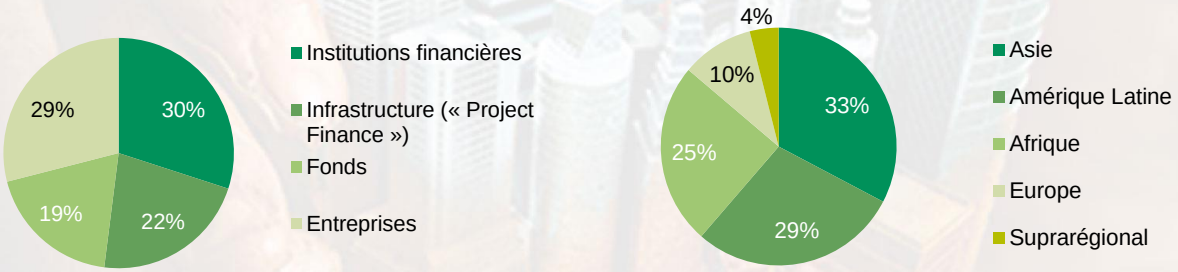

3.5. BIDC

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) est une institution financière créée par les 15 Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La BIDC est implantée dans 15 pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

Les opérations de la banque s'articulent autour de deux types d'activités, l'une destinée à la promotion du secteur privé, l'autre au développement du secteur public. Son siège est à Lomé au Togo.

L'objectif essentiel de la BIDC est de contribuer à l'essor économique de l'Afrique de l'Ouest à travers le financement des projets publics et privés relevant des domaines du transport, de l'énergie, des télécommunications, de l'industrie, des services, de la réduction de la pauvreté, de l'environnement et des ressources naturelles.

La mission de la BIDC est de contribuer à la création des conditions permettant l'éclosion d'une Afrique de l'Ouest économiquement forte, industrialisée, prospère et parfaitement intégrée tant au plan interne que par rapport au système économique mondial, afin de profiter des opportunités offertes par la mondialisation.

Ainsi conformément à ses statuts, la banque vise à :

- Contribuer à la réalisation des objectifs de la Communauté en accompagnant les projets de création d'infrastructures d'intégration régionale ou tous autres projets de développement dans les secteurs public et privé ; et
- Aider au développement de la communauté par le financement de programmes spéciaux.

A juin 2017, la BIDC avait investi dans 206 projets dans divers secteurs pour un montant global de 1,67 milliards de dollars US.

3.6. BOAD

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Elle a été créée suite à un Accord signé le 14 novembre 1973 et est devenue opérationnelle en 1976. Les Etats membres régionaux sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. En plus des pays de l'UMOA, l'actionnariat de la BOAD comporte la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et des actionnaires non régionaux : France, Allemagne, Banque Européenne d'Investissement, Banque Africaine de Développement, Belgique, Eximbank de l'Inde, Banque Populaire de Chine, Maroc.

Par traité de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) signé le 10 janvier 1994 et entré en vigueur le 1er août 1994, la BOAD est une institution spécialisée et autonome de l'Union. Elle concourt en toute indépendance à la réalisation des objectifs de l'UEMOA sans préjudice des objectifs qui lui sont assignés par le traité de l'UMOA.

La BOAD est un établissement public à caractère international qui a pour objet, aux termes de l'Article 2 de ses Statuts, de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest.

En 2015, les agences internationales Moody's et Fitch ont attribué à la BOAD des notes d'investissement (respectivement « Baa1 »et « BBB »), avec des perspectives stables. Les deux agences ont confirmé ces notes

en 2016, permettant à l'institution de mener avec succès sa première émission sur le marché financier international (750 millions de dollars levés).

Sur le plan opérationnel, le montant des financements accordés par la BOAD en 2016 s'élève à 500,6 milliards de FCFA, portant ses engagements nets depuis le démarrage de ses activités opérationnelles en 1976, à près de 4 410 milliards de FCFA, pour la réalisation de 1 044 projets dans des secteurs prioritaires de développement de ses Etats membres régionaux.

3.7. FGIS

Créé en 2012, le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) a été mis en place afin d'aider le Gabon à développer de nouvelles filières capables de générer suffisamment de revenus pour se substituer à ceux tirés de la production de pétrole.

Les principales missions du FGIS sont les suivantes :

- Contribuer au développement économique du Gabon par une gestion active du portefeuille des participations de l'Etat, y compris des cessions ou regroupements de participations existantes de l'Etat, ou des prises de participation stables dans le capital d'entreprises présentant un caractère stratégique ;
- Susciter l'investissement des entreprises nationales ou étrangères dans les secteurs stratégiques pour l'économie nationale par ses prises de participation dans ces secteurs ;
- Garantir l'indépendance financière du Gabon et diversifier ses risques par des investissements en capital d'une partie des revenus excédentaires de l'Etat notamment ceux dérivés du pétrole ;
- Etre un vecteur de mobilisation des ressources publiques ou privées afin de réduire le gap de financement ;
- Constituer une épargne intergénérationnelle, visant à diversifier les sources de revenus de l'Etat ;

Le FGIS intervient via des participations directes ou en souscrivant à des obligations émises. En septembre 2013, le FGIS a participé au côté d'EFH au projet de levée de fonds au bénéfice d'Oragroup.

Le FGIS investit dans les secteurs d'activités suivants :

- Financiers : assurances, banque
- Energie : bois, mines, hydrocarbures
- Services : télécom, commerce général, immobilier et hôtellerie
- Industrie : manufacture, automobile

3.8. Pacte d'actionnaires

Le pacte d'actionnaires actuellement en vigueur entre certains actionnaires[(1)] date d'octobre 2013, à la faveur de l'entrée de DEG au capital d'Oragroup SA. Il remplace le précédent pacte d'actionnaires qui avait été conclu le 7 octobre 2011.

Le pacte d'actionnaires précise les règles applicables entre les actionnaires parties au pacte, s'agissant notamment de :

- La composition du conseil d'administration de la société. Le conseil d'administration de la société est composé de 9 membres, dont 6 membres (y compris le président), nommés sur proposition d'EFH, 1 membre, administrateur indépendant, nommé sur proposition d'EFH, 1 membre nommé sur proposition de la BOAD et 1 membre nommé sur proposition conjointe de BIO et Proparco, étant précisé que certains actionnaires ont chacun la possibilité de désigner un observateur au conseil d'administration.
    - Dans l'hypothèse ou un nouvel actionnaire prendrait une participation au capital au moins égale à 15% (sur une base entièrement diluée, autre que la BOAD), EFH et les autres actionnaires étudieraient favorablement la possibilité pour ce dernier de disposer d'un représentant au conseil d'administration (à l'option d'EFH, par extension à 10 du nombre total de sièges ou par l'attribution de l'un des sièges réservés à EFH).
        - Dans l'hypothèse ou un nouvel actionnaire prendrait une participation au capital au moins égale à 15% (sur une base entièrement diluée, autre que la BOAD), EFH et les autres actionnaires étudieraient favorablement la possibilité pour ce dernier de disposer d'un représentant au conseil d'administration (à l'option d'EFH, par extension à 10 du nombre total de sièges ou par l'attribution de l'un des sièges réservés à EFH).
- La fréquence et les modalités de convocation et de réunion du conseil d'administration.
- Les modalités d'approbation des décisions majeures

Le pacte prévoit un certain nombre de décisions dites majeures, énumérées par le pacte, devant faire l'objet d'une décision préalable du conseil d'administration votant à la majorité simple incluant le vote de certains membres du conseil d'administration.

- La nomination du directeur général de la société. Cette nomination nécessite le vote favorable en conseil d'administration d'administrateurs nommés sur proposition d'actionnaires représentant un minimum de 75% du capital social ou des droits de vote.

- La composition, le fonctionnement et les missions des comités du conseil d'administration.

- Les décisions prises par les actionnaires. Les décisions devant être prises par les actionnaires ne sont valablement adoptées qu'à une majorité de plus de 50% des droits de vote présents ou représentés, sauf dans les cas où la majorité qualifiée ou une unanimité est requise en vertu de la loi.
    - Les émissions de titres de la société doivent être prises à la majorité des deux tiers des droits de vote présents ou représentés.

- Le transfert des titres de la société par les actionnaires. Le pacte prévoit notamment un droit de préemption au profit des parties au pacte en cas de projet de cession par l'une des parties au pacte de tout ou partie de ses titres au profit des tiers. Par ailleurs, les actionnaires parties au pacte disposent d'un droit de cession conjointe proportionnelle et, s'agissant de certaines parties au pacte d'un droit de cession conjointe totale, dans les conditions prévues par le pacte d'actionnaires.

- La politique de distribution. Les actionnaires parties au pacte s'engagent à faire en sorte que la société distribue à ses actionnaires au moins 30% de son bénéfice annuel distribuable.

Par ailleurs, à travers le Pacte, EFH s'engage à faire en sorte que la société respecte toutes les obligations qui pèsent sur elle en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme et en matière de secteurs d'investissement prohibés telles que ressortant de la liste d'exclusion de l'IFC adoptée par les conseils d'administration des différentes filiales du groupe. EFH s'engage également à faire en sorte que la société mette en œuvre un plan d'action environnemental et social. Par ailleurs, EFH s'engage à faire en sorte que la société et les différentes sociétés du groupe gèrent leurs activités respectives en bon père de famille notamment au regard de la conformité avec la règlementation bancaire et les exigences dictées par les différentes Banques Centrales dont les filiales dépendent.

Introduction en Bourse / Objectif de liquidité

En vertu des dispositions du pacte, les Parties ont affirmé leur souhait de voir la société procéder à une introduction en bourse qui serait accompagnée d'un placement secondaire. Dans le cadre d'une tranche secondaire du placement initial ou d'un placement secondaire, les actionnaires disposent d'un droit de cession proportionnelle portant sur une fraction des titres offerts au placement égale à la participation détenue par chacun d'eux dans la société au jour de l'introduction en bourse. Dans le cadre de la présente introduction en bourse, EFH cèdera une partie de son actionnariat de sorte à maintenir sa participation à 50,01%, demeurant l'actionnaire de référence post-opération.

Offre sur l'intégralité du capital

Dans le cas où une personne quelconque viendrait (à raison d'une acquisition ou d'une souscription à des Titres) à détenir directement ou indirectement plus de 25% du capital de la société, ladite personne aurait l'obligation de faire aux autres actionnaires une offre d'acquérir la totalité de leurs titres à un prix par action égal au prix par action le plus élevé payé par cet actionnaire au cours des douze (12) mois précédant la date de franchissement du seuil de détention de 25% du capital de la société.

Durée du pacte

Le pacte est entré en vigueur dès sa signature pour les parties autres que DEG, pour une durée de quinze (15) ans.

Le pacte est résilié de plein droit en cas d'introduction en bourse de la société (la résiliation sera effective à la date de première cotation des actions de la société sur un marché règlementé).

(1) Les Parties au pacte d'actionnaires relatif à la société Oragroup SA: EFH (ECP Financial Holding LLC), PROPARCO (Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique), BIO (Société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement SA), DEG (Deutsche Investitions-Und Entwicklungsgesllschaft mbH), Oragroup SA, BOAD (Banque Ouest-Africaine de Développement), CGF Bourse, Envol Afrique LLC, Central Africa Growth Sicar SA, Money Express, AXA Cameroun, AXA Cote d'Ivoire, AXA Gabon, AXA Sénégal, Messieurs Patrick Mestrallet, Brice Lodugnon, Abass Khalil Hachem, Vincent Le Guennou, Hurley Doddy, Ferdinand Ngon Kemoum, Felix R. Sanchez, Brahim Nokour, Amadou Mansour Gaye, Ismael Bangoura, Toki Constantin Amouzou et Alioune Ndour Diouf. Par ailleurs, la BIDC (Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO) est devenue partie au pacte à la suite d'un acte d'adhésion en date du 7 juin 2017

4 Les principales participations d'Oragroup

Oragroup SA est l'actionnaire principal des entités Orabank. Le Groupe est présent dans 12 pays : Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Le Groupe est composé de 7 filiales bancaires : Benin, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mauritanie, Tchad et Togo. La filiale bancaire de la Côte d'Ivoire dispose de 5 succursales : Burkina Faso, Guinée Bissau, Mali, Niger et Sénégal.

Figure 7 L'actionnariat d'Oragroup SA dans les différentes filiales

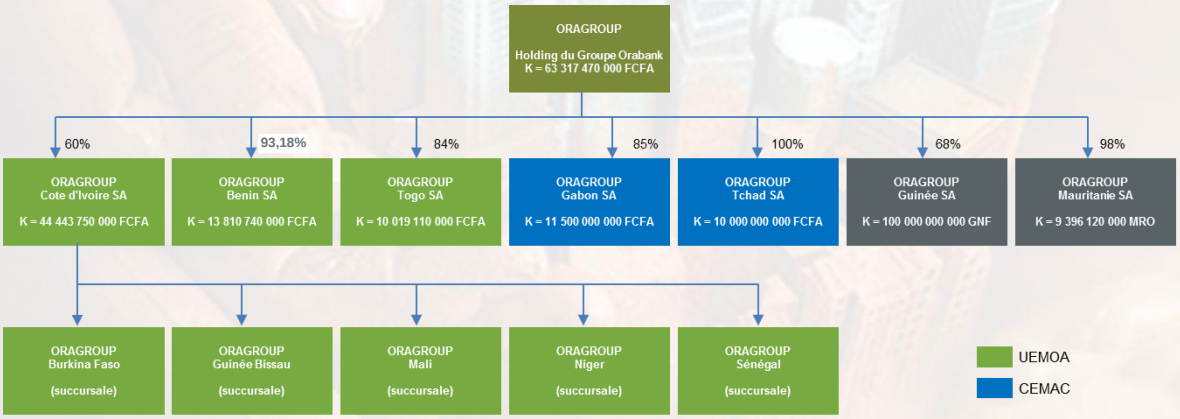

Par ailleurs, Oragroup est actionnaire à 100% de Bank Money Back depuis décembre 2016.

Bank Money Back est une SARL de droit togolais avec un capital social de 1 000 000 FCFA, dont le siège social est au 392 rue des Plantains, BP 2810 Lomé, Togo.

Bank Money Back est la structure de défaisance du groupe Orabank. Elle a racheté en décembre 2016, 5 milliards de FCFA de créances dans les livres d'Orabank Bénin avec un décote de 20% à partir d'un financement long terme réalisé par Oragroup.

En 2017, aucune créance n'a été recouvrée toutefois à moyen terme, Bank Money Back entrevoit une probabilité de recouvrement de son portefeuille de 50% avec la mise en place d'une équipe dédiée en charge du recouvrement.

Bank Money Back fait partie du périmètre de consolidation d'Oragroup mais n'a pas été consolidé car son total bilan représente moins de 5% du bilan consolidé d'Oragroup.

Orabank Togo

Dans le contexte de la privatisation des banques togolaises, la Banque Togolaise de Développement (BTD) a été acquise par la Société en 2012. L'institution publique est ainsi devenue une filiale de la Société et a pris la dénomination d'Orabank Togo. Dans ce cadre, un contrat de cession d'actions a été conclu le 2 octobre 2012 aux termes duquel la Société s'est engagée à rétrocéder 5% du capital d'Orabank Togo au profit des salariés de cette dernière, dans les 5 ans de la date de réalisation de la transaction.

Le Contrat prévoyait également qu'en l'absence de cession effective de cette participation dans le délai de 5 ans, la participation serait transférée à l'Etat togolais sans contrepartie.

A la date de la présente note d'information, la Société détient 84% du capital d'Orabank Togo. La cession de la participation au profit des salariés n'est pas intervenue à ce jour, en raison de l'incapacité financière des salariés de procéder à cette acquisition. L'Etat Togolais n'a pas, à ce jour, demandé le transfert de la participation de 5%.

Orabank Côte d'Ivoire

Orabank Côte d'Ivoire est née de la restructuration du Groupe Banque Régionale de Solidarité (BRS)

Le groupe BRS a été créé le 10 mai 2004, à l'initiative de la BCEAO en relation avec la BOAD et la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), pour le financement des populations pauvres et démunies, en appui aux actions visant la réduction de la pauvreté dans les Etats membres. Le capital du groupe BRS était à l'origine majoritairement composé d'actionnaires publics et parapublics (Etats Membres, BOAD, FAC-UMOA, etc).

De sa création jusqu'en 2013, la situation financière du groupe s'est progressivement détériorée. Le Conseil des Ministres de l'UEMOA avait décidé au regard de la mission de lutte contre la pauvreté du groupe BRS, de procéder au redressement du groupe à travers une restructuration institutionnelle puis financière. La restructuration financière décidée par les Etats a été suivie d'une recapitalisation avec l'entrée d'un investisseur privé.

Le schéma de restructuration institutionnelle a consisté à passer d'une organisation constituée d'une holding (la « Holding BRS SA ») coiffant huit filiales disposant chacune d'un agrément bancaire, à une organisation de type banque mère disposant d'un agrément unique et opérant au travers de sept succursales. Cette étape s'est matérialisée par la fusion-absorption de la holding BRS SA et des huit autres filiales par la BRS Côte d'Ivoire, qui devenait ainsi la société faîtière du groupe BRS. En novembre 2015, les succursales du Togo et du Bénin ont été cédées à Orabank Togo et Orabank Bénin.

A la suite des étapes mentionnées ci-dessus, Oragroup SA et la BOAD ont procédé à la recapitalisation du groupe. Un protocole d'investissement a été signé entre Oragroup, la BOAD et la BRS ; dans le schéma retenu, une part du capital a été attribuée aux Etats membres de l'UEMOA.

A la date de la présente note d'information, Oragroup SA détient 60,1% du capital d'Orabank Côte d'Ivoire, la BOAD 38,2% et les Etats membres de l'UEMOA 1,7%.

5 Organes d'Administration et de Direction

Oragroup est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

5.1. Le Conseil d'Administration

Oragroup est administré par un Conseil d'Administration composé de huit (8) administrateurs, dont six (5) sièges occupés par EFH, (1) siège attribué à BIO et PROPARCO ; (1) siège attribué à la BOAD et (1) siège indépendant. Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre (4) fois par an, sur convocation du Président.

Les principales stipulations du règlement intérieur du Conseil d'Administration sont présentées au paragraphe 5.53. « Règlement intérieur du Conseil d'Administration » de la présente Note d'Information.

Le Conseil d'Administration est présidé par Monsieur Vincent Le Guennou depuis 2009.

La durée du mandat des membres du Conseil est de trois (3) ans, renouvelable une ou plusieurs fois. Ils ont pour fonction :

- De nommer et définir les conditions de service du Directeur Général de la société ;
- De nommer au besoin un Directeur Général Adjoint ;
- De préparer les travaux de l'Assemblée Générale ;
- D'approuver le budget de la société ;
- De prendre les décisions relatives aux prêts, garanties, aux emprunts de la société et préparer les programmes d'investissements de la société ;
- De soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, les états financiers pour chaque exercice comptable, ainsi qu'un rapport annuel.

À ce jour et suivant la gouvernance actuelle de la Société, participent également aux réunions du Conseil d'Administration en qualité d'observateurs (sans droit de vote), deux personnes physiques désignées par les actionnaires DEG et BIO.

Toutes les banques filiales d'Oragroup ont un Conseil d'Administration. Les Conseils ont une composition équilibrée entre administrateurs indépendants et administrateurs exécutifs, et se réunissent plusieurs fois par exercice. La durée des fonctions des administrateurs est d'un (1) an. Ils sont rééligibles. Les dispositions règlementaires relatives aux conventions règlementées sont strictement respectées.

Vincent Le GUENNOU

Président du Conseil d'Administration

Vincent Le Guennou, de nationalité française est Co-fondateur, Managing Director, et co-CEO d'Emerging Capital Partners (ECP).

En tant que partenaire fondateur, il remplit la fonction de Directeur Général de la structure. ECP, qui gère un portefeuille de plus de 2 milliards de dollars à travers plusieurs fonds, est leader dans le secteur du capital-investissement exclusivement dédié à l'Afrique. Comme Co-Directeur Général, M. Le Guennou a mis en place la stratégie d'investissement d'ECP et s'occupe de la relation avec les actionnaires et les investisseurs du fonds. Il est aussi membre du comité d'investissement et du comité exécutif d'ECP.

M. Le Guennou dispose de dix (10) actions d'Oragroup.

Mandat d'administrateur :

Date de renouvellement du mandat : 13 avril 2018

Date d'expiration du mandat : AGO sur l'approbation des comptes de l'exercice 2020

Autre mandat en cours :

- Président du Conseil d'Administration Générale d'Assurances Méditerranée - Algérie
- Président du Conseil d'Administration Eranove - France
- Administrateur CIE - Côte d'Ivoire
- Administrateur Société Des Eaux (SDE) - Sénégal
- Administrateur Ciprel - Côte d'Ivoire
- Administrateur SODECI - Côte d'Ivoire

Brice LODUGNON

Administrateur

Brice Lodugnon, de nationalité ivoirienne, est Managing Director d'Emerging Capital Partners. Avant de rejoindre ECP, Brice Lodugnon exerçait en tant qu'Investment Officer chez EMP Global depuis 2001. Auparavant, il était Conseiller économique au Ministère de l'Economie et des Infrastructures de

Côte d´Ivoire et Associate à Taylor Dejongh Inc., à Washington DC.

M. Lodugnon dispose de dix (10) actions d'Oragroup

Mandat d'administrateur :

Date de renouvellement du mandat : 13 avril 2018

Date d'expiration du mandat : AGO sur l'approbation des comptes de l'exercice 2020

Autre mandat en cours :

- Administrateur et Directeur Général, ECP West Africa Management - Côte d'Ivoire
- Sénégalaise des Eaux – Sénégal
- Compagnie Ivoirienne d'Electricité - Côte d'Ivoire
- Société de distribution des Eaux de Côte d'Ivoire - Côte d'Ivoire
- Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité - Côte d'Ivoire
- Eranove S.A. - France
- Kenié Energies renouvelables - Mali
- Administrateur Orabank Togo
- Administrateur Orabank Bénin
- Administrateur Orabank Côte d'Ivoire
- Administrateur Orabank Tchad
- Administrateur Orabank Guinée

Ferdinand NGON KEMOUM

Administrateur

Ferdinand Ngon Kemoum, de nationalité camerounaise, est Partenaire et Managing Director d'Emerging Capital Partners (ECP).

Avant de rejoindre ECP, Ferdinand Ngon Kemoum était Managing Director au sein de Framlington Asset Management, un gestionnaire de fonds britannique. Ferdinand a aussi occupé plusieurs postes à responsabilité, chez LOITA Capital Partners International, une banque d'affaires basée à Johannesburg, en Afrique du Sud.

M. Ngon dispose de dix (10) actions d'Oragroup

Mandat d'administrateur :

Date de renouvellement du mandat : 13 avril 2018

Date d'expiration du mandat : AGO sur l'approbation des comptes de l'exercice 2020

Autre mandat en cours :

- Administrateur, FINADEV Holding Africa
- Administrateur et DG, ECP Central Africa Management
- Administrateur et DG, Gabon Investment holding
- Administrateur Orabank Togo
- Administrateur Orabank Bénin
- Administrateur Orabank Côte d'Ivoire
- Administrateur Orabank Gabon
- Administrateur Orabank Mauritanie
- Administrateur Orabank Tchad
- Administrateur Orabank Guinée

William NKONTCHOU

Administrateur

William Nkontchou, de nationalité camerounaise, est Director chez ECP et participe à la recherche d'opportunités, la structuration, la réalisation et le monitoring des investissements à ECP depuis début 2008.

Il a débuté sa carrière avec le Technical Leadership Program et le Corporate Audit Staff Program au sein des différentes divisions de General Electric, parmi lesquelles GE Healthcare (France/South Africa), GE Capital (England), Corporate Sourcing Initiatives (England) et CNBC (USA). En 2001, il rejoint l'équipe de Merrill Lynch Investment Banking à Londres, où il a réalisé des missions de conseil pour la clientèle européenne.

Mandat d'administrateur :

Date de renouvellement du mandat : 13 avril 2018

Date d'expiration du mandat : AGO sur l'approbation des comptes de l'exercice 2020

Autre mandat en cours :

- Administrateur Orabank Togo
- Administrateur Orabank Bénin
- Administrateur Orabank Côte d'Ivoire
- Administrateur Orabank Gabon
- Administrateur Orabank Mauritanie
- Administrateur Orabank Tchad
- Administrateur Orabank Guinée
- Administrateur First Trust Savings & Loans
- Administrateur Finadev Africa Holdings
- Administrateur Thunnus Overseas Group
- Administrateur Atlas Bottling Corporation

Hurley DODDY

Représentant permanent d'EFH, administrateur

Hurley Doddy, de nationalité américaine, est Co-fondateur, Managing Director, et co-CEO d'Emerging Capital Partners (ECP).

Avant de rejoindre ECP, Hurley occupait le poste de Directeur Exécutif chez Sumimoto Finance International à Londres, où il était en charge de la gestion des risques d'un portefeuille actions de 200 milliards de dollars, par la mise en place de stratégies de convergence et d'arbitrage du risque.

M. Doddy dispose de dix (10) actions d'Oragroup

Mandat d'administrateur :

Date de renouvellement du mandat : 13 avril 2018

Date d'expiration du mandat : AGO sur l'approbation des comptes de l'exercice 2020

Mbaye THIAM

Représentant de la BOAD, administrateur

M. Thiam, de nationalité sénégalaise, est conseiller du Président de la BOAD.

Auparavant, il a occupé plusieurs positions clés dont celle de Directeur Financier de la BOAD de 1995 à 2008. Il fut administrateur de la BRVM, de Bank of Africa, Vice-Président de la CRRAE UMOA et Président du Comité d'audit.

M. Thiam est actuellement Administrateur d'Oragroup SA, Président du Conseil d'Administration d'Orabank Côte d'Ivoire et Président du Conseil d'Administration de la SICAV Abdou Diouf.

Mandat d'administrateur :

Date de renouvellement du mandat : 13 avril 2018

Date d'expiration du mandat : AGO sur l'approbation des comptes de l'exercice 2020

Autre mandat en cours :

- Président du conseil d'administration Orabank Côte d'Ivoire
- Président du conseil d'administration de la SICAV Abdou Diouf

Francois KLITTING

Administrateur indépendant

M. Klitting, de nationalité française, est Directeur Général et administrateur de Spirit, une société française intervenant dans le secteur de l'immobilier.

Auparavant, il a occupé plusieurs positions clés dont celle de Directeur des Activités Financières du Crédit d'Equipement des PME de 1990 à 1997, de Directeur Financier d'AXA Investment managers de 1997 à 2000, de Directeur des Investissements d'AXA France de 2000 à 2002, de Directeur Général d'AXA Banque de 2003 à 2007 de Président d'AXA Assistance France de 2008 à 2016.

M. Klitting est par ailleurs administrateur d'AXA Crédit, société marocaine de crédit à la consommation.

Mandat d'administrateur :

Date de renouvellement du mandat : 13 avril 2018

Date d'expiration du mandat : AGO sur l'approbation des comptes de l'exercice 2020

Autre mandat en cours :

- Administrateur et Directeur Général de la société SPIRIT, société anonyme de droit français, holding d'un groupe immobilier familial non coté
- Administrateur de la société SPIRIT PROMOTION, société anonyme de droit français
- Administrateur de la société SPIRIT RE IM, société anonyme de droit français
- Administrateur de la société SPIRIT ENTREPRISES, société anonyme de droit français
- Administrateur de la société AXA Crédit, société de droit marocain non cotée, filiale d'AXA Assurance Maroc

Marie-Ange SARAKA YAO

Administrateur indépendant

Mme Saraka-Yao de nationalité franco-ivoirienne est directrice générale du département de mobilisation des ressources et des partenariats avec le secteur privé de Gavi, l'Alliance du Vaccin fondée en 2000. De par son parcours, Marie-Ange Saraka-Yao a acquis une solide expérience d'une vingtaine d'années en leadership stratégique, élaboration de politiques, innovation financière et mobilisation des ressources au sein de marchés émergents et internationaux. Depuis son arrivée à Gavi en 2011, ses compétences en leadership ont été déterminantes dans la réalisation de la plus importante levée de fonds, de près de 18 milliards de dollars américains entre 2011 et 2015, de l'histoire de Gavi.

Dans le cadre de ses fonctions actuelles, Mme Saraka-Yao est le chef de file des relations et négociations avec les investisseurs publics - tels que les membres du G7 et G20 - les investisseurs privés et les détenteurs de grandes fortunes, ceci dans le cadre de l'expansion des investisseurs de Gavi. Elle dirige la stratégie de son département en veillant à harmoniser les priorités de l'organisation et celles des investisseurs afin d'accroitre les diverses instruments financiers (tels que La Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), La Garantie de marché (AMC), et le Matching Fund (MF) afin d'attirer les investissements du secteur privé ainsi que leur expertise).
Avant de rejoindre Gavi, Mme Saraka-Yao a occupé plusieurs postes de direction notamment dans des sociétés financières internationales et des banques multilatérales de développement notamment le groupe de la banque mondiale et la banque africaine de développement. Mme Saraka-Yao est franco-ivoirienne. Titulaire d'une Maîtrise en administration des affaires de l'université de Wharton en Pennsylvanie et diplômée de l'ESSEC à Paris, elle parle couramment l'anglais, le français et le portugais.

Mandat d'administrateur :

Date de renouvellement du mandat : 13 avril 2018

Date d'expiration du mandat : AGO sur l'approbation des comptes de l'exercice 2020

Autre mandat en cours :

- Administrateur de la Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI) depuis 2016
- Administrateur de la Fondation d'Augustin depuis décembre 2017
- Administrateur de l'IFFIm depuis 2016

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration sont domiciliés au siège social de la Société.

Observateurs :

Selon l'organisation actuelle de la gouvernance, **Amissa KEIL** et **Laetitia COUNYE** prennent part aux réunions du Conseil d'Administration en qualité d'Observateurs sans droit de vote, représentant respectivement DEG et BIO.

Par ailleurs, M. Brahim NOKOUR, actionnaire détenant 8,6% du capital d'Oragroup SA peut participer aux réunions du Conseil d'Administration en qualité d'observateur.

5.2. Les Comités du Conseil d'Administration

La Société a constitué, au sein de son Conseil d'Administration, des comités spécialisés chargés d'assister le Conseil d'Administration sur des questions spécifiques (individuellement le « Comité » et ensemble les « Comités »).

Le Conseil d'Administration du Groupe est appuyé dans sa mission de pilotage du Groupe par (5) comités à savoir : le Comité d'Audit, le Comité Ethique et Bonne Gouvernance d'Entreprise, le Comité des Risques, le Comité d'Investissement et de la Stratégie et le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations.

5.2.1. Le Comité d'Audit

Figure 8 Composition du Comité d'Audit

Membres	Fonction au sein du comité	Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe
Brice LODUGNON	Président	Administrateur
William NKONTCHOU	Membre	Administrateur
Sylvie MAHOU	Secrétaire	Directrice de l'Audit

Le rôle du Comité d'Audit consiste à assister le Conseil d'Administration d'Oragroup dans la réalisation de sa mission de surveillance et contrôle qui porte notamment sur :

- La supervision du dispositif de contrôle interne de la banque ;
- L'approbation du plan d'audit à court et moyen termes et le budget subséquent ;
- L'examen de tous les rapports ou synthèses produits par la fonction Audit ;
- L'examen des reportings financiers ;
- L'examen du plan de mission, les rapports et recommandations des auditeurs externes ;
- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports des auditeurs internes et externes ;
- L'examen des comptes annuels individuels et consolidés et leur fiabilité ainsi que de la pertinence des informations financières produites ;
- L'avis donné sur le choix des Commissaires aux Comptes du Groupe et des filiales, ce choix étant validé par le Conseil d'Administration du Groupe ou de la filiale, le cas échéant.

5.2.2. Le Comité Ethique et Bonne Gouvernance d'Entreprise

Figure 9 Composition du Comité Ethique et Bonne Gouvernance d'Entreprise

Membres	Fonction au sein du comité	Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe
Marie-Ange SARAKA YAO	Présidente	Administrateur Indépendant
William NKONTCHOU	Membre	Administrateur
Brice LODUGNON	Membre	Administrateur
Guy TANKPINOU	Secrétaire	Directeur Juridique, Conformité et RSE

Le rôle du Comité Ethique et Bonne Gouvernance d'Entreprise d'Oragroup SA consiste à assister le Conseil d'Administration d'Oragroup pour une meilleure gouvernance au sein du Groupe Orabank, notamment par la poursuite des objectifs suivants :

- Objectifs stratégiques et valeurs d'entreprise établis par le Conseil d'Administration ;
- Définition de lignes de responsabilité entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale ;
- Définition du rôle du Conseil d'Administration ; - Définition du rôle de la Direction Générale ;
- Transparence ;
- Evaluation de l'efficacité du Conseil d'Administration ;
- Mise en place d'un Code de déontologie ;
- Choix / sélection des administrateurs au niveau des filiales ;
- Recommandation au conseil des administrateurs indépendants pour le Groupe ;
- La mise en place du comité Anti-Blanchiment ;
- Lutte anti-blanchiment et anti-corruption.

5.2.3. Le Comité des Risques

Figure 10 Composition du Comité des Risques

Membres	Fonction au sein du comité	Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe
Mbaye THIAM	Président	Administrateur
Ferdinand NGON	Membre	Administrateur
William NKONTCHOU	Membre	Administrateur
Francois KLITTING	Membre	Administrateur
Assibi KOUASSI	Secrétaire	Directeur des risques

Le rôle du Comité des Risques consiste à assister le Conseil d'Administration d'Oragroup SA dans le suivi de la qualité du portefeuille des filiales du Groupe et dans la détermination des mesures à prendre en vue d'en améliorer la performance, notamment dans :

- La définition et recommandation de l'appétence au risque du Groupe ;
- L'examen et la proposition de limites de risques ;
- L'établissement et la révision des manuels de politique de gestion des risques ou de recouvrement ;
- La revue du profil de risque à travers les principaux risques tels que les risques opérationnels ;
- La mise en place du comité Anti-Blanchiment.

5.2.4. Le Comité d'Investissement et de la Stratégie

Figure 11 Composition du Comité d'Investissement et de la Stratégie

Membres	Fonction au sein du comité	Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe
Ferdinand NGON	Président	Administrateur
Hurley DODDY	Membre	Administrateur
Francois KLITTING	Membre	Administrateur
Serge MIAN	Secrétaire	Directeur des relations investisseurs & partenaires

Le rôle du Comité d'Investissement et de la Stratégie consiste à assister le Conseil d'Administration d'Oragroup SA dans les domaines suivants :

- Soutenir les projets de développement du Groupe en encadrant les opérations de croissance internes et externes que le Groupe pourrait être amené à entreprendre par la création de nouvelles filiales ou par le rachat de sociétés existantes et en encadrant tout autre investissement entrepris par le Groupe ;
- Définir et revoir si nécessaire la stratégie d'investissement du Groupe, qui regroupe à la fois la politique d'investissement et les critères d'investissement et veiller au respect de la réglementation applicable, des règles de bonne conduite et des principes directeurs de l'investissement. Le CIS est responsable de la supervision de l'implémentation de cette stratégie d'investissement ;
- Proposer au Conseil d'Administration les grandes orientations stratégiques et le Business Model du Groupe en évaluant sa position stratégique, compte tenu de l'évolution de son environnement et de ses marchés ainsi que les axes de développement à moyen et long terme.

5.2.5. Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

Figure 12 Composition du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

Membres	Fonction au sein du comité	Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe
Ferdinand NGON	Président	Administrateur
Marie-Ange SARAKA YAO	Membre	Administrateur Indépendent
Mbaye THIAM	Membre	Administrateur
Alfred MENOUGA	Secrétaire	Directeur des Ressources Humaines

Le rôle du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations consiste à assister le Conseil d'Administration d'Oragroup SA dans les domaines suivants :

- Le recrutement, la nomination et la révocation des membres de la Direction Générale (Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjoints des filiales bancaires et Directeurs de la Holding) ;
- La rémunération, les éléments de salaires et autres avantages pour les membres de la Direction Générale (Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjoints et Directeurs de la Holding) ;
- L'établissement des critères de performances selon lesquels sera évaluée l'efficacité de la gestion et des politiques approuvées par le passé ;
- Toute question relative aux Ressources Humaines du Groupe dans le cas où l'avis dudit Comité est sollicité par le Conseil d'Administration et/ou la Direction Générale.

5.3. La Direction Générale

La Direction Générale exerce sa fonction sous le contrôle du Conseil d'Administration, auquel elle rend compte périodiquement de ses actions et de leurs effets. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Mettre en œuvre les stratégies et politiques approuvées par le Conseil d'Administration ;
- Développer les processus qui permettent d'identifier, de mesurer, de suivre, et de contrôler les risques encourus par la banque ;
- Maintenir une structure organisationnelle qui assigne clairement des relations de reporting, d'autorité et de responsabilité ;
- S'assurer que les responsabilités déléguées sont effectivement exercées ;
- Mettre en place les politiques de contrôle interne appropriées ;
- Suivre l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Binta TOURE NDOYE

Directrice Générale

Binta TOURE NDOYE, de nationalité malienne, a été nommée Directrice Générale du Groupe bancaire panafricain Oragroup le 1er juillet 2016. Elle a rejoint Oragroup en septembre 2015 en qualité de DGA.

Binta Touré NDOYE a entamé sa carrière aux États-Unis avant de rentrer sur le continent en 1995, pour rejoindre Ecobank en Côte d'Ivoire. Madame NDOYE a successivement occupé plusieurs fonctions au sein de ce Groupe pendant près de 20 ans ; elle a été Directrice Générale d'Ecobank Mali en 2007, puis Directrice Groupe à partir de 2013 en charge de la gestion des projets stratégiques au sein de la holding d'Ecobank à Lomé.

Madame NDOYE a été également nommé Administrateur Directeur Général d'Ecobank Togo en 2015.

Binta TOURE NDOYE est titulaire d'un MBA de l'Université de Central Oklahoma aux Etats-Unis.

Date d'entrée en fonction : 1er juillet 2016

Cheikh Tidiane N'DIAYE

Directeur Général Adjoint

Cheikh Tidiane N'DIAYE, de nationalité sénégalaise, est le Directeur Général Adjoint d'Oragroup. Il a rejoint le Groupe en 2015 en tant que Directeur Général d'Orabank Togo. Auparavant Cheikh Tidiane Ndiaye a occupé plusieurs postes de direction au sein des banques Banque Populaire (BPCE), la Belgolaise, Bank of Africa et First Bank à travers plusieurs pays africains (Sénégal, République Centrafricaine, Burkina Faso, Nigeria, Benin, République Démocratique du Congo et le Togo) et en Europe (Belgique).

Date d'entrée en fonction : Mars 2018

Amadou LY

Directeur Exécutif

Amadou LY, de nationalité sénégalaise, est le Directeur Exécutif d'Oragroup. Il a rejoint le Groupe en 2010 en tant que Directeur de l'Audit et du Contrôle Interne.

Il a entamé sa carrière en 1997 comme Chargé d'Affaires Grandes Entreprises à la BST, puis comme Analyste Financier à la BCEAO en 2000 et enfin comme Chef du Service de la Supervision Bancaire en 2003 à la Commisison Bancaire.

En 2008, il rejoint Access Bank Côte d'Ivoire en tant que Managing Director.

Amadou LY est diplômé de l'ESSEC (France)

Date d'entrée en fonction : Janvier 2017

Amédée NONFON

Directeur Financier

Amédée NONFON, de nationalité béninoise, est le Directeur Financier du Groupe Oragroup depuis septembre 2017.

Avant de rejoindre Oragroup, Monsieur NONFON a été en premier lieu auditeur au Bénin, puis a intégré le Groupe Ecobank en 2009. Il y a exercé successivement des fonctions au sein de la direction financière avant d'être nommé en 2014 Directeur Financier d'Ecobank Gabon.

Monsieur NONFON est diplômé d'une maitrise de Science de Gestion et Management des organisations de l'Université Nationale du Bénin.

Date d'entrée en fonction : Septembre 2017

Assiba Kouassi

Directeur des risques

Assiba Kouassi a débuté sa carrière en 1998 comme Contrôleur des risques à la BICIS (Sénégal)
Il a ensuite occupé plusieurs postes au sein du groupe Ecobank à partir de 2001 (Manager Risques à Ecobank Sénégal, Côte d'Ivoire, Benin)
En 2007, Assiba Kouassi a été nommé Directeur des Risques pour le Groupe en charge de la banque de détail. Il a rejoint Atlantic Financial Group (holding du groupe Banque Atlantique) en tant que Directeur des Risques Groupe puis en 2008 Directeur de l'Audit interne.
Avant de rejoindre Oragroup, Assiba Kouassi était Directeur des Risques d'Ecobank Zambie et Ecobank Mozambique.
Assiba Kouassi est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce (ESC Dakar).
Date d'entrée en fonction : Octobre 2017

Serge MIAN

Directeur des Investissements et des Partenariats

Serge MIAN, de nationalité ivoirienne, est le Directeur des Investissements et des Partenariats d'Oragroup depuis début 2017.

Monsieur MIAN a débuté sa carrière aux Etats-Unis dans une entreprise de gestion d'actifs avant de rejoindre Deloitte en France en 2006. Il a ensuite été Conseiller en Investissements pour la banque d'investissement J.P. Morgan durant 5 ans puis Senior Manager francophone pour le cabinet d'audit Ernst & Young.

Serge MIAN est diplômé de l'Ecole Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée et de HEC Paris (France).

Date d'entrée en fonction : Avril 2017

Guy TANKPINOU

Directeur Juridique

De nationalité béninoise, il est titulaire d'un Master II en Droit des Affaires et Fiscalité, et a débuté sa carrière en 2000 comme Consultant Juridique et Fiscal au Cabinet FCA (Fiduciaire Conseil d'Assistance), partenaire au Bénin et au Togo du cabinet de renommée internationale Ersnt & Young.

De 2004 à 2018, il a occupé plusieurs positions au sein du Groupe Diamond Bank S.A. dont ceux de Conseiller Juridique du Groupe, de Directeur Juridique et Secrétaire du Conseil d'Administration pour la Zone UEMOA et enfin de Directeur Juridique et Recouvrement pour la Zone UEMOA, poste qu'il a quitté pour rejoindre ORAGROUP S.A.

Date d'entrée en fonction : Avril 2018

Salif SOW

Directeur Système d'Information (DSI)

Monsieur SOW a rejoint Oragroup en avril 2010 en qualité de DSI.

Salif Sow a entamé sa carrière en tant que consultant à KPMG Peat Marwick Consultants à Paris (1988 à 1997), puis chef de division Organisation & Méthodes à la Banque africaine de développement à Abidjan (1997 à 2010).

Salif Sow est diplômé de l'Ecole Centrale Paris (1985) et d'un Master of Science du Massachusetts Institute of Technology (1987).

Date d'entrée en fonction : Avril 2010

Sylvie E. MAHOU LOE

Directrice de l'Audit Interne

Mme MAHOU LOE a rejoint Oragroup en janvier 2017 en qualité de Directrice du Contrôle Permanent et a ensuite été nommée Directrice de l'Audit Interne en février 2017.

Sylvie E. MAHOU LOE a commencé sa carrière en France avant de rentrer en Afrique en 1992, pour intégrer la firme internationale d'audit PricewaterhouseCoopers où elle est restée neuf ans. Elle a

rejoint le groupe Ecobank en 2001 où elle a passé 14 ans, occupant successivement les fonctions de Directrice de l'Audit Interne de la filiale Ecobank Cameroun, Adjoint au Directeur de l'Audit Interne du Groupe au siège du Groupe au Togo, Directrice du Contrôle Interne du Groupe. En 2015, elle a intégré l'Inspection Générale des Nations Unies-Programme Alimentaire Mondial comme Manager Audit au siège de l'organisation à Rome.

Sylvie E. MAHOU LOE est titulaire de la Maitrise en Sciences de Gestion de l'Université de Paris I – Sorbonne (France) et du Diplôme d'Etudes Comptables et Financières (D.E.C.F).

Date d'entrée en fonction : Février 2017

Moussa KONE

Directeur du Contrôle Permanent

M. Koné a une expérience bancaire de plus de 17 ans. Il a entamé sa carrière bancaire en l'an 2000 à la Société Générale en qualité d'Auditeur Interne. Institution qu'il quittera en 2004 pour occuper le poste de Responsable du Département Contrôle Interne et des Risques opérationnels dans une filiale du Crédit Agricole (SIB).

En 2007 il rejoint le groupe bancaire panafricain UBA où il occupe successivement les postes de Directeur Audit et Contrôle interne pour la filiale Côte d'Ivoire ensuite Directeur de l'Audit et du Contrôle Interne pour la zone UEMOA et la Guinée Conakry et enfin Directeur du Contrôle Interne pour les pays Francophones, poste qu'il quittera en 2017 pour rejoindre le groupe bancaire panafricain Oragroup en qualité de Directeur Holding en charge du Contrôle Permanent.

Moussa KONE est titulaire d'une maitrise en sciences de gestion de l'Université de Bouaké et d'un Master en Audit et Contrôle de Gestion du Centre Universitaire Professionnalisé

Date d'entrée en fonction : 18 décembre 2017

Amos KONLAMBIGUE

Directeur de la Banque Digitale

M. Konlambigue a rejoint Orabank en 2012, d'abord en qualité de responsable monétique du groupe, puis de Directeur de la Banque Digitale depuis février 2017.

Titulaire d'un BTS en Informatique de Gestion à Lomé et d'un Master en Ingénierie d'Affaires de l'EM Strasbourg, il a démarré sa carrière à Ecobank Togo en 1999 en qualité de Platform Assistant, puis a rejoint la holding d'Ecobank (ETI) en 2003 où il a successivement occupé les postes de Senior Application Analyst sur les produits de banque électronique puis de chef de projet dans la division Transaction Bank du groupe jusqu'en 2011.

Amos est un promoteur de l'innovation en banque électronique et sur les services financiers numériques.

Date d'entrée en fonction : Février 2017

Julien KOFFI

Directeur de la Trésorerie, Directeur Commercial par Intérim

M. Koffi a commencé sa carrière en 2005 à Ecobank Côte d'Ivoire et a exercé différentes fonctions (notamment à la Trésorerie et au Corporate Banking) au sein du Groupe Ecobank.

Il a ensuite rejoint le Groupe UBA en 2014 et a assumé entre autres, les fonctions d'Administrateur Directeur Général de UBA Bénin et de Directeur Trésorerie Afrique francophone avant de rejoindre Groupe Orabank en 2016 en qualité de Directeur Trésorerie Groupe.

M. Koffi est titulaire d'un MBA en Banque Finance.

Date d'entrée en fonction : Novembre 2016

Delphine NDIAYE

Directrice Communication

Delphine NDIAYE, de nationalité sénégalaise, est la Directrice Communication du Groupe bancaire Oragroup.

Madame NDIAYE a débuté sa carrière dans le domaine bancaire au sein du groupe Attijariwafa Bank. Elle a ensuite rejoint Oragroup, Groupe dans lequel elle est présente depuis 8 ans.

Madame NDIAYE est diplômée d'une Maitrise de Sciences de Gestion, Marketing Quantitatif International de l'Université de Cergy Pontoise (France).

Date d'entrée en fonction : Novembre 2009

Pierre Alfred MENOUNGA

Directeur du Capital Humain du Groupe

Alfred a rejoint le Groupe Orabank le 6 février 2017, en qualité de DRH Adjoint des Ressources Humaines du Groupe avant d'être promu DRH du groupe en avril 2018.

	Avant de rejoindre Oragroup, Alfred a successivement occupé diverses fonctions régionales en ressources humaines dans différentes institutions dont Save The Children, Afrique de l'Ouest et Central, Air Liquide ; Ecobank Transnational Incorporated, Barry-Callebaut et British American Tobacco. Alfred totalise 18 ans d'expérience dans la gestion des ressources humaines. Date d'entrée en fonction : Avril 2018

5.4. Déclarations relatives aux organes d'administration de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration et les autres dirigeants mandataires sociaux de la Société.

5.5. Règlement intérieur du Conseil d'Administration et Charte de bonne gouvernance

Les actionnaires institutionnels EFH, BIO, PROPARCO, DEG, Envol Afrique, FGIS, BOAD s'engagent à conserver les titres pendant 120 jours.

5.5.1. Stipulations statutaires relatives au Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration (article 14.1 des statuts)

La société est administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) au plus, sous réserve de la dérogation prévue en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans Ieurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, en cas de fusion ou scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'Assemblée Extraordinaire.

Le Conseil d 'Administration peut comprendre des membres qui ne sont pas actionnaires de la société.

Une personne morale peut être nommée comme administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de designer, par lettre au porteur contre récépissé ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la société, pour la durée de son mandat, un représentant permanent. Bien que ce représentant permanent ne soit pas administrateur en nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le représentant permanent peut ou non être actionnaire de la société.

Le représentant permanent exerce ses fonctions pendant la durée du mandat d'administrateur de la personne morale qu'il représente.

Lors de chaque renouvellement de son mandat, la personne morale doit préciser si elle maintient la même personne physique comme représentant permanent ou procéder, sur le champ, à la désignation d'un autre représentant permanent.

Lorsque la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre au porteur ou par lettre recommandée avec accusé de réception, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent.

Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent ou pour toute autre cause qui l' empêcherait d'exercer son mandat.

Durée des fonctions des administrateurs (articles 14.2 et 14.3 des statuts)

La durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) années ; elle expire à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoques à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs sièges d'administrateurs, par décès ou par démission, le Conseil d 'Administration peut coopter entre deux assemblées, de nouveaux administrateurs. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inferieur au minimum statutaire, le Conseil d'Administration doit, dans le délai de trois (3) mois à compter du jour où se produit la vacance, nommer de nouveaux administrateurs en vue de compléter son effectif. Les délibérations du Conseil prises durant ce délai demeurent valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inferieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée Générale à cet effet, tout intéressé peut, par requête adressée au Président de la juridiction compétente, demander la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l' Assemblée Générale Ordinaire à l' effet de procéder aux nominations prévues au présent article ou de les ratifier.

Dans tous les cas, les nominations de nouveaux administrateurs par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Bureau du Conseil d'Administration (article 15 des Statuts)

Le Conseil d'Administration élit à la majorité simple parmi ses membres un Président qui, en l'absence de dispositions particulières du Conseil d'Administration, restera en fonction pendant la durée de son mandat d'administrateur. Le Président, qui doit être une personne physique, peut toujours être réélu ; il convoque et préside les réunions du Conseil.

A défaut du Président, les séances du Conseil sont présidées par l'administrateur possédant le plus grand nombre d'actions ou, en cas d'égalité, par le doyen en âge ou encore, il est désigné un président de séance choisi parmi les administrateurs.

Le Conseil peut, en outre, designer un secrétaire, actionnaire ou non.

Délibérations du Conseil d'Administration (article 16 des Statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation du Président.

Toutefois, les administrateurs constituant le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration, peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil d'Administration, si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si tous ses membres ont été régulièrement convoqués.

Le Conseil ne délibère valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Un membre absent peut, par pouvoir donné, même par simple lettre, télécopie, télex, ou par courrier électronique, charger un autre administrateur de voter en ses lieu et place.

Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Le Conseil à la possibilité de tenir des consultations sous forme écrites, orales, par téléphone, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication. Il peut avoir également une consultation par correspondance de ses membres.

Afin de garantir l'identification et la participation effective à la réunion du Conseil des Administrateurs y participant par des moyens de télécommunication, ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont a des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

En cas de participation d'administrateurs par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication, le Conseil ne peut valablement délibérer que si au moins un tiers des administrateurs est physiquement présent. Toute décision prise en violation de la présente clause est nulle.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions de l'Acte uniforme.

En cas de participation au Conseil par visioconférence, ou autre moyen de télécommunication, il sera fait mention dans le procès-verbal des incidents techniques éventuellement survenus au cours de la séance et ayant perturbé le fonctionnement.

Le président du Conseil d'Administration s'assure que les procès-verbaux du Conseil d'Administration sont remis aux administrateurs en mains propres ou leur sont adressés par lettre au porteur contre récépissé, lettre recommandée avec accusé de réception avec demande d'avis de réception, télécopie ou courrier électronique dans les meilleurs délais et au plus tard lors de la convocation du prochain Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut consentir à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Président du Conseil d'Administration (article 18.1 des statuts)

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un président qui doit être une personne physique.

La durée du mandat du Président du Conseil d'Administration ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Son mandat est renouvelable.

Le Président du Conseil d'Administration préside les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales.

Il doit veiller à ce que le Conseil assume le contrôle de la gestion de la société confiée au Directeur général.

A toute époque de l'année, le Président du Conseil d'Administration opère les vérifications qu'il juge opportunes et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

En cas d'empêchement temporaire du Président, le Conseil peut déléguer l'un de ses membres dans les fonctions de Président.

En cas de décès, démission ou de révocation du Président, le Conseil nomme un nouveau Président ou délègue un administrateur dans les fonctions de Président.

Le Conseil d'Administration peut à tout moment révoquer son Président.

Rémunération des administrateurs (article 20 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux administrateurs en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme fixe annuelle allouée qu'elle détermine souverainement. Le Conseil d'Administration repartit librement cette rémunération entre ses membres.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration est déterminée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut allouer à ses membres des rémunérations exceptionnelles pour les missions et mandats qui leur sont confiés, ou autoriser le remboursement des frais de voyage, de déplacement et dépenses engagés dans l'intérêt de la société.

5.5.2. Stipulations statutaires relatives à la direction générale

Directeur général (article 18.2 des statuts)

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres ou en dehors d'eux un Directeur Général qui est obligatoirement une personne physique.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine librement la durée des fonctions et l'étendue des pouvoirs du Directeur General. Son mandat est renouvelable.

Il est investi des pouvoirs qui lui sont attribués par le Conseil d'Administration qu'il exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux Assemblées Générales et spécialement réservés au Conseil d'Administration par les dispositions légales et/ou par les présents statuts.

En cas d'empêchement temporaire ou définitif du Directeur général, le Conseil d'Administration pourvoit à son remplacement immédiat en nommant, sur la proposition de son Président, un nouveau Directeur général.

Rémunération du Directeur Général (article 20 des statuts)

La rémunération du directeur général est déterminée par le Conseil d'Administration.

Directeurs généraux adjoints (article 18.2 des statuts)

Sur la proposition du Directeur General, le Conseil peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Directeur Général en qualité de Directeur général adjoint. Le mandat de Directeur Général adjoint est renouvelable.

Le Conseil d'Administration, en accord avec le Directeur Général, détermine l'étendue des pouvoirs qui sont délégués au Directeur Général adjoint.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration peut révoquer, à tout moment, le Directeur General adjoint.

Toutefois en cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur General, le Directeur General adjoint conserve ses fonctions, sauf décision contraire du Conseil, jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur General.

5.5.3. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la société a adopté un règlement intérieur (ci-après le « Règlement Intérieur ») destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, règlementaires et statutaires en vigueur. Le Règlement Intérieur a été approuvé par le Conseil d'Administration le 27 novembre 2015.

Le Règlement Intérieur fait partie du dispositif de bonne gouvernance mis en place au sein du Groupe Orabank et de la Société.

Ce Règlement Intérieur précise, d'une part, le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'Administration et des comités institués en son sein (« Les Comités du Conseil d'Administration » de la présente Note d'Information) et d'autre part les modalités de contrôle et d'évaluation de son fonctionnement.

Evaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration (article 13 du Règlement Intérieur)

Le Conseil d'Administration procède, chaque année, à l'évaluation de son fonctionnement, en vue de définir les mesures d'amélioration de la gouvernance du Conseil, de cerner avec précision le profil des Administrateurs et de mettre en relief les besoins de formation des Administrateurs, soit individuellement, soit collectivement.

Dans ce cadre, le Conseil vérifie que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et doit mesurer la contribution effective de chaque Administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les travaux.

Cette évaluation est étendue aux Comités spécialisés du Conseil d'Administration.

L'évaluation du Conseil d'Administration et de ses Comités spécialisés porte notamment sur leurs rôles respectifs, la corrélation entre leurs activités et missions et les instruments et processus qui influent sur leur performance.

L'évaluation du Conseil d'Administration, de ses Comités spécialisés et de ses membres doit être réalisée suivant une procédure ratifiée par le Conseil d'Administration.

Les résultats des évaluations doivent être communiqués à l'ensemble des Administrateurs, présentés et débattus en séance plénière au Conseil d'Administration lors d'une de ses réunions. Les recommandations et actions qui en découlent doivent faire l'objet d'un rapport de suivi élaboré par le Comité Ethique et Bonne Gouvernance d'Entreprise du Conseil d'Administration.

5.5.4. Charte de gouvernance

Par ailleurs, la Société s'est dotée d'une charte de gouvernance (ci-après la « Charte ») qui a pour objet d'organiser la distribution des droits et des responsabilités entre les différents participants à la vie du Groupe Orabank, tels que les Conseils d'Administration, les dirigeants sociaux, les Actionnaires et toutes les autres parties prenantes. Elle définit les règles et procédures de prise de décision dans les affaires.

Elle met en place les mécanismes à travers lesquels les objectifs du Groupe Orabank sont établis, ainsi que les moyens.

La Charte s'applique à toutes les entités du Groupe Orabank à savoir la Société et ses filiales et succursales (ci-après indifféremment « la Banque » ou « les Banques »).

Les organes délibérants et exécutifs du Groupe (la Société et les Banques) sont chargés de la mise en œuvre et de l'application des normes définies dans la présente Charte.

Figure 13 Organigramme de la holding Oragroup au 31 décembre 2017

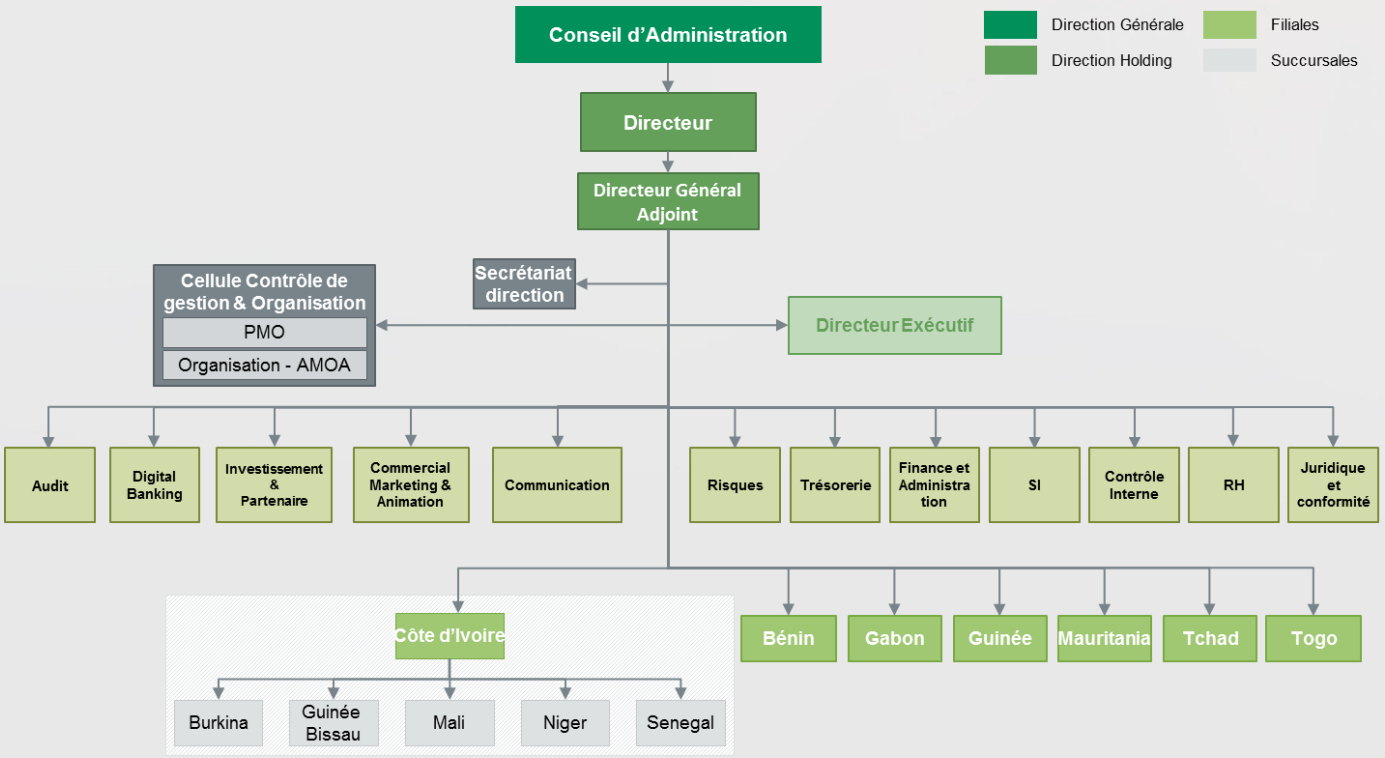

6 Les conventions règlementées

6.1. Les conventions règlementées conclues au cours de l'année 2017

Le tableau ci-dessous reprend les conventions conclues (ou ayant leur date d'effet) en 2017, et ayant fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'Administration d'Oragroup SA.

Figure 14 Tableau des conventions signées en 2017

#	Nature et objet	Administrateurs / dirigeants concernés	Date de conclusion de la convention	Durée	Montants / Sommes perçues
1	Avec la filiale Orabank CI : Prêt à court terme fait à Oragroup	M'Baye Thiam Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	29 décembre 2017	3 mois	1 milliard de FCFA
2	Avec la filiale Orabank Togo : Renouvellement d'un ligne de découvert	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	29 décembre 2017	non application	1 milliard de FCFA
3	Avec la filiale Orabank Bénin : Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte les moyens procurés par son réseau et l'appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	17 mars 2017	1 an renouvelable par tacite reconduction	474,8 millions de FCFA
4	Avec la filiale Orabank Mauritanie : Avenant à la convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte les moyens procurés par son réseau et l'appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles	Ferdinand Ngon Kemoum William Nkontchou Binta Toure Ndoye	21 mars 2017	1 an renouvelable par tacite reconduction	81,8 millions de FCFA
5	Avec la filiale Orabank Tchad : Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte les moyens procurés par son réseau et l'appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	28 mars 2017	1 an renouvelable par tacite reconduction	592,9 millions de FCFA
6	Avec la filiale Orabank Gabon : Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte les moyens procurés par son réseau et l'appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles	Ferdinand Ngon Kemoum William Nkontchou Binta Toure Ndoye	17 avril 2017	1 an renouvelable par tacite reconduction	934,3 millions de FCFA
7	Avec la filiale Orabank Guinée : Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte les moyens procurés par son réseau et l'appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	31 décembre 2016	1 an renouvelable par tacite reconduction	516,4 millions FCFA
8	Avec la filiale Orabank CI : Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte les moyens procurés par son réseau et l'appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles	M'Baye Thiam Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	17 avril 2017	1 an renouvelable par tacite reconduction	1 916, 4 millions de FCFA
9	Avec la filiale Orabank Togo : Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte les moyens procurés par son réseau et l'appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	24 avril 2017	1 an renouvelable par tacite reconduction	1 405, 4 millions de FCFA

6.2. Conventions conclues lors d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2017

Le tableau ci-dessous reprend les conventions conclues au cours des exercices précédents, qui sont en cours, et ayant fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'Administration d'Oragroup SA.

Figure 15 Conventions conclues lors d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2017

#	Nature et objet	Administrateurs concernés	Date de conclusion de la convention	Durée	Montants/Sommes reçues
1	Avec ECP Financial Holding (EFH) : Renouvellement du crédit à court terme accordé à EFH pour financer ses besoins en trésorerie	Vincent Le Guennou Ferdinand Ngon Kemoum Hurley Doddy William Nkontchou	16 janvier 2016	Initialement accordé pour une durée de 12 mois, le prêt à été renouvelé pour une période échéant le 15 juillet 2017. Le prêt a fait l'objet d'une nouvelle prorogation au 15 juillet 2018.	5 milliards de FCFA
2	Avec la société Bank Money Back (BMB) : Prêt à moyen terme accordé à BMB pour le financement du rachat des créances auprès d'Orabank Bénin suivant la convention de cession liant BMB et Orabank Bénin	Binta Toure Ndoye	27 décembre 2016	5 ans	4 milliards de FCFA
3	Avec la filiale Orabank CI : Autorisation de l'émission d'une garantie autonome en faveur de BIO dans le cadre d'un prêt à Orabank CI	M'Baye Thiam Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	27 novembre 2015	Echéance du pret BIO: février 2023	Maximum de 10 millions d'euros
4	Avec l'Agence Française de Développement (AFD) : Emprunt pour financer des investissements d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable dans le secteur privé	PROPARCO (Laurent Klein)	29 août 2014	Dernière échéance au 1er septembre 2024	5 millions d'euros
5	Avec ECP manager France : Avenant à la Convention de mise à disposition de locaux pour la domiciliation en France des bureaux d'Oragroup S.A. suite au changement des adresses des locaux d'ECP manager France	Vincent Le Guennou Ferdinand Ngon Kemoum William Nkontchou	1er février 2013	La convention en date du 1er février 2013 a été signée pour une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction. Cette convention a connu un avenant en la date du 11	21,3 millions de FCFA (32 500 euros)
6	Avec PROPARCO : Convention de crédit pour la mise à disposition des prêts aux filiales d'Oragroup S.A. (Gabon, Tchad, Guinée et Togo)	PROPARCO (Laurent Klein)	25 Juin 2014	5 ans	10 millions d'euros
7	Avec la filiale Orabank Togo : Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Togo	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	23 avril 2010	60 mois renouvelable par tacite reconduction	87,8 millions de FCFA
8	Avec la filiale Orabank Togo : Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN entre Orabank Togo et Oragroup S.A.	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	5 mai 2008	1an par tacite reconduction	14,2 millions FCFA
9	Avec la filiale Orabank Togo : Contrat de prestation de service relatif à la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	28 décembre 2006	2 ans renouvelable par tacite reconduction	96,6 millions de FCFA (147 392 euros)
10	Avec la filiale Orabank Togo : Oragroup S.A. prend en location chez Oragroup Togo une partie de son immeuble abritant son siège social. L'immeuble est destiné à servir de siège social à Oragroup S.A.	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	16 septembre 2015	3 ans renouvelable par tacite reconduction	80,4 millions de FCFA
11	Avec la filiale Orabank Mauritanie : Crédit à long terme accordé pour renforcer ses fonds propres (3,1milliards de FCFA). Pour ce fait Oragroup a transformé les intérêts sur prêts subordonnés, le principal et les intérêts sur DAT ainsi que le principal et les intérêts sur prêt SBA en un prêt à long terme	Ferdinand Ngon Kemoum William Nkontchou Binta Toure Ndoye	31décembre 2016	10 ans	3 105,7 millions de FCFA (soit 4,7 millions d'euros) Interêts perçus pour 2017: 134,9 millions de FCFA
12	Avec la filiale Orabank Mauritanie : Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Mauritanie	Ferdinand Ngon Kemoum William Nkontchou Binta Toure Ndoye	1janvier 2010	60 mois renouvelable par tacite reconduction	37,9 millions de FCFA

#	Nature et objet	Administrateurs concernés	Date de conclusion de la convention	Durée	Montants/Sommes reçues
13	Avec la filiale Orabank Mauritanie : Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN entre Orabank Mauritanie et Oragroup S.A.	Ferdinand Ngon Kemoum William Nkontchou Binta Toure Ndoye	11juin 2009	1an renouvelable par tacite reconduction	10,5 millions de FCFA
14	Avec la filiale Orabank Tchad : Convention de rachat par Oragroup des actions détenues par Orabank Tchad dans le capital d'Orabank Guinée	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	*Rachat réalisé en 2013*		
15	Avec la filiale Orabank Tchad : Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Tchad	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	1janvier 2010	60 mois renouvelable par tacite reconduction	312,9 millions de FCFA
16	Avec la filiale Orabank Tchad : Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN entre Orabank Tchad et Oragroup S.A.	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	25 mai 2005	1an renouvelable par tacite reconduction	10,2 millions de FCFA
17	Avec la filiale Orabank Tchad : Contrat de prestation de service relatif à la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	30 septembre 2007	2 ans renouvelable par tacite reconduction	99,6 millions de FCFA (151866 euros)
18	Avec la filiale Orabank Gabon : Fourniture, installations et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Gabon	Ferdinand Ngon Kemoum William Nkontchou Binta Toure Ndoye	1janvier 2010	60 mois renouvelable par tacite reconduction	227,5 millions de FCFA
19	Avec la filiale Orabank Gabon : Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN entre Orabank Gabon et Ora IT (succursale d'Oragroup S.A.)	Ferdinand Ngon Kemoum William Nkontchou Binta Toure Ndoye		1an renouvelable par tacite reconduction	23,8,5 millions de FCFA
20	Avec la filiale Orabank Gabon : Contrat de prestation de service relatif à la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client	Ferdinand Ngon Kemoum William Nkontchou Binta Toure Ndoye		2 ans renouvelable par tacite reconduction	95,8 millions de FCFA (146 071euros)
21	Avec la filiale Orabank Bénin : Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN entre Orabank Bénin et Ora IT (succursale d'Oragroup S.A.)	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	7 juin 2005	1an renouvelable par tacite reconduction	18,4 millions de FCFA
22	Avec la filiale Orabank Bénin : Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	1janvier 2010	60 mois renouvelable par tacite reconduction	90,3 millions de FCFA
23	Avec la filiale Orabank Bénin : Contrat de prestation de service relatif à la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	19 décembre 2007	2 ans renouvelable par tacite reconduction	94,4 millions de FCFA (143 994 euros)
24	Avec la filiale Orabank Guinée : Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN entre Orabank Guinée et Oragroup S.A.	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	16 juillet 2006	1an renouvelable par tacite reconduction	9,6 millions de FCFA
25	Avec la filiale Orabank Guinée : Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. Au profit d'Oragroup Guinée	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye	14 juin 2010	60 mois renouvelable par tacite reconduction	263,0 millions de FCFA
26	Avec la filiale Orabank Guinée : Contrat de prestation de service relatif à la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client	Ferdinand Ngon Kemoum Brice Lodugnon William Nkontchou Binta Toure Ndoye		2 ans renouvelable par tacite reconduction	99,1millions de FCFA (151075 euros)

6.3. Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exco FICAO
31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com

KPMG
8ème étage immeuble BTCI Siège,
169, Boulevard du 13 Janvier- 06 BP
6019 Lomé,
Tél : + 228 22 21 87 69
Fax : + 228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains B.P.2810 Lomé Togo
Capital social : F CFA 63 317 470 000

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Assemblée générale d'approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées établi en application de l'article 438 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIF relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles généralement admises au Togo relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

6.4. Conventions particulières importantes

Ci-dessous le tableau récapitulatif des dettes d'Oragroup SA

Désignation	Encours FCFA au 31/12/2017	Devise du prêt	Date mise en place	Type de prêt	Echéance	Dates de fin
Emprunt Obligataire	6 000 000 000	FCFA	04/12/2013	Amortissable	Chaque 04 juin et 04 décembre	04/12/2019
FGIS	6 379 145 500	FCFA	10/12/2013	Convertible	Chaque 30 juin	24/09/2020
BIO	2 295 849 500	EUR	25/06/2014	2 ans de différé Amortissable	Chaque 1 er mars et 1er septembre	11/05/2021
PROPARCO	2 915 555 556	EUR	08/08/2014	Amortissable	Chaque 15 janvier et 15 juillet	26/06/2021
AFD 1	983 935 500	EUR	11/12/2015	2 ans de différé amortissable	Chaque 1 er mars et 1er septembre	01/09/2024
AFD 2	1 967 871 000	EUR	23/12/2016	1 an de différé amortissable	Chaque 1 er mars et 1er septembre	01/09/2024
Billet de trésorerie 1	21 200 000 000	FCFA	12/10/2016	Remboursement in fine	11 avril	11/04/2018
Billet de trésorerie 2	13 800 000 000	FCFA	31/05/2017	Remboursement in fine	31 novembre	31/11/2018
BOAD	20 000 000 000	FCFA	19/09/2017	Remboursement in fine	18 septembre	18/09/2018

7 Marché des titres d'Oragroup SA

Au cours de ces dernières années, Oragroup SA a procédé à un emprunt obligataire par appel public à l'épargne (2013) puis clôturé avec succès un programme d'émission de billets de trésorerie (en deux tranches) sur le marché financier régional de l'UEMOA

Les différents éléments descriptifs de ces instruments sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Figure 16 Instruments de dette émis par Oragroup

Titre émis	Date d'émission	Montant de l'émission (FCFA)	Valeur nominale (FCFA)	Nombre de titres émis	Taux d'interet	Maturité	Annuités de remboursement	Encours au 31 déc 2017	Coté	Lieu de cotation
ORAGROUP 6.75% 2013-2019	Novembre 2013	15 milliards de FCFA	10 000	1 500 000	6.75%	6 ans	3 milliards	9 milliards de FCFA	Oui	BRVM
Billets de trésorerie ORAGROUP SA 5.75% Tranche 1	Octobre 2016	21,2 milliards de FCFA	5 000 000	4 000	5.75%	18 mois	Principal remboursé à écheance	21,2 milliards de FCFA	Non	n.a.
Billets de trésorerie ORAGROUP SA 5.75% Tranche 2	Mai 2017	15,6 milliards de FCFA	5 000 000	3 000	5.75%			15,6 milliards de FCFA	Non	n.a.

La tranche 1 des billets de trésorerie (Oragroup 5,75%) d'un montant total de 21,2 milliards de FCFA a été remboursée en totalité en avril 2018.

8 La notation financière d'Oragroup SA

En mai 2018, l'agence Bloomfield Investment Corporation a procédé à la notation financière d'Oragroup SA.
Elle a attribué à Oragroup SA une note de **A (note d'investissement à long terme) avec une perspective stable.**

Catégorie de valeurs	Echelle de notation	Monnaie	Note précédente	Note actuelle	Perspective
Long terme	Monnaie locale	FCFA	n.a.	A	stable
Court terme	Monnaie locale	FCFA	n.a.	A2	Stable

Validité : 30 avril 2019

Pour l'agence de notation, ces notes illustrent la qualité de crédit d'Oragroup SA à long terme et à court terme.

Justification de la notation et de la perspective

Sur le long terme
Qualité de crédit élevée. Les facteurs de protection sont bons. Cependant, les facteurs de risques sont plus variables et plus importants en période de pression économique.

Sur le court terme
La certitude de remboursement en temps opportun est bonne. Les facteurs de liquidité et les éléments essentiels des sociétés sont sains. Quoique les besoins de financement en cours puissent accroître les exigences totales de financement, l'accès aux marchés des capitaux est bon. Les facteurs de risque sont minimes.

Facteurs clés de performance

La notation est basée sur les facteurs positifs suivants :

- Un environnement économique et réglementaire favorable au développement des activités du groupe bancaire ;
- Un fort soutien stratégique, financier et technique des actionnaires ;
- Une stratégie d'expansion du Groupe avec le rachat de plusieurs banques et un renforcement de la présence dans les pays africains depuis 2009 ;
- Une bonne maitrise des charges de fonctionnement, contenues dans les limites des revenus non financiers en provenance des filiales;
- Une flexibilité financière favorable au développement de l'activité, qui se manifeste par d'importants recours à des ressources financières extérieures ;
- Un résultat net en hausse, porté par les bonnes performances du réseau bancaire

Principaux facteurs de fragilité de la notation

- Des performances fortement impactées par les dotations aux provisions ainsi que les charges financières ;
- Une capacité intrinsèque à soutenir le renforcement prévu de l'endettement, à établir ;
- Des portefeuilles bancaires dont la qualité globale reste à améliorer ;
- Des zones d'installation à fort risque sécuritaire

Source : Rapport de notation Oragroup SA par Bloomfield Investment Corporation

Chapitre 3. Présentation des activités de l’émetteur

1 Historique du Groupe bancaire

Les faits marquants de l'histoire du Groupe bancaire sont présentés ci-dessous :

1988 : Démarrage des activités bancaires de Financial Bank au Bénin.

1992 : Démarrage au Tchad.

2002 : Démarrage au Gabon des activités bancaires après le rachat d'Interfi Banking Corporation Gabon (IBC) et en Guinée après le rachat de la filiale du Crédit Lyonnais.

2003 : Suite au rachat de la SNI (Société Nationale d'Investissement) dans le cadre du processus de privatisation du secteur bancaire, le Groupe démarre ses activités bancaires au Togo.

2008 : ECP Financial Holding prend une participation minoritaire au sein du Groupe Financial et appuie le Groupe dans le renforcement de sa structure financière.

2009 : A la suite des agréments donnés par les autorités de tutelle dans les pays où le Groupe est présent, ECP Financial Holding rachète 100% de la holding du Groupe Financial le 20 mars 2009. ECP Financial Holding sépare les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, s'engage dans une démarche de structuration de la holding en appui aux filiales et apporte de nouvelles ressources financières pour permettre le développement du Groupe.

Le Groupe Financial devient actionnaire minoritaire de la BACIM Bank, une banque mauritanienne rachetée par le fonds MENA, un fonds sous gestion d'ECP en 2008, traduisant sa volonté renouvelée d'expansion géographique sur le continent africain. A fin 2009, le Groupe s'est recentré sur le métier bancaire, cédant ses participations dans la micro finance au profit de la société Finadev Africa Holding LLC détenue majoritairement par le fonds d'investissement ECP Africa Fund III PCC.

2010 : Le Groupe poursuit la structuration de la Holding qui regroupe désormais toutes les directions devant assister techniquement les filiales.

2011 : Financial Bank devient Orabank avec un changement de nom progressif en fonction des zones monétaires. Entre mai 2011 et octobre 2011, les filiales de Guinée, du Tchad, du Gabon et du Bénin ont pris la dénomination Orabank. La holding du Groupe devient Oragroup SA.

2012 : Les filiales du Togo et de Mauritanie changent de nom à leur tour. En décembre, Oragroup SA prend la majorité du capital de la Banque Togolaise de Développement (BTD) à l'issue d'un processus de privatisation.

2013 : le Groupe poursuit son expansion avec l'acquisition des BRS (zone UMOA).

2014 : Les banques BRS au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger et au Sénégal sont rebaptisées Orabank.

2015 : Fusion des banques Orabank Togo et BRS Togo d'une part et Orabank Benin Bénin et BRS Bénin d'autre part.

2016 : Oragroup a complété l'harmonisation de son système bancaire avec l'adoption par toutes les filiales de l'application Sopra Banking Amplitude. Cette application permet une meilleure maitrise des risques et l'amélioration des services à la clientèle à l'échelle du groupe

En 2017, le Groupe bancaire panafricain Oragroup a conforté son statut de banque en forte croissance avec des résultats en hausse. Avec un total de bilan de 1 794 milliards de francs CFA (+ 10 % par rapport à l'année précédente), des dépôts de la clientèle à 1 179 milliards de francs CFA et des opérations de crédits à 1 085 milliards de francs CFA. Le Groupe affiche un produit net bancaire de 108,0 milliards de francs CFA et un résultat net de 22,0 milliards de francs CFA, en hausse respectivement de 6% et 45% par rapport à 2016.

Ces performances traduisent les efforts constants du Groupe afin de gagner en rentabilité et en solvabilité pour consolider et pérenniser son développement, en direction principalement du secteur privé et des particuliers. Oragroup attache également une très grande importance à l'approche client et à la gestion du risque pour établir des relations de confiance sur la durée. Oragroup accentue par ailleurs sa cohérence de Groupe et densifie une stratégie globale d'entreprise qui repose sur des valeurs fortes déclinées dans ses modes de gouvernance et de gestion.

En septembre 2016, le Groupe a lancé une émission de billets de trésorerie d'un montant total de 35 milliards de francs CFA par appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La première tranche, en septembre et octobre 2016, a permis de lever 21,2 milliards de francs CFA, soit une souscription de 106 %. La deuxième tranche effectuée en 2017 a permis de lever 15,6 milliards de francs CFA (23,7 millions d'euros), soit un taux de participation de 112,72 %. La confiance du marché confirme la solidité du modèle et le potentiel de croissance d'Oragroup. Quant à cette synergie entre une banque à vocation panafricaine et une base diversifiée d'investisseurs à nos côtés, elle favorise le développement d'un secteur financier africain dynamique et profond pour financer nos économies.

Oragroup entend utiliser ces nouvelles marges de manœuvre pour investir dans l'extension du réseau Orabank et des services à la clientèle, essentiellement les particuliers et les PME.

Pour atteindre ces objectifs, Oragroup déploie une stratégie triennale 2016-2018 dénommée « Consolidation et efficience ». Ce plan d'action porte sur 4 priorités majeures pour la croissance du groupe et son efficience opérationnelle :

- Bâtir un Groupe intégré, partageant une vision et des valeurs communes ;
- Investir dans une expansion forte tout en maîtrisant les charges ;
- Renforcer la maîtrise des risques ;
- Mobiliser des ressources suffisantes à des coûts compétitifs et conforter la solidité financière du groupe.

Évènements récents :

- En Septembre 2017, La BOAD a consenti un prêt interbancaire de 20 milliards de FCFA à Oragroup d'une durée d'un an ;
- En 2017, Oragroup procède à l'ouverture d'une salle de marché à vocation régionale et internationale en vue de mutualiser et adresser les besoins des différentes entités du groupe sur les marchés de change et de titres, et se positionner à terme comme un acteur de référence ;
- En février 2018, Oragroup a conclu un partenariat avec CR2 (leader sur les solutions digitales pour le secteur bancaire) en vue de lancement d'une plateforme digitale et d'agency banking.
- En mars 2018, Oragroup a reçu un financement de 40 millions d'euros de la Société Islamique de Développement suite à l'accord de financement signé en décembre 2017. Ces fonds vont permettre à Oragroup, via ses filiales Orabank Gabon, Orabank Togo et Orabank Côte d'Ivoire et ses succursales, de financer de manière exclusive des projets éligibles portés par des petites et moyennes entreprises (PME) opérant dans les pays membres de la SID.

2 Environnement règlementaire des activités bancaires

De par leur implantation, les filiales d'Oragroup sont soumises aux règlementations en vigueur dans les zones UMOA, CEMAC, la Mauritanie et la Guinée.

Un aperçu du cadre règlementaire dans ces différentes zones est présenté dans les paragraphes ci-dessous.

2.1. Cadre réglementaire des activités bancaires en zone UMOA

Les filiales d'Oragroup présentes dans la zone UMOA sont Orabank Bénin, Orabank Côte d'Ivoire (et ses succursales Orabank Burkina Faso, Orabank Guinée-Bissau, Orabank Mali, Orabank Niger, et Orabank Sénégal) et Orabank Togo.

Les autorités de tutelles en ce qui concerne les activités bancaires et financières dans la zone UEMOA sont principalement :

- Le Conseil des Ministres de la zone UMOA ;
- La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) qui joue par ailleurs le rôle d'institut d'émission de l'UMOA et participe à la mise en place de la réglementation prudentielle et comptable et à la surveillance du système financier sous régional ;
- La Commission Bancaire de l'UMOA qui organise et contrôle les banques et établissements financiers de la zone.

Outre le droit commun applicable aux sociétés commerciales, les principaux textes ci-après réglementent l'activité des établissements de crédit et des systèmes financiers décentralisés et fondent l'action de la Commission Bancaire de l'UMOA :

- Le Traité de l'UMOA du 20 janvier 2007 ;
- La Convention du 6 avril 2007 régissant la Commission Bancaire ;
- La loi uniforme portant réglementation bancaire ;
- La loi uniforme portant réglementation des systèmes financiers décentralisés ;
- Le dispositif prudentiel, qui fixe notamment les exigences en matière d'adéquation des fonds propres, en rapport avec les risques portés par les établissements de crédit ;
- Les instructions prises par la BCEAO en application des dispositions de la loi portant réglementation des systèmes financiers décentralisés de l'UMOA ;
- Le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (PCB), qui revêt un caractère uniforme et obligatoire ;
- Le règlement communautaire sur les relations financières extérieures ;
- La loi uniforme portant définition et répression de l'usure ;
- La loi uniforme sur les instruments de paiement ;
- Le règlement communautaire relatif aux systèmes de paiement ;
- La loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- La loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme ;
- Le Référentiel Comptable Spécifique des SFD (RCSFD) de l'UMOA ;
- Le Décret d'application de la loi portant réglementation des SFD de l'UMOA.

2.2. Evolutions récentes dans la zone UMOA

En 2007, le Conseil des Ministres de l'Union a décidé de relever le capital social minimum applicable aux banques et établissements financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à 10 milliards de FCFA et 3 milliards de FCFA respectivement.

Par ailleurs, au vu de la prépondérance de plus en plus accrue de groupes bancaires évoluant sur plusieurs pays de la zone et/ou en dehors, les autorités de régulation et de contrôle ont engagé des réformes en vue d'une adoption à terme des normes de Bâle II et Bâle III.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des exigences minimales de mise en œuvre du des dispositions de Bale II / Bale III dans la zone UMOA.

Figure 17 Evolution des exigences minimales de mise en œuvre des dispositions de Bâle II / Bâle III dans la zone UMOA

Exigences minimales (en % du risque pondéré)	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio minimal pour les fonds propres de base durs (Common Equity Tier 1 - CET1)	5%	5%	5%	5%	5%
Ratio minimal de fonds propres de base (T1)	6%	6%	6%	6%	6%
Ratio minimal de solvabilité	8%	8.25%	8.5%	8.75%	9%
Coussin de conservation des fonds propres	0.625%	1.25%	1.875%	2.5%	2.5%
Ratio minimal de solvabilité + coussin de conservation	8.625%	9.5%	10.375%	11.3%	11.5%
Ratio de levier	3%	3%	3%	3%	3%

Source : BCEAO - Dispositif prudentiel de mise en œuvre des dispositions de Bâle II/III dans l'UEMOA

2.3. Cadre règlementaire des activités bancaires en zone CEMAC

Les filiales d'Oragroup présentes dans la zone CEMAC sont Orabank Gabon et Orabank Tchad

Les autorités de tutelle en ce qui concerne les activités bancaires et financières dans la zone CEMAC sont principalement :

- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

Les principaux textes qui régissent l'activité dans la zone CEMAC sont les suivants :

- Les statuts de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) du 11 juillet 2003, révisés le 23 Septembre 2007 ;
- Le règlement communautaire portant fixation du capital social minimum des établissements de crédit ;
- Le règlement communautaire relatif à l'agrément unique des établissements de crédit ;
- Le règlement communautaire relatif aux modifications de situation des établissements de crédit ;
- Le règlement communautaire relatif à la supervision des holdings financières et à la surveillance transfrontière ;
- Le règlement communautaire relatif au plan comptable des établissements de crédit ;
- Le règlement communautaire portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Afrique Centrale ;
- Le règlement communautaire relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement ;
- Le règlement communautaire relatif aux Titres publics à souscription libre émis par les Etats membres de la CEMAC ;
- Le règlement communautaire relatif aux diligences des commissaires aux comptes dans les établissements de crédit ;
- Le règlement communautaire relatif aux gouvernements d'entreprise dans les établissements de crédit de la CEMAC ;
- Le règlement communautaire portant organisation, fonctionnement et surveillance du marché financier de l'Afrique Central ;
- L'annexe à la Convention portant création d'une Commission Bancaire de l'Afrique Centrale.

Règles de solvabilité bancaire

- Le règlement COBAC R-2009/01/portant fixation du capital social minimum des établissements de crédit. Le capital social minimum des établissements de crédit est fixé à 10 milliards de FCFA ;
- Le ratio de solvabilité minimum (fonds propres sur risques pondérés) fixé à 8.0%.

2.4. Cadre réglementaire des activités bancaires en Guinée

Les autorités de tutelle en ce qui concerne les activités bancaires et financières en Guinée sont principalement :

- Le Conseil National de l'Epargne et du crédit, présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances, qui est un organisme consultatif chargé de délibérer et d'émettre des avis sur les conditions de fonctionnement des établissements de crédit, sur l'épargne et la distribution du crédit. Il peut également faire procéder aux études qu'il estime nécessaires. Un décret fixe la composition et les règles de fonctionnement du Conseil ;
- Le Comité des agréments, organe décisionnel indépendant, présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale. Ce comité a pour mission première, en collaboration avec les autres parties prenantes au contrôle bancaire, de promouvoir la sûreté et la solidité du système bancaire. Ce comité peut délivrer/ retirer des agréments aux établissements de crédit ou établir la réglementation concernant le montant du capital des établissements de crédit entre autres ;
- L'association professionnelle des établissements de crédit de Guinée. Tout établissement de crédit doit, dans le mois qui suit son agrément, adhérer à l'Association professionnelle des établissements de crédit de Guinée. Cette association a pour objet de représenter les intérêts collectifs des établissements de crédit, notamment auprès des pouvoirs publics, et de favoriser la coopération au sein de la profession ainsi que l'organisation et la gestion des services d'intérêt commun.

Les principaux textes ci-après réglementent l'activité des établissements de crédit et des systèmes financiers décentralisés et fondent l'action de la Commission Bancaire de la Guinée :

- La Loi L/2013/060/CNT du 12 août 2013 portant réglementation bancaire en République de Guinée ;
- L'Instruction N°032/DGSIF/DSB du 12 novembre 2014 relative à la liste des pièces constitutives du dossier de demande d'agrément des établissements de crédit de la catégorie « Banque » ou « Etablissement financier », des dirigeants et des commissaires aux comptes des établissements de crédit agréés dans la catégorie « Banque » ou « Etablissement financier » ;
    - Le capital social minimum est fixé à 100 milliards de GNF
- L'Instruction N°071/DGSIF/DSB/ du 16 février 2017 relative aux opérations soumises à notification a priori ou a posteriori ;
- La Décision D/2016/004/CAM du 16 décembre 2016 relative à la prise ou à la décision de participations par les établissements de crédit dans les entreprises existantes ou en création ;
- La loi de Finances initiale 2014.

2.5. Cadre réglementaire des activités bancaires en Mauritanie

La Banque Centrale de Mauritanie (BCM) à travers la Direction Générale de la Supervision Bancaire et Financière assure le contrôle des établissements de crédit.

Les principaux textes ci-après qui régissent l'activité bancaire en Mauritanie sont :

- Les textes d'application de l'ordonnance n° 2007/020 portant sur la règlementation des établissements de crédit ;
- L'instruction n° 07/GR/2009 portant modification de l'instruction N°05/GR/2008, relative aux fonds propres nets minimums des établissements bancaires ;
- L'Instruction n° 2/GR/2008 définissant les conditions et critères d'agrément, les modalités de prise ou d'extension de participations dans le capital d'une banque et les règles relatives aux dirigeants de banque.
    - Le capital minimum est fixé à 6 milliards d'ouguiya. Ce capital doit être intégralement versé sur un compte ouvert à cet effet dans les livres de la Banque Centrale et libéré en une seule fois avant l'entrée en activité de l'établissement. La part du capital détenue par des actionnaires étrangers devra être versée en devises

En 2015, faisant suite à l'évaluation du secteur bancaire par le Fonds Monétaire International, la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) a engagé une refonte du cadre réglementaire.

La révision de la loi bancaire et du statut de la BCM permettra entre autres de :

- Renforcer l'indépendance de la BCM ;
- Durcir les conditions d'agrément ;
- Encadrer les recours contre les décisions de la BCM ;
- Élargir le champ de la supervision BCM : Les révisions des textes en cours permettront à la BCM de superviser la Caisse de dépôts et de Développement et les sociétés d'assurances.

3 Le marché bancaire dans les pays d'activité d'Oragroup

Situation des banques dans la zone UEMOA

Figure 18 Situation des banques et établissements financiers à décembre 2017

Pays	Banques	Etablissements financiers	Total	Agences et bureaux	GAB/DAB	Effectifs	Nombre de comptes bancaires ('000)
Bénin	16	-	16	205	277	2 644	1 056
Burkina Faso	14	4	18	280	341	3 009	1 359
Côte d'Ivoire	28	2	30	635	896	7 671	2 609
Guinée-Bissau	5	-	5	27	42	423	98
Mali	13	3	16	533	405	3 143	1 311
Niger	12	3	15	148	145	1 646	482
Sénégal	25	4	29	392	454	4 858	1 391
Togo	13	2	15	210	239	2 203	1 070
TOTAL UEMOA	**126**	**18**	**144**	**2 430**	**2 799**	**25 597**	**9 374**

Source : Commission Bancaire à Décembre 2017

Au 31 Décembre 2017, la zone UEMOA compte 144 banques et établissements financiers (126 banques et 18 établissements financiers). La Côte d'Ivoire est le premier marché dans la zone avec 30 banques et établissements financiers.

Sur les 126 banques présentes dans la zone, 25 sont des succursales de banques.

Le réseau bancaire de la zone UEMOA a augmenté de 14 banques entre 2013 et 2017.

Les graphiques ci-dessous montrent la répartition par pays en termes d'emplois, de ressources et de taille de bilan.

(Données provisoires de la BCEAO au 31 décembre 2016)

Figure 19 Emplois : niveau des crédits par pays

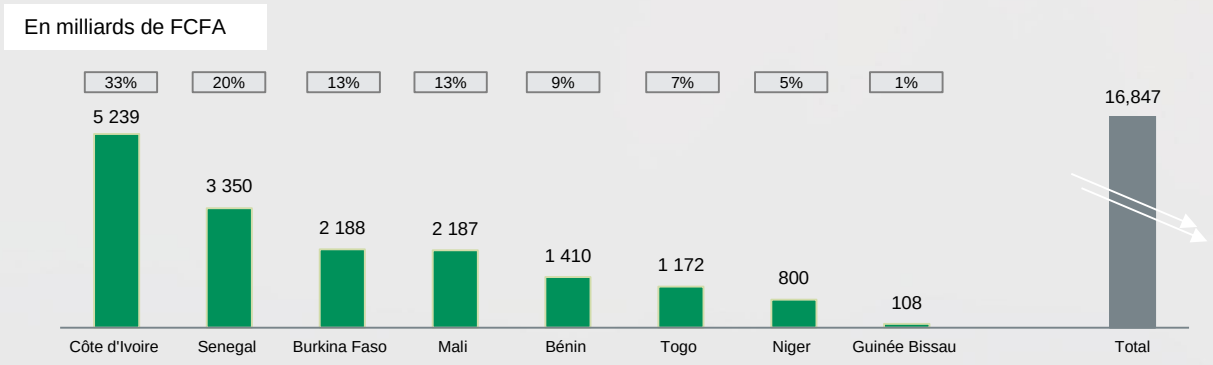

Le crédit à la clientèle a progressé de 12% entre 2015 et 2016 pour s'établir à c. 16 850 milliards de FCFA.
La Côte d'Ivoire et le Sénégal comptent pour plus de 50% du crédit bancaire dans la zone UEMOA.

Figure 20 Ressources : niveau des emprunts et dépôts par pays

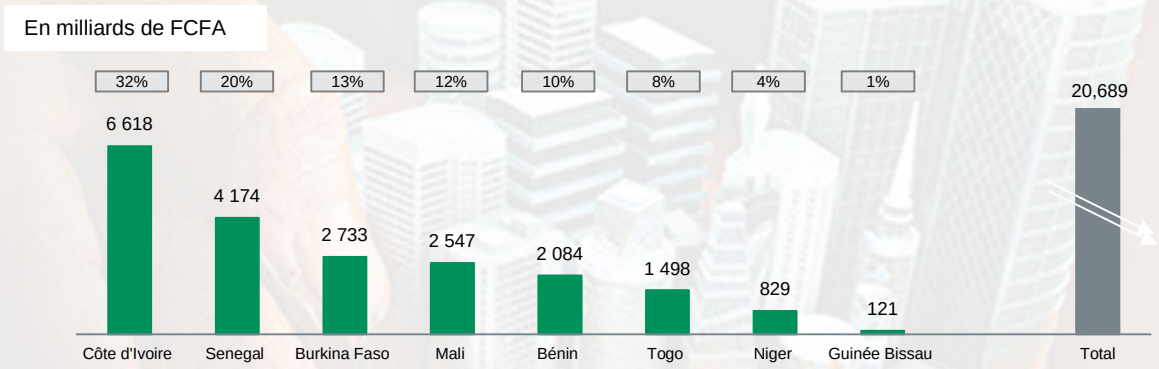

Les dépôts et emprunts auprès de la clientèle ont connu une augmentation de 9% entre 2015 et 2016.

Les dépôts à vue et à terme ont progressé respectivement de +11,9% et +6,7%. Les dépôts à vue, en constante progression, ont représenté 53,5% des ressources clientèle en 2016.

Les banques ivoiriennes concentrent 32% des dépôts de l'UEMOA, suivies par les banques sénégalaises.

Figure 21 Total bilan par pays

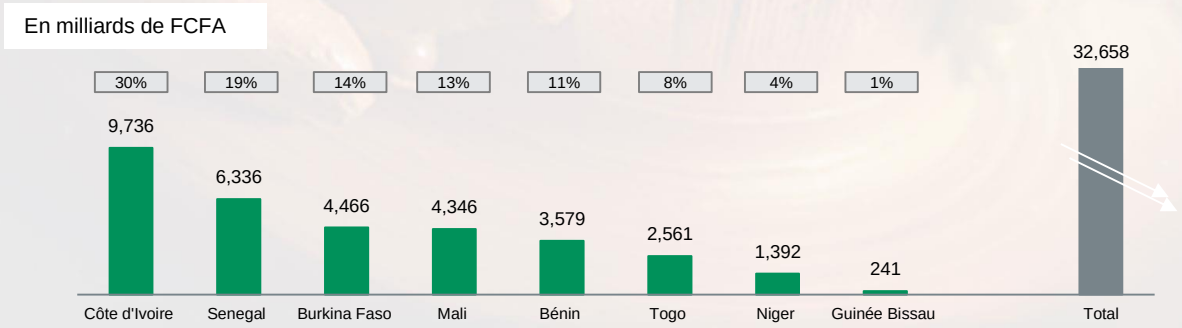

Le total bilan agrégé a progressé de 16% par rapport à fin 2015 traduisant le dynamisme du système bancaire de la zone UEMOA.

Au 31 décembre 2016, les banques du Groupe Orabank opérant dans l'UEMOA représentent ensemble 3,9% des actifs bancaires, 4,0% des emplois et 3,7% des ressources.

4 Principales forces et atouts du Groupe

Le groupe Orabank a connu une croissance remarquable au cours de la dernière décennie :

- Aujourd'hui le Groupe est présent dans 12 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale.

- Un potentiel de croissance économique dans l'ensemble des pays de présence, et notamment en Côte d'Ivoire (croissance moyenne estimée du PIB de 8,4% en 2018) combinée avec une faible pénétration bancaire dans la région.

- Un modèle intégré avec l'adoption par l'ensemble des filiales du Groupe d'un système d'exploitation bancaire unique renforçant l'efficacité et la performance des entités.

- Un processus de décision décentralisé qui assure une réactivité et une flexibilité aux filiales (et qui s'appuie sur une holding avec un contrôle efficace).

- Des opportunités de développement par croissance externe via des acquisitions, notamment en Afrique Centrale (Cameroun, Congo).

- Un accès aux sources externes de financement matérialisé par les émissions récentes de billets de trésorerie (en septembre 2016 et mai 2017) et l'emprunt obligataire de 2013.

- Par ailleurs, la gouvernance du Groupe a été renforcée par :
- Un conseil d'administration avec une composition équilibrée bénéficiant de l'expertise d'ECP, PROPARCO, DEG, la BOAD de même que de l'administrateur désigné sur proposition conjointe de BIO et PROPARCO;
- La mise en place de 5 comités au niveau du conseil d'administration ;
- Des procédures d'anti-blanchiment d'argent et anti-corruption ;
- Le respect de normes RSE sur la base de standards internationaux et la production d'un rapport intégré à partir de 2016.

- Une banque reconnue et récompensée :
- « Meilleure Banque Régionale en Afrique de l'Ouest » en 2017
- « Meilleure Banque Régionale en Afrique de l'Ouest » en 2015

4.1. Produits et services

Historiquement présent sur le financement des PME, Oragroup a entrepris de développer ses compétences, son savoir-faire et étendre son offre à tous les segments de la banque commerciale.

A fin décembre 2017, le Groupe compte plus de 430 000 clients, 1 811 collaborateurs et 139 agences bancaires.

La palette de produits (liste non exhaustive) d'Orabank se présente comme suit :

Figure 22 La palette de produits d'Orabank

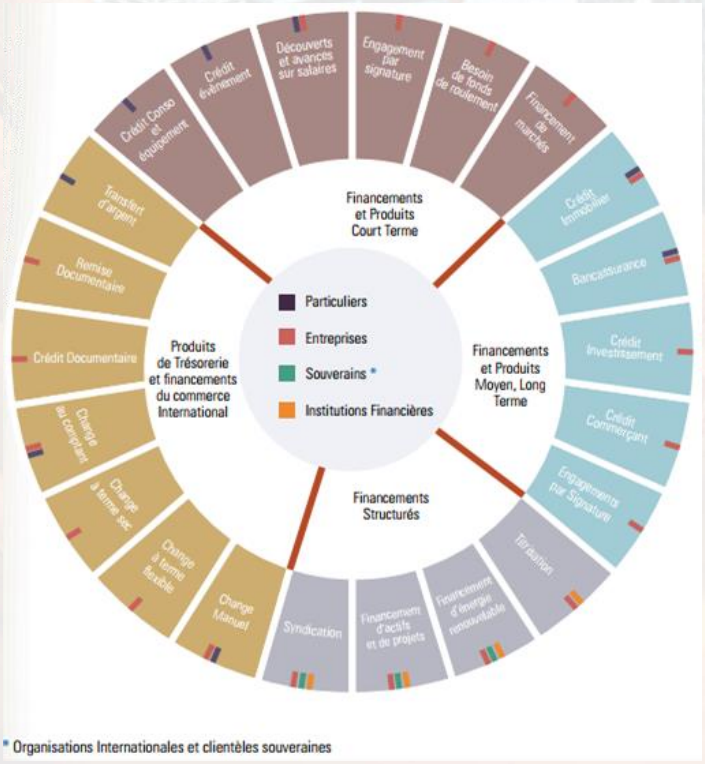

Il s'agit ici d'une liste non exhaustive.
De plus, Orabank développe activement de nouveaux produits pour renforcer son offre digitale.

Figure 23 Nouveaux produits d'Orabank

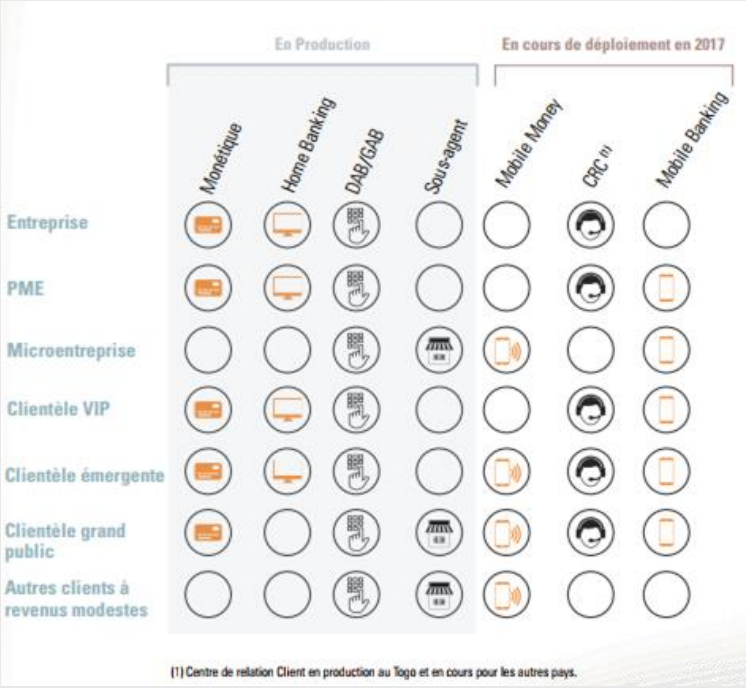

Oragroup a récemment créé de nouveaux produits afin de renforcer son offre digitale.

4.2. Présentation des différentes filiales Orabank

4.2.1. Orabank Togo

Figure 24 Evolution des principaux agrégats bancaires au Togo

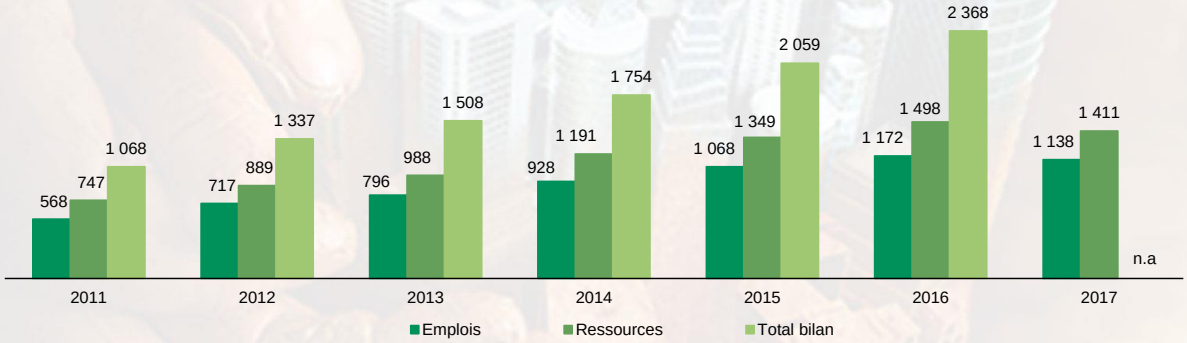

Orabank est le leader du marché bancaire au Togo. Le positionnement d'Orabank a été consolidé à la suite de l'acquisition de la BTD (Banque Togolaise du Développement) et de la BRS (Banque Régionale de Solidarité).

Figure 25 Parts de marché – Orabank Togo

Orabank Togo (Dec-2017)		
	Part de marché	Rang
Emplois	25,7%	1er
Ressources	22,5%	1er

Figure 26 Réseau d'agences – Orabank Togo

21 agences à Lomé	
Agence Principale	Agence Agbalépédogan
Agence Commerce	Agence Kégué
Agence Port Espace Entreprises	Agence Rue des Chemins de Fer
Agence Port Espace Particuliers	Agence Terminal du Sahel
Agence Plage - Espace transfert d'argent	Agence Baguida
Agence Tokoin Cassablanca	Agence Adidogomé
Agence Adidogomé Assiyéyé	Agence Agoé Assiyéyé
Agence Rond-Point Aéroport	Agence Hedzranawoé
Agence Assivito	Agence Bld des Armées
Agence Avédji	Agence Adoboukomé
Agence Rond-Point port	

17 agences en province	
Agence Vogan	Agence Kanté
Agence Notsé	Agence Mango
Agence Kpalimé	Agence Dapaong
Agence Atakpamé	Agence Cinkassé
Agence Anié	Agence Sotouboua
Agence Badou	Agence Tsévié
Agence Sokodé	Agence Assahoun
Agence de Kara - Espace Entreprises	Agence Aneho
Agence de Kara - Espace Particuliers	

4.2.2. Orabank Bénin

Figure 27 Evolution des principaux agrégats bancaires au Bénin

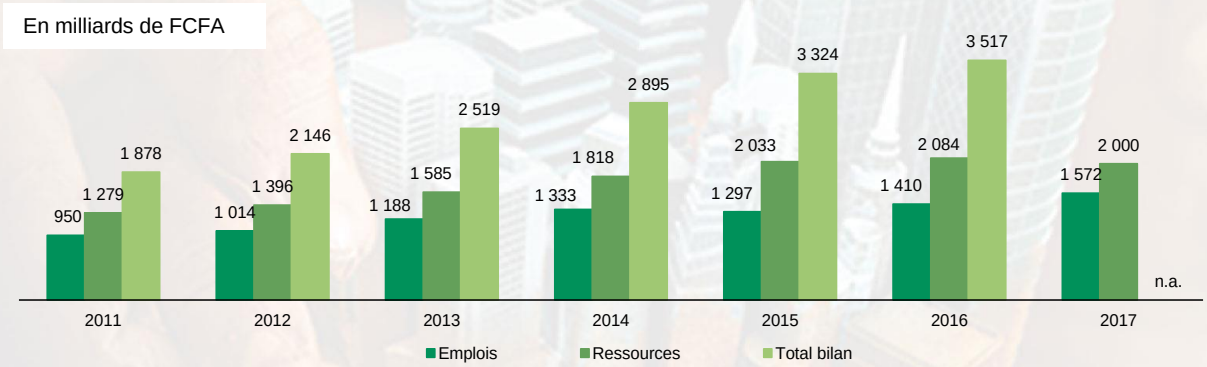

Le Groupe Orabank a commencé ses activités au Bénin en 1988. La position d'Orabank est fortement ancrée au Bénin et a été renforcée grâce notamment à l'acquisition de la BRS et la fusion entre Orabank Bénin et BRS Bénin en 2015.

Figure 28 Parts de marché – Orabank Bénin

Orabank Bénin (Dec-2017)		
	Part de marché	Rang
Emplois	5,85%	7ème
Ressources	7,96%	5ème

Figure 29 Réseau d'agences – Orabank Bénin

10 agences à Cotonou	
Agence Principale	Agence Calavi
Agence Akpakpa	Agence Sacré Cœur
Agence Saint-Michel	Espace Gold
Agence Kouhounou	Pôle Mésofinance
Agence Missèbo	Guichet Tama Tama

8 agences en province	
Agence Porto-Novo	Agence Sèmè Kraké
Agence Lokossa	Agence Tanguiéta
Agence Parakou	Agence Bohicon
Agence Hilla-Condji	Agence Natitingou

4.2.3. Orabank Côte d'Ivoire

Orabank Côte d'Ivoire dispose de 5 succursales (Burkina Faso, Guinée-Bissau, Mali, Niger et Sénégal)

Figure 30 Evolution des principaux agrégats bancaires en Côte d'Ivoire

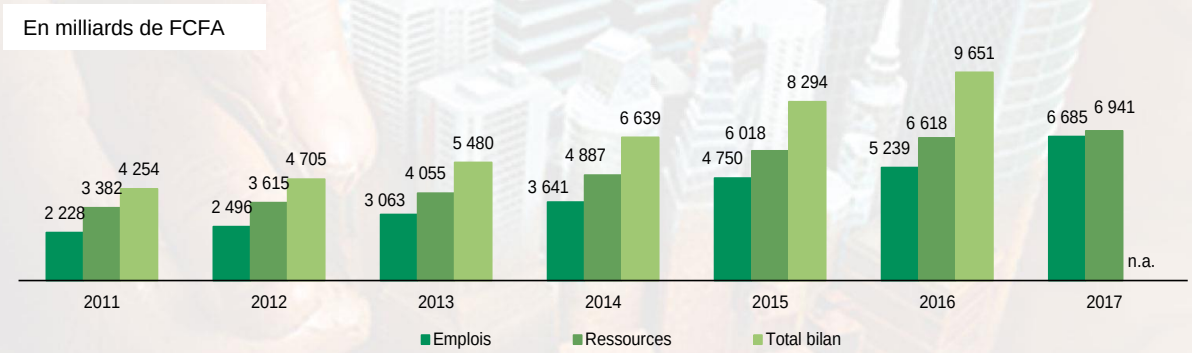

Le Groupe Orabank est présent en Côte d'Ivoire depuis le rachat des banques BRS en 2013. Le marché ivoirien est très dynamique et fortement concurrentiel.

Figure 31 Parts de marché – Orabank Côte d'Ivoire

Orabank Côte d'Ivoire (Déc-2017)		
	Part de marché	Rang
Emplois	5,00%	8ème
Ressources	2,00%	12ème

Figure 32 Réseau d'agences – Orabank Côte d'Ivoire

5 agences à Abidjan	
Agence Principale	Agence de Marcory
Agence Adjamé	Agence de Yopougon
Agence de Cocody	
2 agences en province	
Agence de San Pedro	Agence de Bouaké

4.2.4. Orabank Burkina Faso

Figure 33 Evolution des principaux agrégats bancaires au Burkina Faso

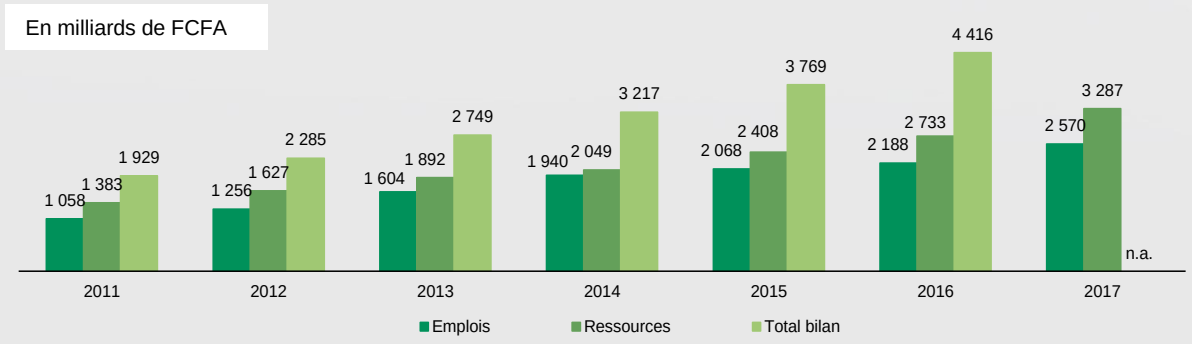

Orabank Burkina est une succursale d'Orabank Côte d'Ivoire. Le Groupe est présent dans le pays à la suite du rachat des banques BRS en 2013.

Figure 34 Parts de marché – Orabank Burkina Faso

Orabank Burkina (Déc-2017)		
	Part de marché	Rang
Emplois	2,17%	11ème
Ressources	2,56%	10ème

Figure 35 Réseau d'agences – Orabank Burkina Faso

6 agences à Ouagadougou	
Agence Principale	Agence Tampouy
Agence de la Patte-d'Oie	Agence SIAO
Agence de Sankaryaar	Agence de Tanghin
2 agences en province	
Agence Bobo Dioulasso	Agence de Tenkodogo

4.2.5. Orabank Guinée Bissau

Figure 36 Evolution des principaux agrégats bancaires en Guinée-Bissau

La présence du Groupe Orabank en Guinée Bissau résulte de l'acquisition des banques BRS en 2013. Le marché bancaire en Guinée Bissau est partagé par 4 acteurs majeurs.

Figure 37 Parts de marché – Orabank Guinée Bissau

Orabank Guinée Bissau (Dec-2017)		
	Part de marché	Rang
Emplois	24,68%	2ème
Ressources	25,16%	2ème

Figure 38 Réseau d'agences – Orabank Guinée Bissau

5 agences à Bissau	
Agence Principale	Agence de Gabu
Agence de Praça	Agence de Bafata
Agence de Bandim	

4.2.6. Orabank Mali

Figure 39 Evolution des principaux agrégats bancaires au Mali

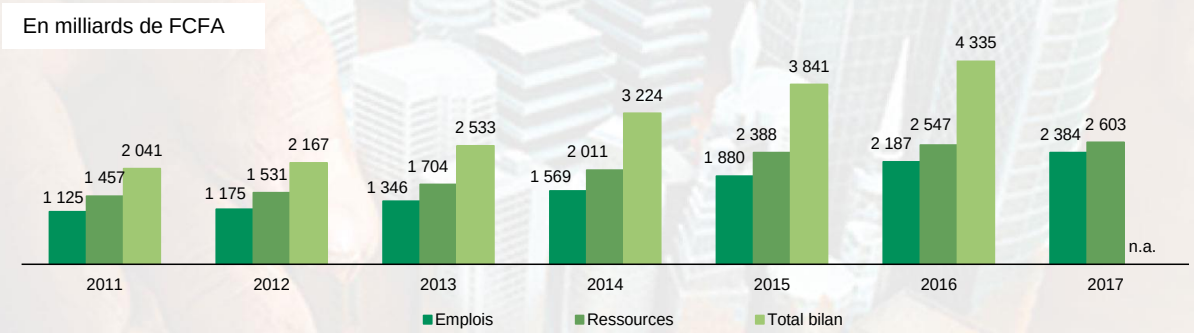

Oragroup est présent au Mali suite à l'acquisition des banques BRS.

Figure 40 Parts de marché – Orabank Mali

Orabank Mali (Dec-2016)		
	Part de marché	Rang
Emplois	2,08%	13ème
Ressources	1,71%	13ème

Figure 41 Réseau d'agences – Orabank Mali

8 agences à Bamako	
Agence Principale	Agence 300 logements
Agence Kalaban	Agence Yeelen
Agence Médina Coura	Agence Djiguiya
Agence de Faladié	Agence Djélibougou

4 agences en province	
Agence de Mopti	Agence de Kayes
Agence de Kita	Agence Koutiala

4.2.7. Orabank Niger

Figure 42 Evolution des principaux agrégats bancaires au Niger

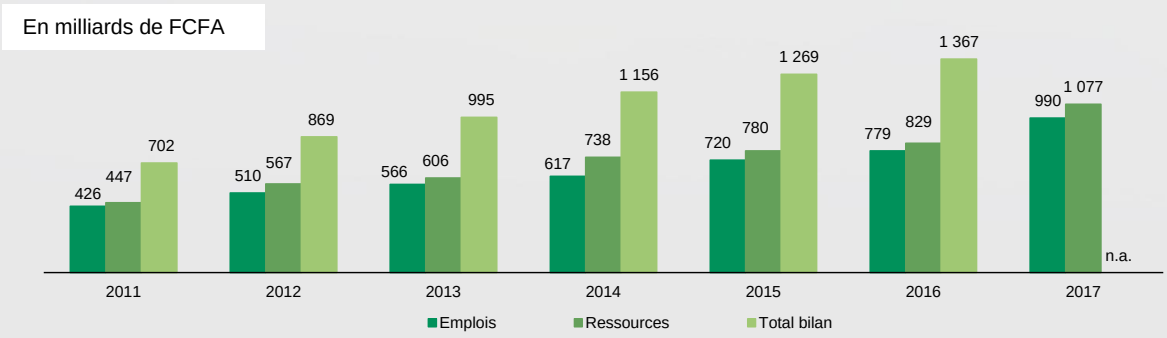

Le Groupe Orabank est présent au Niger suite à l'acquisition des banques BRS.

Figure 43 Parts de marché – Orabank Niger

Orabank Niger (Dec-2017)		
	Part de marché	Rang
Emplois	3,00%	9ème
Ressources	3,00%	9ème

Figure 44 Réseau d'agences – Orabank Niger

4 agences à Niamey	
Agence Principale	Agence Complexe CCOG
Agence Grand Marché	Agence de Dar Es Salam
4 agences en province	
Agence Agadez	Agence Maradi
Agence Tillaberi	Agence Zinder

4.2.8. Orabank Sénégal

Figure 45 Evolution des principaux agrégats bancaires au Sénégal

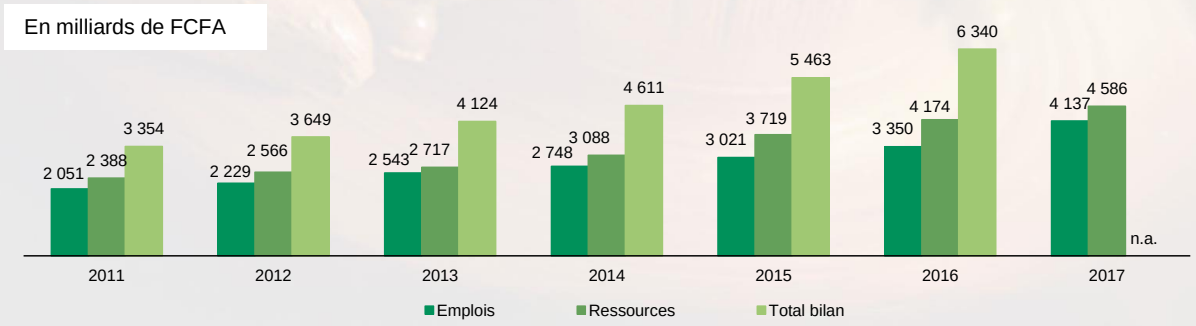

Le Groupe Orabank est présent au Sénégal à la suite de l'acquisition des banques BRS.

Figure 46 Parts de marché – Orabank Sénégal

Orabank Sénégal (Dec-2017)		
	Part de marché	Rang
Emplois	2,43%	13ème
Ressources	2,37%	12ème

Figure 47 Réseau d'agences – Orabank Sénégal

5 agences à Dakar-Peytavin	
Agence Principale	Agence de Thiaroye
Agence des HLM	Agence de Zone Industrielle
Agence des Parcelles Assainies	
2 agences en province	
Agence de Touba	Agence de Saint-Louis

4.2.9. Orabank Gabon

Figure 48 Evolution des principaux agrégats bancaires au Gabon

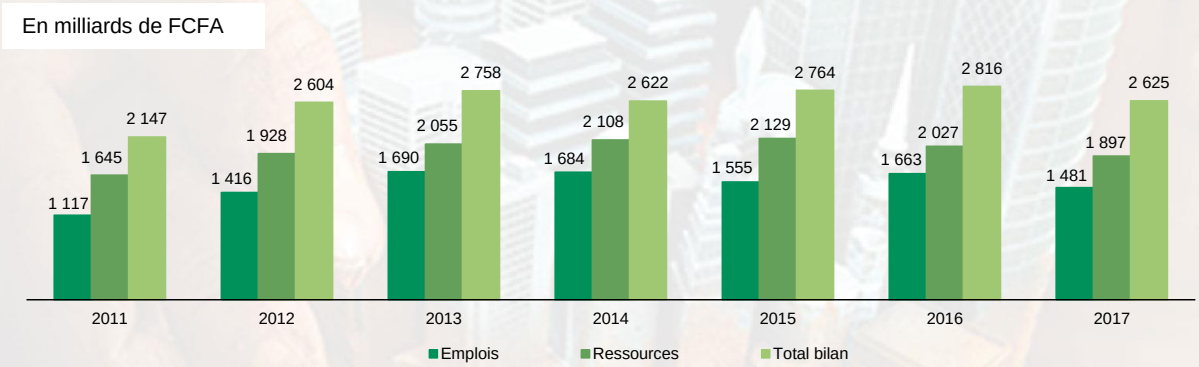

Présent au Gabon depuis 2002, Le Groupe Orabank a su consolider son rang au sein du paysage gabonais.

Figure 49 Parts de marché – Orabank Gabon

Orabank Gabon (Dec-2017)		
	Part de marché	Rang
Emplois	8,56%	4ème
Ressources	4,86%	6ème

Figure 50 Réseau d'agences – Orabank Gabon

5 agences à Libreville	
Agence Principale	Agence Oloumi
Agence Nombakélé	Agence Owendo
Agence Carrefour Léon MBA	
1 agence en province	
Agence Port-Gentil	

4.2.10. Orabank Tchad

Figure 51 Evolution des principaux agrégats bancaires au Tchad

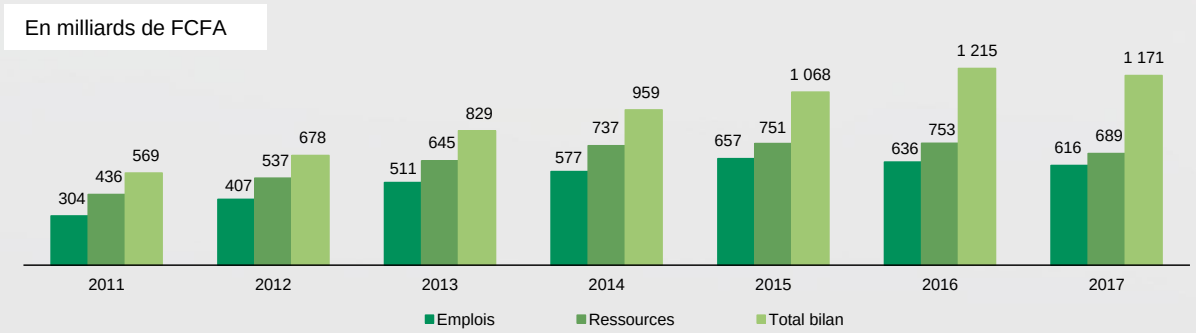

Le Groupe Orabank est présent au Tchad depuis son implantation en 1992 et a su forger sa place dans le secteur bancaire du pays.

Figure 52 Parts de marché – Orabank Tchad

Orabank Tchad (Dec-2017)		
	Part de marché	Rang
Emplois	18,59%	2ème
Ressources	11,72%	5ème

Figure 53 Réseau d'agences – Orabank Tchad

4 agences à N'Djaména	
Agence Principale	Agence Am-Riguébé
Agence Djambal-Bahr	Agence VIP

6 agences en province	
Agence d'Abéché	Agence de Mongo
Agence d'Am-Timan	Agence de Pala
Agence de Moundou	Agence de Sarh

4.2.11. Orabank Guinée

Figure 54 Evolution des principaux agrégats bancaires en Guinée

Présent dans le pays depuis 2002 et le rachat de la filiale du Crédit Lyonnais, Orabank Guinée est fortement implanté dans le pays.

Figure 55 Parts de marché – Orabank Guinée

Orabank Guinée (Déc-2017)		
	Part de marché	Rang
Emplois	9,85%	4ème
Ressources	7,90%	4ème

Figure 56 Réseau d'agences – Orabank Guinée

9 agences à Conakry	
Agence Principale	Agence de Matoto
Agence Madina	Agence de Sonfonia
Agence de la Minière	Agence de Lambanyi
Agence de Kagbelen	Agence Coleah
Agence Kipé	

6 agences en province	
Agence Fria	Agence Labé
Agence Kamsar	Agence de Kankan
Agence N'Zerekore	Agence de Léro

4.2.12. Orabank Mauritanie

Figure 57 Evolution des principaux agrégats bancaires en Mauritanie

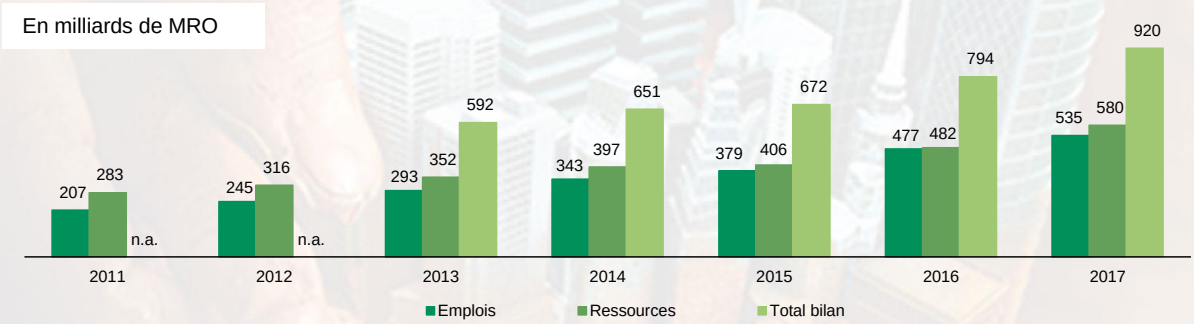

Le paysage bancaire mauritanien est fortement concurrentiel et segmenté.

Figure 58 Parts de marché – Orabank Mauritanie

Orabank Mauritanie (Dec-2016)		
	Part de marché	Rang
Emplois	5,00%	8ème
Ressources	2,00%	12ème

Figure 59 Réseau d'agences – Orabank Mauritanie

5 agences à Nouakchott	
Agence Principale	Agence du Port
Agence de Socim	Agence Arafat
Agence 5ème	

4 agences en province	
Agence Kiffa	Agence de Nema
Agence de Nouadhibou	Agence Sélibaby

4.3. Principaux investissements réalisés par Oragroup au cours de ces 5 dernières années

Depuis 2012, le Groupe a réalisé divers investissements et prises de participations :

- Acquisition de la Banque Togolaise de Développement (BTD) en 2012 ;
- Acquisition de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) en 2013. La BRS est alors présente en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Burkina Faso, au Mali, en Guinée Bissau et au Niger. Les entités ont été renommée Orabank en 2014 ;
- Investissement entre 2012 et 2016 d'environ 19 M€ pour l'implantation de l'application bancaire SBA (Sopra Banking Amplitude) dans l'ensemble des pays où Oragroup est présent.

4.4. Le personnel du Groupe Orabank

Le nombre des collaborateurs du Groupe a plus que triplé entre 2008 et 2017 suite à la croissance organique du Groupe renforcée par les acquisitions de la BTD (en 2012) et des banques BRS (en 2013).

Figure 60 Evolution du nombre d'employés du Groupe au 31 décembre 2017

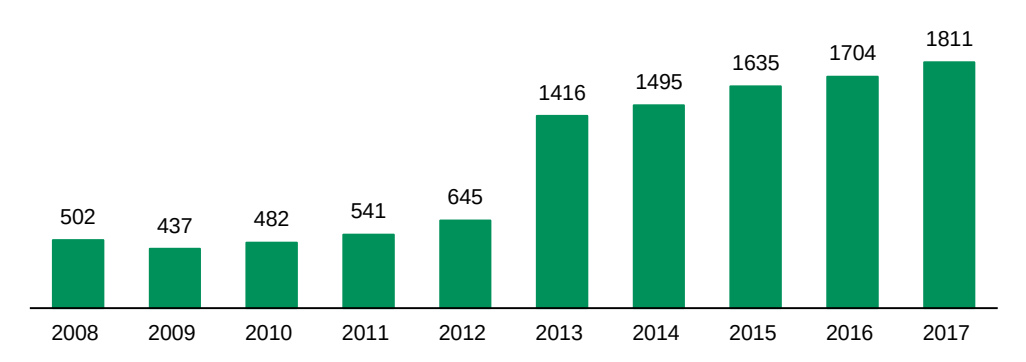

Figure 61 Répartition des employés du Groupe Orabank par pays au 31 décembre 2017

Pays	Nombre d'employés	%
Bénin	263	15%
Burkina Faso	80	4%
Côte d'Ivoire	105	6%
Gabon	89	5%
Guinée	171	9%
Guinée-Bissau	96	5%
Mali	91	5%
Mauritanie	110	6%
Niger	99	5%
Sénégal	108	6%
Tchad	160	9%
Togo	382	21%
Holding	57	3%
Total	**1 811**	**100%**

Figure 62 Répartition des employés par genre et par type de contrat au 31 décembre 2017

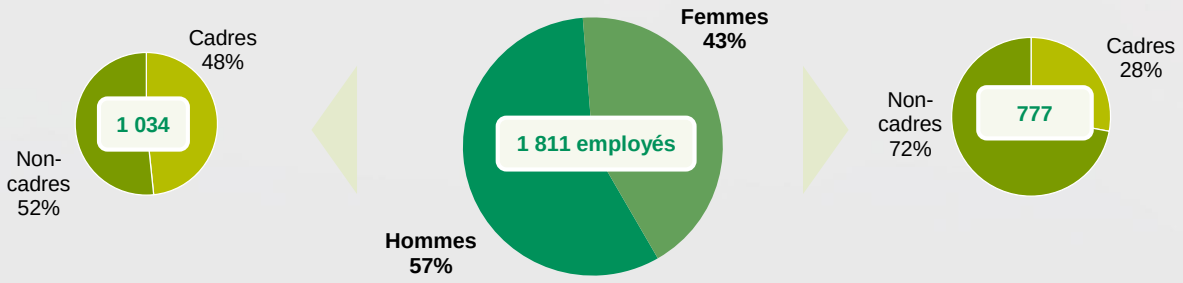

Le Groupe compte 1 811 employés en 2017, 43% sont des femmes et 57% des hommes.
Parmi les 1 034 employés hommes, 48% ont le statut de cadre et parmi les 777 employées femmes, 28% sont cadres.

Figure 63 Répartition des employés par type de contrat au 31 décembre 2017

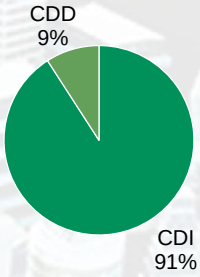

Parmi les salariés du Groupe, 91% sont titulaires d'un CDI et 9% sont titulaires d'un CDD.

Par ailleurs, 828 stagiaires sont employés à l'échelle du Groupe.

Formation du personnel

La formation des employés est un volet important de la politique RH du Groupe. Le budget annuel destiné à la formation a pour cible 4% de la masse salariale et chaque collaborateur doit bénéficier d'une formation par an.

En 2017, 1 396 employés (77% de l'effectif total) ont bénéficié d'une formation. Le Groupe a consacré environ 962 millions de FCFA à la formation et au renforcement des compétences des employés. Le budget prévu pour la formation dans l'ensemble du Groupe est de 1 174 millions de FCFA soit un taux de réalisation de 82%.

4.5. Intéressement et participation du personnel

Le Conseil d'Administration à travers le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations a établi des critères de performance selon lesquels est évaluée l'efficacité de la gestion et des politiques approuvées.

Un système harmonisé d'évaluation des performances des employés du Groupe a été mis en place pour permettre sur la base d'objectifs clairement définis, de déterminer le mérite et le potentiel d'évolution de chaque employé.

Le Groupe a mis en place les primes suivantes :

- **Prime exceptionnelle :** elle est octroyée à tout ou partie du personnel pour récompenser les contributions exceptionnelles apportées par les employés, individuellement ou en équipe ;
- **Prime de performance** : le Groupe accorde aux employés éligibles, une prime en fonction de la performance individuelle ;
- **Prime de résultat :** Oragroup accorde à ses filiales éligibles, une prime en fonction des résultats consolidé du groupe. La prime destinée aux salariés (hors directeur général et directeur général adjoint) dans ce cadre, est donc liée à la réalisation des objectifs assignés à l'entité. Les modalités d'attribution de cette prime sont déterminées par le Groupe. Celle-ci représente 5% du résultat net de la filiale.

Pour la Direction Générale du Groupe, les modalités de calcul et de paiement des primes sont fixées par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, les membres des directions générales des filiales (Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjoints) de même que les directeurs de la holding bénéficient d'un plan de bons de souscription d'action (BSA).

En dehors des primes citées ci-dessus, les différentes entités du Groupe doivent se conformer à la législation et aux conventions locales si d'autres primes ayant un caractère obligatoire sont instituées.

Autres avantages pour le personnel

Dans le souci de garantir une protection sociale adéquate, d'améliorer la qualité de travail et de vie personnelle à ses salariés, le Groupe Orabank met en place un système harmonisé de gestion des avantages sociaux.

Les avantages sociaux font partie intégrante du programme de rémunération de l'entreprise. Les avantages sociaux sont déterminés par les postes et les classifications dans l'entreprise.

Ils comprennent les éléments ci-après :

- Assurances-maladies ;
- Contrats décès/invalidité/incapacité ;
- Retraites complémentaires ;
- Prêts au personnel à taux préférentiel ;

- Avances sur salaire ;
- Subventions pour le déjeuner du personnel ;
- Divers avantages pour certaines fonctions spécifiques ;
- Primes de départ.

4.6. Politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)

Le Groupe a conscience de sa part de responsabilité face aux enjeux actuels du développement durable en tant qu'acteur économique, et s'engage dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui lui permet de participer au développement économique durable des pays dans lesquels il est présent, tout en assurant la performance globale du Groupe.

Sous l'impulsion de ses investisseurs institutionnels (BOAD, BIO, PROPARCO, et DEG), en synergie avec son actionnaire majoritaire (ECP Financial Holding), Oragroup a conçu et mis en place un système de management des risques environnementaux et sociaux (SYMRES) liés aux projets qui sont financés par les banques du Groupe. La mise en place de SYMRES procède d'une vraie démarche stratégique d'entreprise voulue, portée et soutenue par les décideurs et par le top management du Groupe et de ses filiales.

Elle s'articule autour d'un outil d'analyse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'une Politique RSE adoptée par le Conseil d'Administration de la holding. Le dispositif est en voie d'être complété par l'adoption d'un manuel de procédures RSE applicable au sein de toutes les entités du Groupe.

L'ambition du Groupe est de se positionner comme un acteur important œuvrant au développement durable des communautés dans les pays de présence par le biais des financements responsables qu'il accorde. Le Groupe Orabank a, dans ce cadre, au cours de l'exercice 2015, bénéficié d'une ligne de financement d'un montant de 5 millions d'euros de l'AFD utilisé à fin 2016 à hauteur de 4,5 millions d'euros. Cette ligne sert pour l'accompagnement de projets de développement des énergies renouvelables et en matière d'efficacité énergétique dans le cadre du programme SUNREF (label finance verte de l'AFD).

A titre d'exemples, Oragroup a accompagné les groupes Vital (1,5 millions d'euros) au Sénégal, Hôtel AZALAI (466 000 euros) en Guinée-Bissau et SOTOTOLES (265 000 euros) au Togo et d'autres financements sont en cours d'études jusqu'à l'utilisation totale de la ligne.

4.7. Actions sociales des filiales et succursales

Le Groupe Orabank, fidèle à sa vocation à œuvrer pour le bien-être des communautés dans les pays d'implantation, a mené diverses actions sociales par l'intermédiaire de ses filiales et succursales.

Quelques initiatives :

- La création d'associations sportives organisant des séances de sport communes regroupant l'ensemble du personnel ;
- Les actions de reboisement dans des zones désertiques ou semi désertiques ;
- Les activités de nettoyage et d'assainissement dans les quartiers ;
- Les campagnes de don de sang ;
- Les actions préventives de santé (dépistage du VIH, cancer du sein, cancer de la prostate…)
- Le soutien financier à diverses associations culturelles, sociales, éducatives et scolaires ;
- Des dons de matériels à des structures de santé et de protection de l'enfance vulnérable ;
- La contribution financière pour l'organisation de divers évènements sociaux, religieux et culturels ;
- La réhabilitation d'un centre de documentation et d'informatique ;
- La participation active à la campagne de lutte contre l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola ;
- L'organisation de journées de dépistage gratuit ;
- La contribution financière pour la réalisation d'un projet de création de fonds d'appui aux victimes des violences sexuelles dans le cadre de la journée internationale de la jeune fille ;
- Des activités de nettoyage et d'assainissement dans les quartiers ;
- Des actions de reboisement.

Chapitre 4. Situation financière de l’émetteur

1 Présentation et analyse des comptes sociaux historiques d'Oragroup SA

Oragroup SA est la holding du Groupe bancaire Oragroup qui regroupe diverses filiales Orabank.
Les comptes sociaux présentés ci-dessous ne sont ainsi pas représentatifs de l'activité bancaire du Groupe.

1.1. Analyse du compte de résultat

Le compte de résultat d'Oragroup SA sur la période 2014-2017 se présente comme suit :

En millions de FCFA	2014	2015	2016	2017
Produits d'exploitation	*14 548*	*14 982*	*21 126*	*17 970*
Charges d'exploitation	*(14 593)*	*(20 500)*	*(12 562)*	*(10 860)*
Résultat d'exploitation	**(45)**	**(5 518)**	**8 564**	**7 109**
Produits financiers	*1 449*	*1 467*	*1 541*	*2 213*
Charges financières	*(1 919)*	*(2 029)*	*(4 348)*	*(4 219)*
Résultat financier	**(470)**	**(563)**	**(2 807)**	**(2 006)**
Produits hors activités ordinaires	*-*	*8*	*24*	*14*
Charges hors activités ordinaires	*-*	*(9)*	*(66)*	*(105)*
Résultat H.A.O	**-**	**(1)**	**(42)**	**(91)**
Participation des travailleurs	**-**	**-**	**-**	**-**
Impôts sur le résultat	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat net	**(515)**	**(6 082)**	**5 716**	**5 013**

Source: Etats Financiers sociaux certifiés d'Oragroup

Revue analytique 2016-2017 :

Le résultat net a légèrement diminué en passant de 5,7 milliards de FCFA à 5,0 milliards de FCFA en raison :

- D'une diminution de 17% du résultat d'exploitation passé de 8,6 milliards de FCFA à 7,1 milliards de FCFA. Cela s'explique par la baisse des produits d'exploitation de 15% (soit environ 3 milliards de FCFA) ;

Le résultat financier s'est amélioré de 29% grâce à la hausse des produits financiers (+44%).

En 2017, le résultat net d'Oragroup s'est chiffré à 5,0 milliards de FCFA.

Revue analytique 2015-2016 :

Les charges et produits d'exploitation sont principalement constitués de commissions versées et perçues. Le résultat d'exploitation est passé d'environ (5,5) milliards de FCFA à 8,6 milliards de FCFA.

Ainsi, le résultat d'exploitation a fortement augmenté entre 2015 et 2016, notamment grâce à :

- Une augmentation de 41% (environ 6 milliards de FCFA) des produits d'exploitation, combinée à,
- Une baisse de 39% des charges d'exploitation.

Le résultat financier s'est dégradé à (2,8) milliards de FCFA en raison d'une forte augmentation des charges financières. Cette variation s'explique notamment par l'augmentation du poste emprunt de 18 milliards de FCFA entre 2015 et 2016.

En 2016, le résultat net d'Oragroup s'est chiffré à 5,7 milliards de FCFA.

Revue analytique 2014-2015 :

Pour les exercices 2014 et 2015, le résultat d'exploitation d'Oragroup était négatif en raison de charges d'exploitations supérieures aux produits d'exploitation. Ce résultat s'est fortement dégradé sur la période en raison :

- D'une augmentation de 41% des charges d'exploitation ;
- Seulement légèrement contrebalancées par une augmentation de 3% des produits d'exploitation.

Parallèlement, le résultat financier de la holding est resté à peu près constant à environ (500) millions de FCFA.

Les résultats nets au titre de 2014 et 2015 ne sont chiffrés à respectivement (515) millions et (6 082) millions de FCFA. Les pertes en 2015 s'expliquent par un résultat d'exploitation et un résultat financier négatifs.

Il est à noter qu'Oragroup bénéficie d'un accord de siège depuis juin 2013 lui permettant l'exonération à l'impôt sur les sociétés.

1.2. Analyse du bilan

Le bilan d'Oragroup sur la période 2014-2017 se présente comme suit :

En millions de FCFA	2014	2015	2016	2017
Actif				
Actif immobilisé	**52,644**	**82,519**	**115,991**	**126,373**
Charges immobilisées	*816*	*365*	*-*	*-*
Immobilisations incorporelles	*86*	*198*	*202*	*3,392*
Immobilisations corporelles	*445*	*560*	*506*	*552*
Immobilisations financières	*51,298*	*81,396*	*115,284*	*122,429*
Actif circulant	**7,459**	**9,131**	**11,386**	**5,343**
Créances et emplois assimilés	*7,459*	*9,131*	*11,386*	*5,343*
Trésorerie - actif	**21,166**	**5,328**	**15,726**	**21,926**
Total Actif	**81,269**	**96,979**	**143,104**	**153,642**
Passif				
Capitaux propres et ressources assimilées	**44,695**	**62,820**	**68,536**	**73,150**
Capital	*61,781*	*61,781*	*61,781*	*63,317*
Primes et réserves	*(16,571)*	*7,120*	*1,038*	*4,820*
Résultats nets de l'exercice	*(515)*	*(6,082)*	*5,716*	*5,013*
Dettes financières et ressources assimilées	**35,094**	**32,351**	**71,328**	**77,480**
Emprunts	*34,668*	*31,900*	*49,845*	*42,201*
Dettes financières diverses	*-*	*-*	*21,474*	*35,280*
Provisions financières pour risques et charges	*425*	*452*	*10*	*-*
Passif circulant	**1,462**	**1,745**	**3,213**	**2,547**
Trésorerie passif	**19**	**62**	**26**	**465**
Banques, découverts	19	62	26	465
Total Passif	**81,269**	**96,979**	**143,104**	**153,643**

Source: Etats Financiers sociaux certifiés d'Oragroup

Revue analytique 2016-2017 :

Entre 2016 et 2017, le total bilan a augmenté d'environ 11 milliards de FCFA environ soit une hausse de 7%. Cette augmentation s'explique par :

- Une augmentation de 9% de l'actif immobilisé. Le poste actif immobilisé est principalement constitué d'immobilisations financières, représentant la participation d'Oragroup dans les différentes entités Orabank ;
- Une augmentation de 39% de la trésorerie ;
- Cependant, l'actif circulant est lui passé de 11,4 milliards de FCFA à 5,3 milliards de FCFA.

En contrepartie, au passif :

- Les capitaux propres ont cru de 7% ;
- Les dettes financières ont légèrement augmenté de 9%, le passif circulant s'est réduit de 21% et la trésorerie Passif a augmenté d'environ 440 millions de FCFA.

Revue analytique 2015-2016 :

Entre 2015 et 2016, le total bilan a augmenté de 47 milliards de FCFA, représentant une augmentation de 48%.

A l'actif, cette forte augmentation repose notamment sur :

- Une augmentation de 41% de l'actif immobilisé. Le poste actif immobilisé est principalement constitué d'immobilisations financières, représentant la participation d'Oragroup dans les différentes entités Orabank.
- Une augmentation d'environ 10 milliards de FCFA de la trésorerie.

En contrepartie, au passif :

- Les capitaux propres ont accru de 9%, notamment grâce au bénéfice de la période
- Les dettes financières ont doublé en raison de l'émission de billets de trésorerie effectuée par la holding durant l'exercice 2016.

Revue analytique 2014-2015 :

Entre 2014 et 2015, le total bilan a accru d'environ 15 milliards (+19%) de FCFA.

A l'actif, cet accroissement s'explique par :

- Une augmentation de 57% de l'actif immobilisé, représentatif de l'augmentation de 30 milliards de FCFA du poste immobilisations financières, contrebalancée en partie par la baisse de 15 milliards de FCFA de la trésorerie ;
- La hausse de 22% des créances que s'établissent à 9,1 milliards de FCFA en 2015.

En contrepartie, au passif :

- Les capitaux propres ont augmenté de 41%, grâce à une augmentation de 23 milliards de FCFA des primes et réserves ;
- Les dettes financières ont quant à elles diminué de 8% entre les deux périodes.

2 Présentation et analyse des comptes consolidés historiques d'Oragroup

Les comptes ci-dessous sont présentés conformément aux règles et méthodes comptables de consolidation édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

Les comptes utilisés à ce niveau sont les comptes consolidés SYSCOHADA retraité pour faire ressortir le PNB et le coût du risque.

2.1. Présentation du compte de résultat consolidé d'Oragroup

Le compte de résultat consolidé d'Oragroup sur la période 2014-2017 se présente comme suit :

En millions de FCFA	2014	2015	2016	2017
Intérêts reçus	71 098	79 011	108 400	114 124
Intérêts payés	(32 862)	(37 661)	(48 152)	(53 359)
Marge d'intérêt	**38 236**	**41 350**	**60 248**	**60 765**
Commissions perçues	36 077	49 513	34 112	36 453
Commissions versées	(1 398)	(8 429)	(1 682)	(3 802)
Commissions nettes	**34 679**	**41 084**	**32 430**	**32 651**
Revenu net sur le marché des changes	8 158	11 190	9 353	14 140
Gain / Perte sur investissements financiers	411	554	123	288
Autres revenus	-	34	62	153
Produit net des commissions	**43 248**	**52 863**	**41 968**	**47 232**
Produit Net Bancaire (PNB)	**81 484**	**94 213**	**102 216**	**107 998**
Frais de personnel	(22 609)	(24 109)	(28 999)	(31 705)
Dotations aux amortissements nettes de reprises	(4 457)	(5 854)	(8 627)	(10 542)
Autres charges	(23 368)	(34 214)	(31 296)	(33 559)
Total charges	**(50 434)**	**(64 177)**	**(68 923)**	**(75 807)**
Résultat brut d'exploitation	**31 050**	**30 036**	**33 294**	**32 191**
Provisions pour risque de crédit	(15 522)	(13 450)	(7 624)	(6 517)
Pertes sur credit et reprise sur provision	(2 263)	(1 931)	-	-
Autres	(3 696)	(1 665)	(650)	1 778
Coût net du risque	**(21 480)**	**(17 046)**	**(8 274)**	**(4 739)**
Gains/Pertes sur cessions	105	93	-	-
Résultat brut avant impôt	**9 676**	**13 082**	**25 019**	**27 452**
Impôts sur les sociétés	(2 482)	(5 111)	(9 869)	(5 480)
Résultat net	**7 193**	**7 971**	**15 150**	**21 972**
Résultat net (PdG)	7 458	6 409	9 718	17 226
Résultat net (attributable aux minoritaires)	*(265)*	*1 562*	*5 432*	*4 747*

Source : Etats Financiers certifiés d'Oragroup

Le Produit Net Bancaire consolidé d'Oragroup est passé de 81,5 milliards de FCFA en 2014 à 108,0 milliards de FCFA en 2017, soit une croissance annuelle moyenne de 9,8% sur la période 2014-2017. Cette croissance soutenue s'explique notamment par :

- **Une augmentation soutenue de la marge nette d'intérêt** avec une croissance annuelle moyenne de 17,5% sur la période 2014-2017.
- La croissance enregistrée en intérêts reçus (+60,5% entre 2014 et 2017)
- **L'augmentation du résultat des opérations financières** de 70% sur la période 2014-2017 pour finir à 14,58 milliards de FCFA en 2017. Ce résultat repose notamment sur le revenu net, les efforts et la nouvelle organisation déployés par le chef de la Trésorerie.
- En 2017, le résultat des opérations financières représentait 14% du PNB.

2.2. Analyse du compte de résultat consolidé d'Oragroup

2.2.1. Evolution des différentes marges et du PNB

Le Produit Net Bancaire consolidé d'Oragroup peut se décomposer selon les agrégats suivants :

En millions de FCFA	2014	2015	2016	2017
Intérêts reçus	71 098	79 011	108 400	114 124
Intérêts payés	(32 862)	(37 661)	(48 152)	(53 359)
Marge d'intérêts	**38 236**	**41 350**	**60 248**	**60 765**
En % du PNB	*47%*	*44%*	*59%*	*56%*
Commissions perçues	36 077	49 513	34 112	36 453
Commissions versées	(1 398)	(8 429)	(1 682)	(3 802)
Marge sur commissions	**34 679**	**41 084**	**32 430**	**32 651**
En % du PNB	*43%*	*44%*	*32%*	*30%*
Revenu net sur le marché des changes	8 158	11 190	9 353	14 140
Gain / Perte sur investissements financiers	411	554	123	288
Résultat des opérations financières	**8 569**	**11 744**	**9 476**	**14 428**
En % du PNB	*11%*	*12%*	*9%*	*13%*
Autres revenus	-	34	62	153
En % du PNB	*-*	*0,0%*	*0,1%*	*0,1%*
Produit Net Bancaire (PNB)	**81 484**	**94 213**	**102 216**	**107 998**

Source : Etats Financiers certifiés d'Oragroup

Revue analytique 2016-2017 :

Le Produit Net Bancaire d'Oragroup s'élève à 108,0 milliards de FCFA pour l'exercice 2017 soit une hausse de 5,7% par rapport à l'exercice 2016. Cette hausse s'explique par :

- **La hausse du revenu net sur les opérations de change** de 51,2% par rapport à 2016 qui s'établit à 14,1 milliards de FCFA à fin 2017 tiré par les gains de change et de réévaluation.

Revue analytique 2015-2016 :

Le Produit Net Bancaire d'Oragroup s'élève à 102,2 milliards de FCFA pour l'exercice 2016 soit une augmentation de 8,5% par rapport à l'exercice 2015. Cette croissance repose sur :

- L'augmentation de la marge d'intérêts passant de 41,4 milliards de FCFA à 60,2 milliards de FCFA soit une hausse de 46% ;

Cette forte augmentation a permis la hausse du PNB malgré :

- **La baisse de la marge sur commissions** de 21% et la baisse du résultat des opérations financières de 19%

Revue analytique 2014-2015 :

Sur la période 2014-2015, le PNB d'Oragroup a connu une forte croissance (+15,6%) et s'établit à 94,21 milliards de FCFA à fin 2015. Ce résultat s'explique par l'effet combiné de :

- **L'augmentation de la marge d'intérêt** de 8,1% qui se chiffre à 41,35 milliards de FCFA à fin 2015. La croissance de la marge d'intérêt résulte d'une hausse des intérêts perçus plus importante que la hausse des intérêts payés ;
- **La croissance de la marge sur commissions** de 18,5% entre 2014 et 2015. Malgré un accroissement des commissions versées (de 1,4 milliards de FCFA en 2014 à. 8,4 milliards de FCFA en 2015), la marge sur commissions évolue positivement grâce à l'augmentation de +13,44 milliards de FCFA des commissions perçues ;
- **L'amélioration du résultat des opérations financières** de 37,1% qui s'établit à 11,74 milliards de FCFA en 2015 contre 8,57 milliards de FCFA en 2014. Cette évolution repose notamment sur une forte augmentation du revenu net sur le marché des changes.

2.2.2. Analyse du résultat brut d'exploitation

En millions de FCFA	2014	2015	2016	2017
Produit Net Bancaire (PNB)	**81 484**	**94 213**	**102 216**	**107 998**
Frais généraux d'exploitation	**(45 977)**	**(58 323)**	**(60 296)**	**(65 265)**
Frais de personnel	(22 609)	(24 109)	(28 999)	(31 705)
Autres charges	(23 368)	(34 214)	(31 296)	(33 559)
Dotations aux amortissements nettes de reprises	**(4 457)**	**(5 854)**	**(8 627)**	**(10 542)**
Coefficient d'exploitation	*61,9%*	*68,1%*	*67,4%*	*70,2%*
Résultat brut d'exploitation	**31 050**	**30 036**	**33 294**	**32 191**

Source : Etats Financiers certifiés d'Oragroup

Revue analytique 2016-2017 :

Le résultat brut d'exploitation est en baisse de 3,3% entre 2016 et 2017 et se chiffre à 32,2 milliards de FCFA à fin 2017 contre 33,3 milliards de FCFA à fin 2016. L'augmentation du PNB est contrebalancée par une augmentation plus importante des frais généraux (-8,2%) et de la dotation aux amortissements nettes de reprises qui a progressé de 1,9 milliards de FCFA (+22%)

La variation des frais de personnel est des frais généraux est en corrélation avec l'augmentation des effectifs entre 2016 et 2017, et l'ouverture de 8 nouvelles agences sur l'année 2017

Le coefficient d'exploitation du Groupe est passé de 67,4% en 2016 à 70,2% en 2017.

Revue analytique 2015-2016 :

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de 11% entre 2015 et 2016 et se chiffre à 33,3 milliards de FCFA à fin 2016 contre 30,0 milliards de FCFA à fin 2015. Cette évolution résulte d'une croissance du PNB largement supérieure à celle des frais généraux d'exploitation et des dotations aux amortissements nettes de reprises :

- Le Produit Net Bancaire a augmenté de 9% entre 2015 et 2016 ;
- Parallèlement, les frais généraux n'ont que faiblement progressé (+3%) :
- Les frais de personnel ont accru de 20% sur la même période ;
- Cette augmentation est contrebalancée par une baisse des autres charges (-9%) qui passent de 34,2 milliards de FCFA à 31,3 milliards de FCFA ;
- Les dotations aux amortissements nettes de reprises ont augmenté de 47% en 2016 ;

Le coefficient d'exploitation du Groupe est passé de 68,1% en 2015 à 67,4% en 2016, ce qui traduit les efforts continus du Groupe pour une meilleure maitrise de ses charges d'exploitation.

Revue analytique 2014-2015 :

Entre 2014 et 2015, le résultat brut d'exploitation a légèrement diminué de 3,3% pour s'établir à 30,04 milliards de FCFA. Malgré une forte augmentation du PNB entre 2014 et 2015 (+15,6%), l'accroissement des frais généraux et des dotations aux amortissements nettes de reprises ont contrebalancé cet effet positif :

- Le Produit net Bancaire est passé de 81,5 milliards de FCFA à 94,2 milliards de FCFA ;
- Les frais généraux d'exploitation ont accru de de 12,35 milliards de FCFA en raison de :
- L'augmentation de 6,6% des frais de personnel ;
- La croissance de 46,4% des autres charges passant de 23,37 milliards de FCFA en 2014 à 34,21 milliards de FCFA en 2015 ;
- Les dotations aux amortissements nettes de reprises ont légèrement augmenté passant de 4,5 milliards de FCFA à 5,8 milliards de FCFA.

Le coefficient d'exploitation s'élève à 68,1% en 2015, en progression par rapport à 2014 en raison d'une augmentation des frais généraux d'exploitation supérieure à l'augmentation du PNB.

2.3. Analyse du risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte résultant de l'incapacité des clients ou de contreparties du Groupe Orabank à faire face à leurs obligations contractuelles de remboursement. Le risque de crédit inclut également le risque de contrepartie lié aux opérations du marché interbancaire et du marché monétaire.

Figure 64 Distribution du portefeuille de crédit au 31 décembre 2016

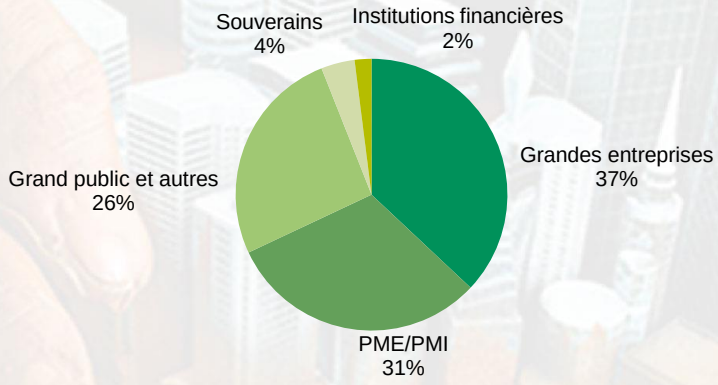

Le segment Grand public et autres incluent le grand public, la clientèle VIP, les professions organisées en ordre, et les clients en cours de classement.

Le portefeuille de crédit d'Oragroup est constitué à plus de 60% par les prêts aux entreprises (grandes entreprises et PME/PMI).

Les grandes entreprises représentent 37% du portefeuille de crédit. Cela s'explique par une part importante accordée aux financements structurés et syndications, concernant pour la plupart les grands chantiers d'infrastructure.

Niveau de dégradation du portefeuille :

Le taux de dégradation du portefeuille de crédit prend en compte (i) tous les impayés quel que soit l'âge ; (ii) les créances immobilisées conformément à la règlementation ; (iii) Les créances déclassées en douteux/litigieux conformément à la règlementation

En millions de FCFA	2015	2016	2017
Encours bruts	**1 002 645**	**1 113 905**	**1 234 634**
Engagements hors-bilan	303 703	264 931	436 839
Total engagements	**1 306 348**	**1 378 836**	**1 671 473**
Créances saines	812 208	892 140	984 095
Créances en souffrance brutes	190 439	221 765	250 540
dont impayées ou immobilisées	*45 190*	*57 172*	*68 812*
dont créances douteuses ou litigieuses	*145 249*	*164 593*	*181 728*
Provisions	**123 763**	**135 096**	**149 662**
Taux de dégradation brut du portefeuille	***19,0%***	***19,9%***	***20,3%***
Taux de dégradation net du portefeuille	***7,6%***	***8,9%***	***9,3%***
Taux de provisionnement des CDL	***85,2%***	***82,1%***	***82,4%***
Ratio de NPL	**14,5%**	**14,8%**	**14,7%**

Le provisionnement des créances est conforme à la règlementation dans la zone monétaire de la filiale :

- En zone UEMOA : Lorsqu'un compte débiteur reste sans mouvement pendant plus de 90 jours ou présente un impayé de plus de 180 jours, tous les engagements du client (bilan et hors bilan) sont déclassés en douteux/litigieux avec un provisionnement graduel de la partie non couverte par une garantie éligible au dispositif prudentiel.
- En zone CEMAC : Lorsqu'un compte présente un impayé de plus de 90 jours, la créance est à déclasser et à provisionner en année calendaire.
- Pour les crédits immobiliers, les impayés doivent être à 180 jours.
- Les créances dont la source de remboursement est l'Etat sont à immobiliser.
- En Mauritanie, entre 90 jours et 180 jours, la créance est pré-douteuse et un provisionnement à hauteur de 20% de la créance non couverte par une garantie doit être comptabilisé.

- En Guinée, les créances douteuses avec un risque sur l'Etat et ses démembrements sont provisionnées à hauteur de la garantie sur une durée ne pouvant excéder 5 ans, s'il n'existe pas d'inscription sur le budget de l'Etat. Les créances douteuses avec un risque non garantie par l'Etat sont provisionnées graduellement sur un horizon maximum de 24 mois.

Les ratios sont calculés en prenant en compte des créances provisionnées à 100%.

2.4. Analyse du résultat net

En millions de FCFA	2014	2015	2016	2017
Résultat brut d'exploitation	**31 050**	**30 036**	**33 294**	**32 191**
Coût net du risque	(21 480)	(17 046)	(8 274)	(4 739)
Gains/Pertes sur cessions	105	93	-	-
Quote-part des sociétés MEE	-	-	-	-
Résultat brut avant impôt	**9 676**	**13 082**	**25 019**	**27 452**
Impôts sur les sociétés	(2 482)	(5 111)	(9 869)	(5 480)
Résultat net	**7 193**	**7 971**	**15 150**	**21 972**
dont attribuable au groupe	7 458	6 409	9 718	17 226
dont attribuable aux minoritaires	(265)	1 562	5 432	4 747

Source : Etats Financiers certifiés d'Oragroup

Revue analytique 2016-2017 :

En 2017, le résultat net s'établit à 21,9 milliards de FCFA soit une hausse de 45% par rapport au résultat net de l'année antérieure (15,2 milliards de FCFA en 2016). Cette croissance est le fruit de la combinaison :

- **D'une forte baisse du coût net du risque** qui passe de 8,3 milliards de FCFA en 2016 à 4,7 milliards de FCFA en 2017 en raison d'un repli des provisions pour créances douteuses et d'un effort important de recouvrement ;
- **D'une baisse du taux effectif d'imposition** à environ 20% (contre 39% en 2016).

Revue analytique 2015-2016 :

En 2016, le résultat net s'établit à 15,2 milliards de FCFA soit près de deux fois le résultat net de l'année antérieure (8,0 milliards de FCFA en 2015). Cette croissance exponentielle est le fruit de la combinaison :

- **De l'augmentation de 11% du résultat brut d'exploitation** ;
- **D'une forte baisse du coût net du risque** qui passe de 17,0 milliards de FCFA en 2015 à 8,3 milliards de FCFA en 2016 en raison d'un repli des provisions pour créances douteuses et d'un effort important de recouvrement ;
- **D'une stagnation du taux effectif d'imposition** à environ 39%.

Ainsi, le double effet de l'augmentation du résultat brut d'exploitation et de la baisse du coût net du risque permet à Oragroup d'augmenter son résultat net de +90,1% en 2016.

Revue analytique 2014-2015 :

En 2015, le résultat net d'Oragroup SA a progressé de 11% par rapport à l'exercice 2014 passant de 7,2 milliards de FCFA à 8,0 milliards de FCFA en 2015. Cet accroissement résulte :

- **D'une stagnation du résultat brut d'exploitation** entre 2014 et 2015. Le résultat brut d'exploitation est resté stable à environ 30 milliards de FCFA ;
- **D'une baisse significative du coût net du risque** de 21% entre 2014 et 2015. Cette baisse représente un montant de 4,4 milliards de FCFA et explique grandement la différence de c. 3,5 milliards de FCFA entre le résultat brut avant impôt pour les exercices 2014 et 2015 ;

On constate également **une augmentation du taux effectif d'imposition** de 26% à 39% entre 2014 et 2015. En conséquence, malgré une augmentation d'environ 35% du résultat brut avant impôt en 2015, les impôts payés par le Groupe nuancent cet effet positif ne permettant au résultat net de progresser que de 11% sur la période.

2.5. Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés se décompose comme suit :

En millions de FCFA	2014	2015	2016	2017
Résultat avant impôts	**9 676**	**13 082**	**25 019**	**27 452**
Impôts sur les sociétés	**(2 482)**	**(5 111)**	**(9 869)**	**(5 480)**
dont impôts exigibles	*(3 948)*	*(6 247)*	*(6 109)*	*(5 370)*
dont impôts différés	*1 465*	*1 136*	*(3 760)*	*(110)*
Impôts sur les sociétés / résultat avant impôts	26%	39%	39%	20%
Impôts exigibles / résultat avant impôts	41%	48%	24%	20%

Source : Etats Financiers certifiés d'Oragroup

Il convient de faire la distinction entre les impôts exigibles et les impôts différés.

Le niveau d'impôts différés en 2017 a connu une baisse de 97%, ne représentant plus que 2% des impôts sur les sociétés pour l'année 2017. En 2016, les impôts différés correspondaient aux pertes enregistrées en 2015 sur certaines filiales.

La situation s'est donc normalisée en 2017 avec la réduction des charges d'impôts différés et le retour à un taux effectif d'imposition de 20%.

2.6. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

FCFA millions	2014	2015	2016	2017
Résultat net	**7 193**	**7 971**	**15 150**	**21 972**
dont attribuable au groupe	7 458	6 409	9 718	17 226
dont attribuable aux minoritaires	(265)	1 562	5 432	4 747
Capitaux propres part du Groupe	**85 636**	**87 113**	**86 404**	**107 044**
Capital social et primes liées	70 817	70 817	61 781	63 317
Réserves	7 361	9 887	14 905	26 500
Résultats cumulés non distribués	7 458	6 409	9 718	17 226
Intérêts minoritaires	**14 977**	**15 905**	**20 584**	**26 219**
Total Bilan	**1 238 286**	**1 492 922**	**1 637 498**	**1 794 196**
Rentabilité des fonds propres (part du groupe)	**8,3%**	**7,4%**	**11,2%**	**17,8%**
Rentabilité des actifs	**0,7%**	**0,6%**	**1,0%**	**1,3%**

Source : Etats Financiers certifiés d'Oragroup

Le Rentabilité des fonds propres moyens (part du groupe) d'Oragroup SA a fortement augmenté entre 2016 et 2017 en passant de 11,2% à 17,8%. Cette amélioration est notamment due à une nette amélioration du résultat net de l'exercice 2017 par rapport aux exercices précédent. La rentabilité des actifs ressort à 1,3% en 2017, supérieur aux deux années précédentes.

2.7. Politique de distribution de dividendes

Les statuts d'Oragroup SA (article 35) définissent et prévoient l'affectation et la répartition des bénéfices de la manière suivante :

1) Le bénéfice de chaque exercice est diminué le cas échéant, des pertes antérieures, après déduction de tous frais généraux et charges sociales, des impôts et taxes de toute nature, ainsi que tous les amortissements et provisions jugés nécessaire par le Conseil d'Administration.
2) Sur le bénéfice diminué, il est prélevé 10 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le cinquième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue en-dessous de cette fraction.

3) Le bénéfice distribuable est constitué par le résultat de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de l'Acte uniforme et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.
   Cependant, lors d'une réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté de la réserve légale.
4) L'assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.
5) Les pertes s'il en existe, sont, après approbation des comptes par l'Assemblée générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Toutefois, en vue d'accompagner Oragroup dans sa croissance, les actionnaires ont convenu de ne pas distribuer de dividendes sur les résultats du Groupe. Les bénéfices distribuables entre 2010 et 2015 ont été intégralement réinvestis dans le Groupe ou affectés à un compte de réserve pour consolider la situation financière de la Société.

Un dividende de 580 FCFA par action a été déclaré et payé aux actionnaires pour l'exercice 2017. Le Groupe entend poursuivre cette politique de distribution de dividendes dans les années à venir, et entend faire progresser de 5% par an le montant distribué par rapport à celui de l'année précédente.

2.8. Présentation et analyse du bilan consolidé d'Oragroup

Le tableau ci-dessous présente le bilan d'Oragroup SA pour les exercices 2014, 2015, 2016 et 2017 :

En millions de FCFA	2014	2015	2016	2017
Actif				
Caisses et Banque centrale	94 027	88 684	91 940	64 989
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés	37 380	59 485	36 250	68 025
Prêts et créances sur la clientèle	786 045	905 249	981 257	1 084 972
Bons du trésor et autres actifs destinés à la vente	226 738	327 780	387 408	422 326
Comptes de régularisation et actifs divers	29 185	16 394	34 496	50 090
Immobilisations incorporelles	19 294	20 789	25 970	25 503
Immobilisations corporelles	39 630	62 874	64 087	69 482
Actifs d'Impôts différés	4 987	11 667	16 089	8 809
Total Actif	**1 238 286**	**1 492 922**	**1 637 498**	**1 794 196**
Passif				
Dépôts des établissements de crédit et assimilés	238 158	347 573	370 799	388 396
Dépôts de la clientèle	832 117	952 397	1 059 856	1 178 702
Passifs d'impôts courants	4 539	5 553	6 247	2 755
Emprunts	26 489	22 146	35 352	43 874
Provisions pour risques et charge	11 450	10 711	10 334	11 010
Passifs d'impôts différés	228	9 892	4 557	4 480
Autres dettes	**24 692**	**41 631**	**43 365**	**31 717**
Total dettes	**1 137 672**	**1 389 902**	**1 530 510**	**1 660 933**
Capital social et primes liées	70 817	70 817	61 781	63 317
Réserves	*7 361*	*9 887*	*14 905*	*26 500*
Résultats cumulés non distribués	*7 458*	*6 409*	*9 718*	*17 226*
Total capitaux propres part du Groupe	**85 636**	**87 113**	**86 404**	**107 044**
Intérêts minoritaires	14 977	15 905	20 584	26 219
Capitaux propres	**100 613**	**103 018**	**106 988**	**133 263**
Total Passif	**1 238 286**	**1 492 922**	**1 637 498**	**1 794 196**

Source : Etats Financiers certifiés d'Oragroup

2.8.1. Evolution du total bilan d'Oragroup

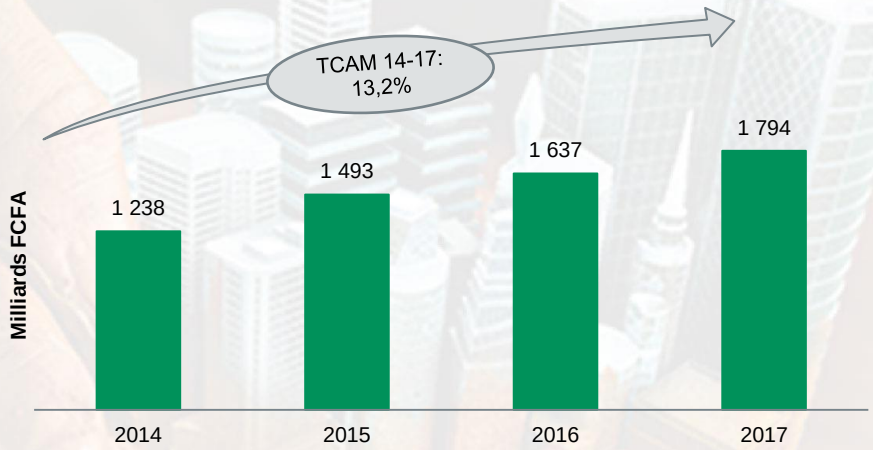

Le Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) du total bilan du Groupe Orabank est de 13,2% sur la période 2014-2017. Cette croissance résulte notamment :

- **De l'augmentation des prêts et créances sur la clientèle** avec une variation de 37,9% entre 2014 et 2017, ainsi que des bons du trésor et autres actifs destinés à la vente qui ont progressé au taux annuel moyen de 23,1% ;
- En contrepartie de l'augmentation significative des dépôts des établissements de crédit et assimilés et des dépôts de la clientèle avec des taux de croissance annuels moyens de 17,7% et 12,3%, respectivement.

2.8.2. Evolution du poste « bons du trésor et autres actifs destinés à la vente »

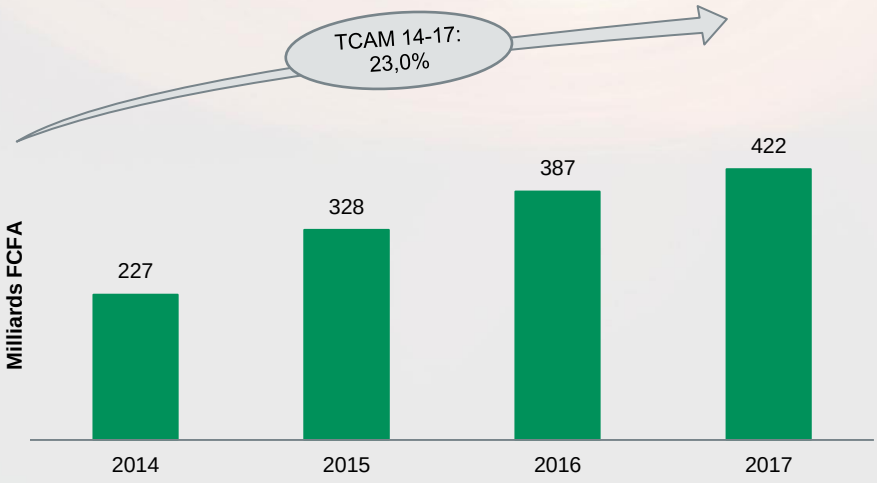

Le poste « bons du trésor et aux actifs destinés à la vente » a connu une forte hausse entre 2014 et 2017 avec un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 23%. Ces actifs ont notamment augmenté entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2016 en passant de 226,7 milliards de FCFA à 422,3 milliards de FCFA.

2.8.3. Evolution des fonds propres du Groupe Orabank

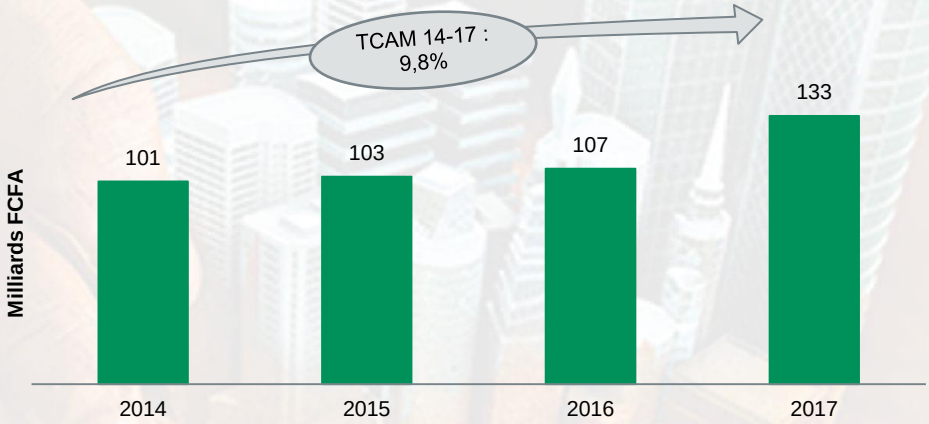

Les fonds propres du Groupe Orabank s'établissent à 133,26 milliards de FCFA à fin 2017. Ce chiffre est le fruit d'une croissance stable avec un taux de croissance annuel moyen de 9,82% entre 2014 et 2017. Cette évolution résulte notamment de l'augmentation des intérêts minoritaires qui ont accru de 75,1% entre 2014 et 2017 pour s'établir à 26,22 milliards de FCFA au 31 décembre 2017.

2.9. Revue analytique de certains postes du bilan consolidé d'Oragroup

2.9.1. Créances sur la clientèle

FCFA millions	2014	2015	2016	2017
Crédits ordinaires à CMLT	524 141	576 373	644 315	761 655
Comptes ordinaires débiteurs	208 490	232 910	241 514	209 605
Créances rattachées	4 674	7 172	6 894	12 835
Créances impayées ou immobilisées	24 355	44 167	56 230	68 812
Créances douteuses et litigieuses	117 615	149 103	169 150	181 728
Provisions / dépréciation des créances en souffrance	(93 230)	(104 476)	(136 846)	(149 662)
Total	**786 045**	**905 249**	**981 257**	**1 084 972**

Source : Etats Financiers certifiés d'Oragroup

Revue analytique 2016-2017 :

A fin 2017, les créances sur la clientèle totalisaient 1085,0 milliards de FCFA, en hausse de 11% par rapport à l'exercice 2016. Cette progression est marquée par :

- Une augmentation de près de 117 milliards de FCFA des crédits ordinaires à Court, Moyen et Long Terme (CMLT) ;
- Une hausse de 86% des créances rattachées qui s'établissent à 12,8 milliards de FCFA à fin 2017.

L'augmentation des créances impayées et des créances douteuses et litigieuses ont mené le Groupe à augmenter les provisions/dépréciations des créances en souffrance de 136,8 milliards de FCFA à 149,7 milliards de FCFA.

Revue analytique 2015-2016 :

A fin 2016, les créances sur la clientèle totalisaient 981,3 milliards de FCFA, en hausse de 8% par rapport à l'exercice 2015. Cette progression est marquée par :

- Une augmentation de près de 68 milliards de FCFA des crédits ordinaires à Court, Moyen et Long Terme (CMLT) ;
- Une hausse de 3,7% des comptes ordinaires débiteurs qui s'établissent à 241,5 milliards de FCFA à fin 2016.

L'augmentation des créances impayées et créances douteuses et litigieuses a mené le Groupe à augmenter les provisions/dépréciations des créances en souffrance de 104,5 milliards de FCFA à 136,8 milliards de FCFA.

Revue analytique 2014-2015 :

Les créances sur la clientèle ont augmenté é de 15% entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 pour s'établir à 905,2 milliards de FCFA. Cette croissance résulte de :

- La hausse d'environ 10% des crédits ordinaires à CMLT qui ont augmenté de 524,1 à 576,4 milliards de FCFA ;
- La progression de 208,5 milliards de FCFA à 232,9 milliards de FCFA des comptes ordinaires débiteurs ;
- L'augmentation de 31,5 milliards de FCFA des créances douteuses et litigieuses.

2.9.2. Dépôts de la clientèle

FCFA millions	2014	2015	2016	2017
Comptes d'épargne à vue	245 652	160 136	176 026	123 867
Comptes d'épargne à terme	232 224	416 977	441 535	476 475
Bons de caisse	93	298	253	257
Autres dépôts à vue	327 744	348 769	404 634	526 233
Autres dépôts à terme	21 641	21 312	31 476	46 764
Dettes rattachées	4 763	4 906	5 932	5 105
Total	**832 117**	**952 397**	**1 059 856**	**1 178 702**

Source : Etats Financiers certifiés d'Oragroup

Revue analytique 2016-2017 :

Entre 2016 et 2017, le total des dépôts de la clientèle a augmenté de 11%. Cette progression s'explique notamment par :

- L'augmentation d'environ 35 milliards de FCFA des fonds collectés sur les comptes d'épargne à terme ;
- La hausse de 30% des autres dépôts à vue qui progresse de 404,6 milliards de FCFA à 526,2 milliards de FCFA ; permettant de compenser la baisse des placements en compte d'épargne à vue (-30%) ;
- La croissance de 47% des autres dépôts à terme.

Revue analytique 2015-2016 :

Le total des dépôts de la clientèle a augmenté de 11% entre la clôture de l'exercice 2015 et la clôture de l'exercice 2016. Cette progression s'explique notamment par :

- L'augmentation d'environ 16 milliards de FCFA des fonds collectés sur les comptes d'épargne à vue ;
- La croissance de 6% de l'argent collecté sur les comptes d'épargne à terme ;
- La hausse de 16% des autres dépôts à vue qui progresse de 348,8 milliards de FCFA à 404,6 milliards de FCFA ;
- La croissance de 47,7% des autres dépôts à terme.

Revue analytique 2014-2015 :

Entre 2014 et 2015, le total des dépôts s'est accru de 15% pour s'établir à 952,4 milliards de FCFA. Cette amélioration est due à :

- La baisse des placements en compte d'épargne à vue de 35% largement compensée par une hausse de 80% des fonds collectés sur les comptes d'épargne à terme ;
- La hausse de 29 milliards de FCFA des autres dépôts à vue ce qui représente une progression de 6%.

2.10. Présentation et analyse des comptes hors-bilan d'Oragroup

Les tableaux ci-dessous présentent les engagements hors bilan d'Oragroup de 2014 à 2017 :

En millions de FCFA	2014	2015	2016	2017
Engagements donnés				
Engagements de financement	**30 796**	**54 273**	**56 643**	**124 704**
En faveur d'établissements de crédit	0	5 167	14 850	14 850
En faveur de la clientèle	30 796	49 107	41 793	109 854
Engagements de garantie	**176 568**	**261 331**	**320 995**	**312 135**
D'ordre d'établissemnt de crédit	9 865	28 234	40 509	44 318
D'ordre de la clientèle	166 703	233 097	280 486	267 817
Total engagements donnés	**207 365**	**315 604**	**377 638**	**436 839**
Engagements reçus				
Engagements de financement	**10 560**	**5 823**	**7 123**	**0**
Reçus d'établissements de crédit	10 560	5 823	7 123	0
Engagements de garantie	**410 560**	**688 241**	**771 224**	**975 503**
Reçus d'établissements de crédit	53 276	48 517	42 284	95 683
Reçus de la clientèle	357 284	639 724	728 940	879 820
Total engagements reçus	**421 119**	**694 065**	**778 347**	**975 503**

Source : Etats Financiers certifiés d'Oragroup

Revue analytique 2016-2017 :

Les engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit s'élèvent à 312,1 milliards de FCFA en 2017 contre 321,0 milliards de FCFA en 2016, soit une baisse de 3%. Les engagements en faveur de la clientèle représentaient 86% du montant total.

Les engagements de financements donnés en faveur de la clientèle en nette progression s'élèvent à 109,9 milliards de FCFA en 2017. Les engagements de financement en faveur des établissements de crédit sont restés inchangés à 14,9 milliards de FCFA.

Les engagements de garantie reçus de la clientèle s'élèvent à 879,8 milliards de FCFA en 2017 contre 728,9 milliards de FCFA en 2016, soit une hausse de 21%.

Les engagements de garantie reçus des établissements de crédit s'élèvent à 95,7 milliards de FCFA en 2017, soit plus du double du montant de l'année 2016.

Aucun engagement sur titres n'a été reçu ni donné sur la période analysée.

Revue analytique 2015-2016 :

Les engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit s'élèvent à 321,0 milliards de FCFA en 2016 contre 261,3 milliards de FCFA en 2015, soit une croissance de 23%. Les engagements en faveur de la clientèle représentaient 87% du montant total.

Les engagements de financements donnés en faveur de la clientèle s'élèvent à 41,8 milliards de FCFA en 2016 en recul de 15% par rapport à 2015. L'année 2016 a enregistré un quasi triplement des engagements de financement en faveur des établissements de crédit, qui s'élèvent à 14,9 milliards (contre 0 en 2014)

Les engagements de garantie reçus de la clientèle s'élèvent à 728,9 milliards de FCFA en 2016 contre 639,7 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse de 14%.

Les engagements de garantie reçus des établissements de crédit s'élèvent à 42,3 milliards de FCFA en 2016 en léger recul par rapport à 2015 (48,5 milliards de FCFA), soit une baisse de 13%

Aucun engagement sur titres n'a été reçu ni donné sur la période analysée.

Revue analytique 2014-2015 :

Les engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit s'élèvent à 261,3 milliards de FCFA en 2015 contre 176,6 milliards de FCFA en 2014, soit une croissance de 48%. Les engagements en faveur de la clientèle représentaient 89% du montant total.

Les engagements de financements donnés en faveur de la clientèle s'élèvent à 49,1 milliards de FCFA en 2015 contre 30,8 milliards de FCFA en 2014 (soit une augmentation de 60%). L'année 2015 a enregistré des engagements de financement en faveur des établissements de crédit de 5,1 milliards (contre 0 en 2014)

Les engagements de garantie reçus de la clientèle s'élèvent à 639,7 milliards de FCFA en 2015 contre 357,5 milliards de FCFA en 2014, soit une hausse de 79%.

Les engagements de garantie reçus des établissements de crédit s'élèvent à 48,5 milliards de FCFA en 2015 contre 53,3 milliards de FCFA en 2014, soit une baisse de 9%

Aucun engagement sur titres n'a été reçu ni donné sur la période analysée.

Ratios règlementaires (au 31/12/2017)

Les ratios règlementaires en zone UMOA se présentent comme suit :

	Normes BCEAO	million de FCFA et %		
		Orabank Bénin	Orabank Côte d'Ivoire	Orabank Togo
I. FONDS PROPRES				
Capital social	**≥ 10 000**	13 811	44 444	10 019
Fonds propres de base (FPB)	**≥ 10 000**	11 428	23 814	27 470
Fonds propres effectifs (FPE)	**≥ 10 000**	11 823	38 814	33 567
II. REGLEMENTATION DES OPERATIONS				
Crédits aux dirigeants	**≤ 20% FPE**	14,1%	11,5%	17,2%
Participations individuelles (sauf banque, SCI, Ets fin.)	**≤ 25%**	7,2%	3,4%	7,0%
Participations individuelles (sauf banque, SCI, Ets fin.)	**≤ 15% FPB**	1,8%	2,3%	1,0%
Participations totale dans les SCI + immo. hors expl.	**≤ 15% FPB**	37,9%	32,5%	11,3%
Immobilisations & participations	**≤ 100% FPE**	96,3%	44,7%	36,0%
III. NORMES DE GESTION				
Fonds propres sur risques	**≥ 8% FPE**	13,7%	10,1%	13,9%
Division des risques : Risques individuels	**≤ 75% FPE**	56,9%	39,2%	57,5%
Division des risques : Risques significatifs groupés	**≤ 8xFPE ou 800%**	225,3%	70,3%	200,0%
Coefficient de liquidité	**≥ 75%**	122,2%	77,2%	86,4%
Coefficient de transformation	**≥ 50%**	160,7%	107,5%	50,7%
Structure du portefeuille	-	0,3%	ND	ND

Les ratios règlementaires en zone CEMAC se présentent comme suit :

	Normes BEAC	million de FCFA et %	
		Orabank Gabon	Orabank Tchad
Capital	**≥ 10 000**	11,500	10,000
Fonds propres nets	**≥ 10 000**	23,548	11,990
Fonds propres nets corrigés	**≥ 10 000**	23,625	11,990
Passif interne net corrigé	**≥ 10 000**	25,232	10,535
FPE/Risques (Ratio de Solvabilité)	**≥ 8% FPE**	29.0%	16.0%
Couverture des immobilisations	**≥ 100%**	230.0%	84.0%
Coéfficient de liquidité/Ratio de Liquidité	**≥ 100%**	122.0%	205.0%
Coéfficient de transformation	**≥ 50%**	135.0%	23.0%

Les ratios règlementaires en zone BCRG se présentent comme suit :

Orabank Guinée	Normes BCRG	milliard de GNF et %
Ratio de liquidité en monnaie locale	> 100% GNF	121,7%
Ratio de liquidité en devise	> 100% Devise	159,9%
Position de change	10% FPN par devise	3,9%
Position de change	20% FPN pour toute devise	5,2%
Ratio de Solvabilité	≥ 10% FPN	11,7%
Fonds propres net (FPN)	≥ capital social (≥ 100 milliards)	132
Coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables	≥ 60%	146,7%
Concentration risques	≤ 25% FPN	24,7%
Division Risques	≤ 8 x FPE ou 800%	199,8%
Concours aux actionnaires, dirigeants, administrateurs et apparentés	Max 20% participation (Concours à un actionnaire)	0,0%

Les ratios règlementaires en zone BCM se présentent comme suit :

Orabank Mauritanie	Normes BCM	million de MRO et %
Fonds Propres Nets Corrigés	≥ 6 000	5 563
Règles équilibre ressources stable et actifs immobilisés	= 100%	102,0%
Engagements individuels supérieurs à 25% FPNC	25% FPNC	27,0%
Total des engagements individuels supérieurs à 25% FPNC	≤ 8xFPE ou 800%	27,0%
Rapport de couverture des risques	≥ 12,5% FPNC	51,0%
Rapport Minimum de liquidité	≥ 20%	29,0%

3 Situation intermédiaire au 30 juin 2018

Cette section présente les résultats d'Oragroup au 30 juin 2018. Les données présentées ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes.

3.1. Analyse du compte de résultat

En millions de FCFA	juin-18	juin-17	Progression
Marge d'intérêts	32 454	32 137	1%
Commissions et produits assimilés	32 078	20 695	55%
Produit Net Bancaire (PNB)	**64 531**	**52 832**	**22%**
Charges du personnel	(18 875)	(16 225)	16%
Autres frais généraux	(25 157)	(21 589)	17%
Frais généraux	**(44 033)**	**(37 814)**	**16%**
Coût net du risque	(9 792)	(6 226)	57%
Résultat avant impôts	10 707	8 792	22%
Résultat net	**7 924**	**4 861**	**63%**

Commissions /PNB	50%	39%	
Coefficient d'exploitation	68%	72%	
Taux de marge nette	12%	9%	

Sur le premier semestre de l'année, Oragroup SA a enregistré un produit net bancaire sur base consolidée de 64,5 milliards de FCFA en progression de 22% par rapport à juin 2017 grâce à la croissance notée sur les lignes de commissions dans toutes les filiales et de la marge nette d'intérêts sur le périmètre Côte d'Ivoire.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 18% en glissement annuel, due en partie au développement du réseau d'agences, au renforcement des équipes, à la revalorisation salariale et certains éléments exceptionnels. Le coefficient d'exploitation de 68% est en amélioration par rapport à la même période de 2017.

Le résultat avant impôts est en hausse de 22% comparé à fin juin 2017 grâce à la nette progression du résultat brut d'exploitation.

3.2. Analyse des éléments du bilan

En milliards de FCFA	juin-18	juin-17	Progression
Créances clientèles saines	975	889	10%
Créances en souffrance brut	314	240	31%
Créances clientèles net	1 143	976	17%
Ressources clientèles	1 345	1 093	23%

Taux de transformation	85,0%	89,2%	
Taux de créances douteuses	18,0%	15,7%	
Couverture des créances en souffrances	63,2%	86,2%	

Les ressources de la clientèle s'élèvent à 1 345 milliards de FCFA (en hausse de 23% par rapport à juin 2017). Par rapport à décembre 2017, les dépôts ont augmenté de 151 milliards de FCFA.

Comparé à décembre 2017, les hausses concernent les entités du Gabon (+59 milliards de FCFA), le Togo (+48 milliards de FCFA), du Sénégal (+22 milliards de FCFA), du Burkina Faso (+17 milliards de FCFA), de la Guinée Conakry (+8 milliards de FCFA), et du Mali (+10 milliards de FCFA).

En termes d'emplois, les crédits nets à la clientèle s'élèvent à 1 143 milliards de FCFA en progression de 44 milliards de FCFA par rapport à décembre 2017.

Le taux brut de créances douteuses est de 14,1% avec un taux de couverture de 85%. Le focus sur le recouvrement des créances provisionnées reste une priorité pour Oragroup.

4 Commentaires des rapports de contrôle externe

4.1. Commission Bancaire de l'UMOA

La Commission Bancaire a mené une mission de vérification globale d'Oragroup en Décembre 2014.

La Commission Bancaire a formulé 139 recommandations portant sur l'ensemble des fonctions d'Oragroup, entre autres sur la gouvernance, les opérations et risques opérationnels, la direction juridique, le contrôle et le suivi des engagements et les opérations avec les filiales.

Au 30 septembre 2018, le Groupe a apporté des corrections à 129 points d'insuffisance mentionnés par la Commission Bancaire.

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif de l'état d'avancement du traitement des recommandations de la Commission Bancaire :

Entité	Nombre de points d'audit	Points corrigés	Point en cours de correction	Points non corrigés	Non applicable	Taux de correction
Commissaire aux comptes	1	1	-	-	-	100%
Audit et Contrôle	10	10	-	-	-	100%
Direction Financière	39	39	-	-	-	100%
Système d'Information	5	5	-	-	-	100%
Direction Générale	14	12	1	1	-	86%
Direction Juridique	26	25	1	-	-	96%
Risques	22	18	2	-	2	91%
Ressources Humaines	14	14	-	-	-	100%
Trésorerie	8	5	3	-	-	63%
Total	**139**	**129**	**7**	**1**	**2**	**94%**

Au 30 septembre 2018

Quelques points d'attention particuliers ressortent de ces recommandations et pour lesquels le Groupe a pris des mesures de correction :

- **Direction Financière** : Assistance technique et sortie des créances ex-BRS ; provisions intérêts prêt subordonné d'une filiale du Groupe ; analyse suspens ; ratios sur une base consolidée et gestion automatique Actif/Passif.
- **Risques** : Cartographie des risques au niveau de la Holding et des filiales; limites risques opérationnels / change / taux d'intérêt ; test de sensibilité ; suivi et contrôle des engagements par la Holding ; notation des crédits.
- **Ressources Humaines** : Relation Holding/Filiales ; procédures gestion RH et politique rémunération ; règlement intérieur.
- **Gouvernance (DG/CA/Actionnaires)** : Taux de présence des administrateurs ; archivage des documents du Conseil d'Administration.
- **Systèmes d'information** : Etats de synthèse et prudentiels pour la filiale de Côte d'Ivoire regroupant les succursales sous contrôle.
- **Direction juridique** : Documentation actionnaires.
- **Audit et Contrôle** : Procédures opérationnelles.

4.2. Rapports des commissaires aux comptes

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017

Exco FICAO

31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com

KPMG

8ème étage immeuble BTCI Siège
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo
Tél : +228 22 21 87 69
Fax : +228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P. 2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 63 317 470 000

Rapport des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés PCB

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Oragroup S.A., comprenant le bilan, le hors bilan et le compte de résultat consolidés au 31 décembre 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du plan comptable bancaire de l'UMOA.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs relatives à l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion qui précède, nous attirons votre attention sur la note 21 aux états financiers qui décrit l'existence d'un litige non encore dénoué à la date d'émission de ce rapport.

4. Responsabilité de la direction relative aux états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément aux dispositions du plan comptable bancaire de l'UMOA, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

5. Responsabilité des auditeurs

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des auditeurs.

Lomé, le 06 avril 2018

Les auditeurs indépendants

FIDUCIAIRE CONSEIL DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
FICAO
EXPERTS COMPTABLES
LOME - TOGO
B.P. 7378 Tél. 22 21 08

EXCO - FICAO
Abalo Amouzou
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG Togo
Auditeurs Associés en Afrique - KPMG Togo
169 Bd. du 13 Janvier
8e étage Immeuble BTCI
Tél: 22 21 87 69 / Fax: 22 21 03 55
B.P. 6919 Lomé 06
Toussaint C. de Souza
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016

Exco FICAO
31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com

KPMG
9, Avenue Sylvanus Olympio
Immeuble BTCI – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 87 69
Fax : + 228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains B.P.2810 Lomé Togo
Capital social : F CFA 61 781 450 000

Rapport général des commissaires aux comptes – Etats financiers annuels consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- l'audit des états financiers annuels consolidés de Oragroup S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

1 Audit des états financiers consolidés

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels consolidés de ORAGROUP S.A., comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016, le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables du Togo et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 Avril 2017.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers annuels consolidés, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'Administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du groupe.

1.4. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2 Vérifications et informations spécifiques et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du groupe par le Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers consolidés, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Lomé, le 18 avril 2017

Les commissaires aux comptes

EXCO - FICAO	Auditeurs Associés en Afrique - KPMG Togo
FIDUCIAIRE CONSEIL DE L'AFRIQUE DE L'OUEST FICAO EXPERTS COMPTABLES LOME - TOGO B.P. 7378 Lomé - TOGO	Auditeurs Associés en Afrique – KPMG Togo 1er étage Immeuble BTCI 9, Avenue Sylvanus Olympio Tél : 22 21 97 63 / Fax : 22 21 03 55 06 B.P. 6019 Lomé – TOGO
Abalo Amouzou	Toussaint O. de Souza
Expert Comptable Diplômé	*Expert Comptable*
Commissaire aux comptes	*Commissaire aux comptes*

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015

Exco GHA - FICAO
31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : ficao@gha-exco.com

KPMG
9, Avenue Sylvanus Olympio
Immeuble BTCI – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 87 69
Fax : + 228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

Oragroup S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains B.P.2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 61 781 450 000

Rapport général des commissaires aux comptes - Comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des états financiers consolidés d'Oragroup S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers de synthèse consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation à la fin de cet exercice, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.

Sans remettre en cause l'opinion qui précède, nous attirons votre attention sur les points suivants :

Comme évoqué aux points 3 et 4.4 des notes aux états financiers consolidés, Oragroup S.A. est passée du référentiel comptable du Plan Comptable Bancaire de l'UMOA au système comptable de l'OHADA. Dans le cadre de ce changement de référentiel, la société a défini de nouvelles règles de provisionnement au sein du groupe applicables à l'ensemble des entités du périmètre et qui ont conduit à la constatation d'une reprise de provisions de 23 134 millions de francs CFA dans les livres de Oragroup S.A. au 31 décembre 2015.

De même comme précisé au point 2.5 des notes aux états financiers consolidés, les éléments d'actif de la holding Oragroup ainsi que de ses filiales consolidées ont fait l'objet d'une réévaluation libre au cours de la période sous revue. Ce changement de méthode a conduit à la comptabilisation d'un écart de réévaluation de13 093 millions de francs CFA dans les comptes consolidés du groupe Orabank.

2 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux dispositions légales en vigueur, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les états financiers consolidés.

Lomé, le 25 Mai 2016

Les commissaires aux comptes

FICAO-GHA
Groupe Hélios Afrique - Exco

FIDUCIAIRE CONSEIL DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
FICAO
EXPERTS COMPTABLES
LOME - TOGO
B.P 7378 Tel: 22 21 66 72

Abalo Amouzou
Expert Comptable Diplômé

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG Togo

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG Togo
Immeuble BTCI
3, Avenue Sylvanus Olympio
Tél: 22 21 37 69 / Fax: 22 21 03 55
B.P. 3419 Lomé - TOGO

Toussaint O. de Souza
Expert Comptable

Chapitre 5. Présentation de l’opération

1 Raisons de l'opération

En procédant conjointement à une augmentation de capital et une cession d'actions sur le marché de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), Oragroup SA et ses actionnaires entendent contribuer activement au développement du marché financier régional pour créer de la valeur, optimiser l'épargne locale, promouvoir l'actionnariat populaire et favoriser le financement du secteur privé par les voies de marché.

1.1. Raisons de l'augmentation de capital

L'augmentation du capital d'Oragroup s'inscrit dans la volonté des actionnaires de consolider la croissance du Groupe et accompagner son développement.

L'augmentation de capital permettra de :

- Renforcer sélectivement les fonds propres de certaines filiales du Groupe, et fournir ainsi une plateforme solide pour accompagner la croissance du Groupe ;
- Procéder à des investissements dans la banque digitale ;
- Saisir les opportunités de croissance dans les pays d'Afrique Centrale (hors Tchad et Gabon), notamment au Cameroun et au Congo ;
- Accroître la notoriété du Groupe auprès de la communauté financière et du grand public, après les récentes émissions de billet de trésorerie largement souscrits.

1.2. Raisons de la cession des titres

Depuis 2009 et sa prise de participation majoritaire dans Oragroup, ECP Financial Holding a mené avec le management de la banque une profonde restructuration du Groupe bancaire.

Les actions de l'actionnaire majoritaire, appuyées par les Institutions Financières de Développement (PROPARCO, la BOAD, BIO, DEG) ont permis d'améliorer la gouvernance du Groupe, renforcer le management et favoriser un accès au marché financier dans toutes les zones où le Groupe est présent.

Oragroup a consolidé son leadership dans certains pays (Togo, Gabon, Guinée-Bissau, Tchad) et continue de gagner des parts de marché dans un environnement très concurrentiel en Côte d'Ivoire ou au Sénégal. Par ailleurs, l'acquisition et l'intégration réussies du réseau des banques BRS ont constitué une étape cruciale dans l'évolution d'Orabank

EFH s'est engagé à implémenter un processus de liquidité pour les actionnaires.

2 Cadre légal de l'opération

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Oragroup s'est tenue le 8 juin 2018 et a arrêté les résolutions ci-dessous :

Oragroup
Holding du Groupe Orabank

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 08 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le vendredi huit juin,
A dix heures, sept minutes

Les actionnaires de la société ORAGROUP S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à Lomé, à l'Hôtel 2 Février, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, feuille qui a été émargée par chaque membre participant physiquement à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire, le cas échéant.

Monsieur Vincent LE GUENNOU ouvre et préside la séance en sa qualité du Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Ferdinand NGON KEMOUM, représentant de la société ECP FINANCIAL HOLDING LLC (EHF) et Monsieur M'Baye THIAM représentant la BOAD, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Guy TANKPINOU, Directeur Juridique du Groupe, est désigné comme Secrétaire de séance par les membres du bureau ainsi constitué

Actionnaires participant à la réunion à distance *(visioconférence)*

1. BIO, représentée par Madame Yumi CHARBONNEAU
2. DEG, représentée par Mme Amissa KEIL
3. M. Vincent LE GUENNOU
4. M. Brice LODUGNON

Autres participants

1. M. Cheikh Tidiane N'DIAYE, Directeur Général Adjoint de la Société
2. M. Amadou LY, Directeur Exécutif de la Société
3. M. Serge MIAN, Directeur Relations avec les Investisseurs et les Partenaires de la Société
4. M. William NKONTCHOU de la société ECP
5. Monsieur François KLITTING, Administrateur de la Société

Page 1 sur 10

Messieurs Franck FANOU et Toussaint de SOUZA de la société Auditeurs Associés en Afrique KPMG Togo et Monsieur Abalo AMOUZOU de la société EXCO FICAO, les deux sociétés Commissaires aux comptes de ORAGROUP S.A. dument invités sont présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les scrutateurs, permet de constater que les douze (12) titulaires, soit : six (06) actionnaires présents, deux (02) pouvoirs, quatre (04) votes à distance, possèdent :

- 5 893 285 actions, soit 93,07 % des actions sur les 6 331 747 ayant droit de vote, et
- 5 893 285 droits de vote, soit 93,07% des 6 331 747 droits de votes.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunissant sur première convocation plus de la moitié des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée les documents relatifs à l'Assemblée Générale Extraordinaire à savoir :

- Une photocopie de la convocation adressée aux actionnaires ;
- La feuille de présence de l'Assemblée certifiée sincère et véritable par les scrutateurs et à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée
- Le rapport des Commissaires aux comptes à l'Assemblée
- Le texte des résolutions présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- La liste des actionnaires ;
- Les Statuts de la société ;
- Un extrait du registre du commerce et du crédit mobilier.

Le Président déclare que les documents ci-dessus et tous ceux prévus par l'Acte Uniforme et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires à compter du jour de la convocation.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président de séance rappelle ensuite que l'Assemblée réunie à titre extraordinaire, est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Fractionnement des actions ordinaires de la Société et modification corrélative des statuts de la Société ;

2. Admission des actions aux négociations sur le marché de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ;

3. Augmentation de capital par voie d'appel public à l'épargne dans le cadre d'une offre publique de vente ;

4. Suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre de l'augmentation de capital par voie d'appel public à l'épargne ;

5. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre l'augmentation de capital par voie d'appel public à l'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription, constater sa réalisation définitive et modifier corrélativement les statuts de la Société ;

6. Approbation des nouveaux statuts de la Société, sous condition suspensive et avec effet à compter de la date de règlement-livraison dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ;

7. Pouvoirs pour formalités.

Après la présentation des différents rapports émis par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes, une séance de questions-réponses est ouverte, à l'issue de laquelle, plus personne ne demandant la parole, le Président met au vote l'ensemble des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

Fractionnement des actions ordinaires de la Société et modification corrélative des statuts de la Société

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, et constaté la libération intégrale du capital social de la Société :

1. Décide de fractionner, avec effet à compter de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, la valeur nominale des actions de la Société, afin de la ramener de dix mille (10.000) FCFA à mille (1.000) FCFA par action ordinaire, et de multiplier corrélativement par dix (10) le nombre total d'actions composant le capital social de la Société, de telle sorte que le montant total du capital social de la Société reste inchangé à la suite de cette opération ;

2. Décide que chaque actionnaire détenant des actions de la Société à la date de la présente Assemblée Générale Extraordinaire se verra remettre dix (10) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000) FCFA par action en échange d'une action ancienne d'une valeur nominale de dix mille (10.000) FCFA, et que la seule différence entre les actions

anciennes et les actions nouvelles sera leur valeur nominale réduite conformément à ce qui précède ; et

3. En conséquence, décide de modifier corrélativement l'article 7 « Capital Social » des statuts de la Société comme suit :

   « Article 7 – Capital social
   Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE-TROIS MILLIARDS TROIS CENT DIXSEPT MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX MILLE (63.317.470.000) FRANCS CFA. Il est divisé en SOIXANTE-TROIS MILLIONS TROIS CENT DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX (63.317.470) actions d'une valeur nominale de mille (1.000) FRANCS CFA, entièrement libérées, numérotées de 1 à 63.317.470.
   La valeur nominale des actions peut être modifiée à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires dans le respect des dispositions légales en vigueur. » ; et

4. Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de réaliser toutes les formalités et suivre toutes les procédures nécessaires au fractionnement de la valeur nominale des actions de la Société.

Cette résolution est mise aux voix :

- ***Voix pour :*** ***5 893 285***
- ***Voix contre :*** ***00***
- ***Abstentions :*** ***00***

Cette résolution est donc adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés et votant à distance.

DEUXIEME RESOLUTION

Admission des actions aux négociations sur le marché de la BRVM

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, décide de solliciter l'admission à la cote de la BRVM du titre ORAGROUP S.A.

Cette résolution est mise aux voix :

- ***Voix pour :*** ***5 893 285***
- ***Voix contre :*** ***00***
- ***Abstentions :*** ***00***

Cette résolution est donc adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés et votant à distance.

Oragroup
Holding du Groupe Orabank

TROISIEME RESOLUTION

Augmentation de capital par voie d'appel public à l'épargne dans le cadre d'une offre publique de vente

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, constate la libération intégrale du capital social et décide :

1) D'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de six milliards quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent soixante et un mille (6.097.561.000) FCFA, à libérer intégralement en numéraire, par voie d'appel public à l'épargne, au moyen d'une offre publique de vente, sur la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), conformément à la réglementation OHADA et à la réglementation du Conseil Régional de l'Epargne et des Marchés Financiers (CREPMF), de six millions quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent soixante et une (6.097.561) actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre, pour le porter de soixante-trois milliards trois cent dix-sept millions quatre cent soixante-dix mille (63.317.470.000) FCFA divisé en soixante-trois millions trois cent dix-sept mille quatre cent soixante-dix (63.317.470) actions d'une valeur nominale de mille (1.000) FCFA chacune, en application de la première résolution ci-dessus, intégralement souscrites et libérées, à soixante-neuf milliards quatre cent quinze millions trente et un mille (69.415.031.000) FCFA, divisé en soixante-neuf millions quatre cent quinze mille trente et une (69.415.031) actions d'une valeur nominale de mille (1.000) FCFA chacune ;

2) De réaliser l'opération d'augmentation du capital, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes et du respect de la règlementation du CREPMF, selon les modalités suivantes :

   a) Montant de l'augmentation de capital : six milliards quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent soixante et un mille (6.097.561.000) FCFA ;

   b) Nombre d'actions nouvelles à émettre : six millions quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent soixante et une (6.097.561) actions nouvelles dont :

      i) Trois cent quatre mille huit cent soixante-dix-huit (304 878) actions dédiées au personnel éligible de la Société et de ses filiales, au prorata des demandes de souscription, étant précisé que le personnel éligible représente l'ensemble des salariés de la Société et des entités Orabank bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée et ayant validé leur période d'essai à la date d'ouverture de la période de souscription (catégorie 1). Dans l'hypothèse où les trois cent quatre mille huit cent soixante-dix-huit (304 878) actions dédiées au personnel éligible de la Société ne seraient pas souscrites en totalité, les actions non souscrites seraient

offertes au grand public, selon les modalités fixées pour les actions de catégorie 2 ; et

ii) Cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-trois (5 792 683) actions dédiées au grand public (catégorie 2). Dans l'hypothèse où les cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-trois cinq (5 792 683) actions dédiées au grand public ne seraient pas souscrites en totalité, les actions non souscrites seraient offertes au personnel éligible de la Société et de ses filiales, selon les modalités fixées pour les actions de catégorie 1 ;

c) Montant du capital après émission des actions nouvelles : soixante-neuf milliards quatre cent quinze millions trente et un mille (69.415.031.000) FCFA ;

d) Prix d'émission par action : quatre mille cent (4.100) FCFA, dont mille (1.000) FCFA de valeur nominale et trois mille cent (3.100) FCFA de prime d'émission pour la catégorie 1 et quatre mille cent (4.100) FCFA, dont mille (1.000) FCFA de valeur nominale et trois mille cent (3.100) FCFA de prime d'émission pour la catégorie 2 ;

e) Montant global projeté de la prime d'émission : Dix-huit milliards neuf cent deux millions quatre cent trente-neuf mille cent (18.902.439.100) FCFA ;

f) Nature des actions émises : Identique aux actions existantes ;

g) Forme des actions émises : Actions dématérialisées ; les titres sont inscrits en compte auprès d'une Société de Gestion et d'Intermédiation agréée par le CREPMF ou d'une banque teneur de compte et conservateur ;

h) Date d'entrée en jouissance des actions nouvelles : 1er janvier 2018 ;

i) Période de souscription : Les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription seront déterminées en fonction de la date de délivrance du visa du CREPMF. La période de souscription sera close par anticipation dès lors que toutes les actions à émettre en vertu de la présente résolution auront été intégralement souscrites conformément à ce qui suit ;

j) Lieu de souscription : Aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation agréées sur le marché financier de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) constituant le syndicat de placement ;

k) Mode de souscription : Les souscriptions seront effectuées au moyen du formulaire de souscription. Le formulaire rempli sera accompagné de l'intégralité de la somme y afférente et déposé pendant la durée de la période de souscription auprès de l'un des membres du syndicat de placement ;

l) Mode de paiement : Le paiement se fera en espèce, par chèque ou virement, et devra être présenté auprès de l'un des membres du syndicat de placement ; et

m) Option en cas d'insuffisance de souscription : L'augmentation du capital pourra être limitée :

i) au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation, soit la somme de quatre milliards cinq cent soixante-treize millions cent soixante-dix mille sept cent cinquante (4.573.170.750 FCFA) ;

ii) d'office par le Conseil d'Administration au montant atteint lorsque les actions non souscrites représentent moins de trois pour cent de l'augmentation du capital, soit la somme de cent quatre-vingt-deux millions neuf cent vingt-six mille huit cent trente (182.926.830) FCFA ;

3) De modifier, afin de créer un cadre approprié pour le déroulement de l'offre publique de vente envisagée ainsi que pour toute autre opération y relative, le premier paragraphe de l'article 13.3 des statuts de la Société comme suit :

« 13.3 Sauf en cas de succession, de liquidation, de communauté de bien entre époux, de cession soit à un conjoint soit à un ascendant ou à un descendant, de cession dans le cadre d'une opération d'introduction en bourse autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société ou de toute cession qui pourrait être autorisée par décision expresse de l'Assemblée Générale Extraordinaire, la cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable du conseil d'administration.»

4) D'autoriser la Direction Générale de la Société à élaborer et signer toute la documentation nécessaire, et notamment la note d'information, pour la réalisation de l'opération ;

5) D'autoriser la saisine du CREPMF selon les procédures en vigueur pour l'agrément de l'opération ; et

6) D'autoriser la saisine de la BRVM pour l'admission à la cote des nouvelles actions émises.

Cette résolution est mise aux voix :

- ***Voix pour :*** *5 893 285*
- ***Voix contre :*** *00*
- ***Abstentions :*** *00*

Cette résolution est donc adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés et votant à distance.

Oragroup
Holding du Groupe Orabank

QUATRIEME RESOLUTION

Suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre de l'augmentation de capital par voie d'appel public à l'épargne

Pour la mise en œuvre de l'augmentation de capital par voie d'appel public à l'épargne au moyen d'une offre publique de vente objet de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire, sous réserve de l'adoption de la deuxième résolution et de la troisième résolution et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires.

Cette résolution est mise aux voix :

- ***Voix pour :*** ***5 893 285***
- ***Voix contre :*** ***00***
- ***Abstentions :*** ***00***

Cette résolution est donc adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés et votant à distance.

CINQUIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre l'augmentation de capital par voie d'appel public à l'épargne au moyen d'une offre publique de vente avec suppression du droit préférentiel de souscription, constater sa réalisation définitive et modifier corrélativement les statuts de la Société

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sous réserve de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième résolutions et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de :

1) Réaliser l'augmentation de capital par offre publique de vente des actions nouvelles, d'en fixer les modalités, et notamment de libération des actions nouvelles et la période de souscription, d'en constater la réalisation définitive, de procéder à la modification corrélative des statuts et de procéder à toutes formalités et suivre toutes les procédures nécessaires à l'augmentation du capital social de la Société ;

2) Limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues, dans le cas où les souscriptions reçues n'atteindraient pas la totalité de l'augmentation de capital, sous réserve que le montant des souscriptions reçues atteigne au moins les trois quarts de l'augmentation de capital décidée ;

3) Fixer les conditions et modalités de l'admission à la cote des actions de la Société, notamment en ce qui concerne la détermination et la composition du flottant, contracter

tous engagements, réaliser toutes les formalités utiles et suivre toutes les procédures nécessaires à l'admission à la cote des actions de la Société ; et

4) Imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'admission à la cote des actions de la Société.

Cette résolution est mise aux voix :

- *Voix pour : 5 893 285*
- *Voix contre : 00*
- *Abstentions : 00*

Cette résolution est donc adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés et votant à distance.

SIXIEME RESOLUTION

Approbation des nouveaux statuts de la Société, sous condition suspensive et avec effet à compter de la date de règlement-livraison dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché de la BRVM

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du projet de statuts de la Société figurant en Annexe 1, adopte dans toutes leurs dispositions lesdits statuts, article par article puis dans leur ensemble, sous condition suspensive et avec effet à compter de la date de règlement-livraison dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché de la BRVM.

Cette résolution est mise aux voix :

- *Voix pour : 5 893 285*
- *Voix contre : 00*
- *Abstentions : 00*

Cette résolution est donc adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés et votant à distance.

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs :

- Au Directeur Général de la Société à l'effet de signer les statuts modifiés et de les faire déposer aux rangs des minutes d'un notaire ; et

- Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal constatant ses délibérations, aux fins d'effectuer ou de faire effectuer toutes les formalités légales de publicité et autres prescrites par la loi.

Cette résolution est mise aux voix :

- ***Voix pour :*** ***5 893 285***
- ***Voix contre :*** ***00***
- ***Abstentions :*** ***00***

Cette résolution est donc adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés et votant à distance.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures et 56 minutes.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président **Le Secrétaire de séance**

M. Vincent LE GUENNOU **M. Guy TANKPINOU**

Les scrutateurs

M. M'Baye THIAM **M. Ferdinand NGON KEMOUM**

3 Evolution de l'actionnariat

Actionnariat avant et après l'opération

A l'issue de l'augmentation de capital par l'émission de 6 097 561 Actions Nouvelles et de la cession de 7 785 445 Actions Existantes cédées par les actionnaires existants, objets de la présente Note d'Information, l'actionnariat de la banque ressortirait comme suit :

	Avant opération		Augmentation de capital		Cession		
Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions post augmentation	%	Cession	Nombre d'actions	%
EFH	37 954 450	59.94%	37 954 450	54.68%	-3 239 993	34 714 457	50.01%
PROPARCO	6 281 930	9.92%	6 281 930	9.05%	-1 125 821	5 156 109	7.43%
BIO	3 434 900	5.42%	3 434 900	4.95%	- 615 588	2 819 312	4.06%
DEG	2 018 320	3.19%	2 018 320	2.91%	- 361 715	1 656 605	2.39%
BOAD	1 736 110	2.74%	1 736 110	2.50%	- 311 138	1 424 972	2.05%
FGIS	1 591 590	2.51%	1 591 590	2.29%	- 285 238	1 306 352	1.88%
BIDC	1 536 020	2.43%	1 536 020	2.21%	- 275 279	1 260 741	1.82%
Envol Afrique	1 147 770	1.81%	1 147 770	1.65%	- 205 698	942 072	1.36%
Brahim Nokour	5 444 720	8.60%	5 444 720	7.84%	- 975 779	4 468 941	6.44%
Autres actionnaires individuels et institutionnels	2 171 660	3.43%	2 171 660	3.13%	- 389 196	1 782 464	2.57%
Total actionnaires actuels	**63 317 470**	**100.00%**	**63 317 470**	**91.22%**	**-7 785 445**	**55 532 025**	**80.00%**
Flottant			**6 097 561**	**8.78%**	**7 785 445**	**13 883 006**	**20.00%**
Employés Oragroup			304,878	0.44%	389,272	694,150	1.00%
Grand Public			5,792,683	8.34%	7,396,173	13,188,856	19.00%
Grand Total	**63 317 470**	**100.00%**	**69 415 031**	**100.00%**		**69 415 031**	**100.00%**

Le flottant représentera au 20,00% du capital du Groupe.

Les actions de la Banque feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le premier compartiment de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

4 Caractéristiques des titres offerts

Emetteur	**Oragroup SA**
Capital social initial	63 317 470 000 FCFA
Nombre d'actions	63 317 470
Nombre d'actions nouvelles émises	6 097 561
Nombre d'actions à céder	7 785 445
Montant de l'opération	56 920 325 600 FCFA
Forme des titres	Actions dématérialisées. Les titres sont inscrits en compte auprès d'une SGI agréée par le CREPMF, ou d'une banque teneur de compte et conservateur
Nature des titres	Actions Oragroup, toutes de même catégorie Droit applicable : Droit togolais
Valeur nominale	1 000 FCFA
Prix de cession	4 100 FCFA par action
Période de souscription	Du 29 octobre au 16 novembre 2018
Date de jouissance	1 janvier 2018
Arrangeur et co-chef de file du syndicat de placement	BICI BOURSE
Co-chef de file du syndicat de placement	SGI HUDSON & Cie

5 Structure de l'offre

5.1. Montant global de l'opération

Le montant global de l'Opération s'établit à 56 920 325 600 FCFA, soit une émission de 6 097 561 Actions Nouvelles et une cession de 7 785 445 Actions Existantes au prix de 4 100 FCFA par action.

5.2. Place de cotation

Les actions de la banque feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le premier compartiment de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM). Le flottant représentera 20,00% du capital post augmentation de capital et sera constitué de l'ensemble des actions offertes dans le cadre de l'opération objet de la présente Note d'Information.

L'admission des actions objet de la présente offre sera demandée au cours des trois (3) mois suivant la clôture de la période de souscription.

5.3. Première cotation et négociation des actions

La première cotation des Actions Nouvelles et des Actions Existantes sur la BRVM devrait avoir lieu dans un délai de trois mois suivant la date d'avis favorable à la demande d'admission à la cote de la BRVM conformément aux règles de négociations d'admission et de radiation à la cote du règlement général de la BRVM.

5.4. Répartition de l'offre et allocation des titres aux établissements placeurs

La présente offre publique de vente concerne le placement de 13 883 006 actions. Cette offre se répartie entre trois (3) guichets placeurs et est structurée en deux (2) types d'ordres. Chaque guichet placeur se verra réservée un nombre d'actions offertes dans le cadre de cette opération.

5.4.1. Catégories d'agents placeurs

	Guichets placeurs			
	BICI BOURSE	**HUDSON & Cie**	**Autres membres du syndicat de placement**	**Total**
Type I	694 150	-	-	**694 150**
Type II	4 664 326	5 358 476	3 166 054	**13 188 856**
Total	**5 358 476**	**5 358 476**	**3 166 054**	**13 883 006**

5.4.2. Règles de souscription et d'allocation

L'allocation sera strictement limitée au nombre d'actions offertes par la présente opération.

Elle sera faite de manière centralisée par le Consortium composé de la SGI BICI BOURSE, Arrangeur et Co-Chef de file du syndicat de placement et de la SGI HUDSON & Cie, Co-Chef de File du syndicat de placement.

Les règles d'allocation suivantes seront appliquées y compris en cas de clôture anticipée.

<u>Ordres de type I</u> : Personnel éligible d'Oragroup SA et des entités du Groupe Oragroup

Le personnel éligible comprend tous les salariés de Oragroup et de ses filiales bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée et ayant validé leur période d'essai au plus tard à la date d'ouverture des souscriptions ainsi que les mandataires sociaux de Oragroup et de ses filiales.

Souscription des ordres de type I : Les souscriptions se feront exclusivement auprès de la SGI BICI BOURSE

Nombre d'actions réservées : 694 150 actions.

Allocations des ordres de type I :

Une première allocation sera effectuée sur la base d'une quantité minimum indicative par investisseur, déterminée à partir de la formule suivante :

$$\text{Nombre de titres alloués} = \frac{694\ 150}{\text{Nombre de souscripteurs d'ordre de type I au guichet BICI BOURSE}}$$

Le reliquat des actions disponibles à l'issue de la première allocation sera alloué à chaque souscripteur au prorata des quantités souscrites et non encore servies à partir du coefficient multiplicateur déterminé comme suit:

$$\text{Coefficient multiplicateur} = \frac{\text{Nombre d'actions disponibles après la première allocation}}{\text{Nombre total d'actions souscrites restant à servir pour le type d'ordre I dudit guichet}}$$

Dans le cas où le nombre des actions allouées ne donnerait pas un nombre entier, ce nombre sera arrondi à l'unité inférieure.

Les rompus seront réaffectés aux souscripteurs à raison d'un titre par souscripteur jusqu'à épuisement, avec priorité aux demandes les plus élevées. En cas d'égalité de la demande, les souscripteurs seront servis de façon discrétionnaire.

Règle de transvasement des ordres de type I :

En cas de sous-souscription, le reliquat des actions non allouées sera affecté aux ordres de type II du guichet BICI BOURSE.

Ordres de type II : Investisseurs, personnes physiques et morales résidant ou non en zone UEMOA sans distinction de nationalité.

Nombre d'actions réservées : 13 188 856 actions reparties dans les guichets suivants :

Guichet	Nombre d'actions réservées	Montant indicatif (FCFA)
BICI BOURSE	4 664 326	19 123 732 594
HUDSON & Cie	5 358 476	21 969 753 123
Autres membres du syndicat de placement	3 166 054	12 980 823 883
TOTAL	**13 188 856**	**54 074 309 600**

Les personnes morales ne peuvent souscrire qu'auprès des SGI BICI BOURSE et HUDSON & Cie.
De manière exceptionnelle, la SGI Togo pourra recevoir les souscriptions des personnes morales résidant au Togo.

Allocations des ordres de type II:

Les actions offertes seront allouées par guichet et par type d'ordre selon les règles ci-dessous :
Une première allocation sera effectuée sur la base d'une quantité minimum indicative par investisseur, déterminée à partir de la formule suivante :

$$\text{Nombre de titres alloués} = \frac{\text{Nombre d'actions réservées au guichet}}{\text{Nombre de souscripteurs d'ordre de type II dudit guichet}}$$

Le reliquat des actions disponibles à l'issue de la première allocation sera alloué au prorata des quantités souscrites et non encore servies à partir du coefficient multiplicateur déterminé comme suit:

$$\text{Coefficient multiplicateur} = \frac{\text{Nombre d'actions disponibles après la première allocation}}{\text{Nombre total d'actions souscrites restant à servir aux ordres de typeII dudit guichet}}$$

Dans le cas où le nombre des actions allouées ne donnerait pas un nombre entier, ce nombre sera arrondi à l'unité inférieure.

Les rompus seront réaffectés aux souscripteurs à raison d'un titre par souscripteur jusqu'à épuisement, avec priorité aux demandes les plus élevées. En cas d'égalité de la demande, les souscripteurs seront servis de façon discrétionnaire

Règle de transvasement des ordres de type II :

- **Guichet BICI BOURSE** : en cas de sous-souscription, le reliquat des actions non allouées sera affecté selon les règles suivantes :
    - Dans un premier temps au guichet HUDSON & Cie,
    - Dans un deuxième temps au guichet des autres membres du syndicat de placement.

- **Guichet HUDSON & Cie** : en cas de sous-souscription, le reliquat des actions non allouées sera affecté selon les règles suivantes :
    - Dans un premier temps au Guichet BICI BOURSE (ordres de type II),
    - Dans un deuxième temps au Guichet des autres membres du syndicat de placement
- **Guichet des autres membres du syndicat de placement** : en cas de sous-souscription, le reliquat des titres non alloués sera affecté à part égale aux ordres de type II des guichets BICI BOURSE et HUDSON & Cie.

6 Eléments d'appréciation du prix

Pour la détermination du prix de l'offre, objet de la présente Note d'Information, nous avons mis en œuvre 3 différentes méthodes de valorisation suivantes :

1) Méthode de l'excès de fonds propres
2) Méthode de la somme des parties
3) Méthode des comparables boursiers

6.1. Méthode de l'excès de fonds propres

6.1.1. Description et méthodologie

La méthode des fonds propres valorise les flux disponibles en excès des contraintes règlementaires et distribuables aux actionnaires sous la forme de dividendes.

Les banques étant soumises à des contraintes réglementaires, et en particulier à celle du ratio de solvabilité qui nécessite de maintenir un rapport minimum entre les capitaux propres et les engagements pondérés, la part du résultat après la prise en compte des contraintes règlementaires (actualisée au cout des fonds propres) représente l'excès de fonds propres.

L'actualisation de résultats nets distribuables fournit une meilleure vision économique de la richesse créée par la banque pour l'actionnaire.

La valorisation par la méthode de l'excès de fonds propres s'appuie sur le plan d'affaires quinquennal d'Oragroup.

6.1.2. Résultat

L'évolution de l'excès de fonds propres sur la base du plan d'affaires 2017 – 2022 d'Oragroup se présente comme suit :

en milliards de FCFA	2018	2019	2020	2021	2022
Risques pondérés	**1,277,965**	**1,459,752**	**1,659,192**	**1,885,329**	**2,150,913**
Besoin en fonds propres effectifs (croissance)	21,150	23,632	25,927	29,398	34,526
Résultat net (part du groupe)	29,515	39,504	52,030	57,388	68,662
Exces de fonds propres	8,365	15,871	26,102	27,990	34,136
Exces de fonds propres (actualisé)	**7,204**	**11,936**	**17,011**	**15,465**	**16,135**

Source : Rapport d'évaluation d'Oragroup

La valeur des fonds propres est déterminée par actualisation des fonds propres annuels entre 2018 et 2021, une valeur terminale en 2022 étant rajoutée aux flux annuels sur la période.

La valeur terminale en 2017 est quant à elle évaluée à partir d'un multiple de fonds propres en 2022 (formule de Gordon Shapiro).

Le taux d'actualisation (coût des fonds propres) retenu est le suivant :

Taux sans risque (*rf*)	Beta (β)	Prime de risque actions	Coût des fonds propres	Coût des fonds propres (retenu)
6.03%	0.96	10.81%	**16.41%**	**16.00%**

Source : Rapport d'évaluation d'Oragroup

La valorisation d'Oragroup par la méthode de l'excès de fonds propres est résumée dans le tableau ci-dessous :

Valeur 100% des fonds propres en millions de FCFA	267 187
Nombre d'actions (fully diluted)	67 535 354
Prix par action (en FCFA)	**3 956**

Le nombre d'actions (avec les instruments dilutifs) prend en compte l'impact dilutif des BSA.

6.2. Méthode de la somme des parties

6.2.1. Description et méthodologie

Chaque filiale du Groupe est valorisée séparément, la valorisation finale étant la somme des valeurs individuelles. La méthodologie retenue pour les valorisations individuelles est celle de l'actualisation de l'excès de fonds propres.

La valorisation par la méthode de l'excès de fonds propres s'appuie sur le plan d'affaires quinquennal de chacune des filiales et de la holding d'Oragroup.

6.2.2. Résultat

Les valeurs respectives des filiales sont présentées sur le graphe ci-dessous :

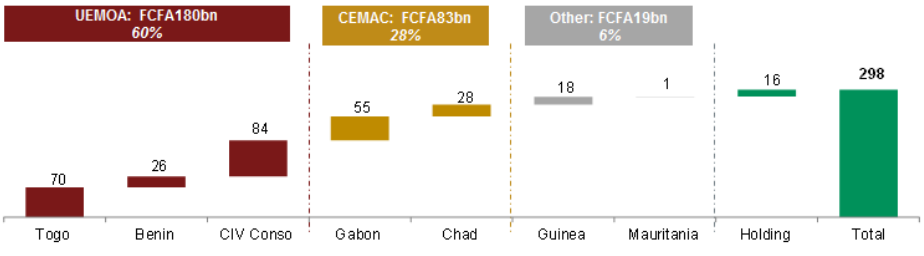

	Pays de l'UEMOA			Pays de la CEMAC		Autres pays		Holding	Groupe
	Togo	Benin	Côte d'Ivoire (conso)	Gabon	Tchad	Guinée	Mauritanie	Holding	Total
Pourcentage de détention	84%	96%	60%	85%	100%	68%	98%	100%	-
Valeur (100%) - milliards de FCFA	83.5	26.9	140.0	64.7	27.8	26.3	1.1	16.1	**386.4**
Valeur (part Oragroup) - milliards de FCFA	**69.9**	**25.8**	**84.1**	**55.3**	**27.8**	**18.0**	**1.0**	**16.1**	**298.0**
En % de la valeur totale	**23%**	**9%**	**28%**	**19%**	**9%**	**6%**	**0%**	**5%**	**100%**
Ratio de solvabilité cible (2022e)	12%	12%	12%	8%	8%	10%	n.a.	n.a.	**n.a.**
Coût du capital	16%	16%	16%	17%	16%	17%	17%	16%	**n.a.**
Taux de croissance à long terme	6%	6%	5%	5%	4%	7%	2%	6%	**n.a.**

Valeur (en millions de FCFA) - part de l'actionnariat Oragroup	
Togo	69 852
Benin	25 767
Côte d'Ivoire (périmètre consolidé)	84 108
Gabon	55 335
Tchad	27 789
Guinée	17 971
Mauritanie	1 037
Holding	16 117
Valeur totale	**297 976**
Nombre d'actions (fully diluted)	67 840 178
Prix par action (en FCFA)	**4 392**

6.3. Méthode des comparables boursiers

6.3.1. Choix des comparables

Les banques cotées sur la BRVM sont les Bank of Africa Burkina Faso (BOA BF), Bank of Africa Bénin (BOA BN), Bank of Africa Côte d'Ivoire (BOA CI), Bank of Africa Mali (BOA ML), Bank of Africa Niger (BOA NG), Bank of Africa Sénégal (BOA SN), la BICICI, la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (SGB CI), Coris Bank International Burkina Faso (CBIBF), NSIA Banque, la Société Ivoirienne de Banque (SIB), Ecobank Transnational Incorporated (ETI).

Les banques cotées sur la BRVM peuvent être considérées comme des comparables pour Oragroup SA.

Principaux ratios boursiers des banques de la BRVM:

Banque	Capitalisation boursière		P/E		P/BV		RoE		RoA	Dividend yield
	FCFA bn	EURm	2016a	2017a	2016a	2017a	2016a	2017a	2017a	2017a
SGBCI	364	555	10.3x	9.2x	3.25x	3.16x	31.6%	32.5%	2.6%	5.5%
Coris Bank	278	424	17.0x	14.2x	2.64x	2.62x	15.6%	18.5%	1.9%	2.6%
ECOBANK CI	264	403	12.1x	10.0x	4.25x	3.30x	35.2%	30.0%	1.9%	8.6%
NSIA Banque	206	314	12.0x	10.6x	3.48x	2.32x	28.9%	24.9%	2.1%	5.8%
SIB	170	259	9.9x	7.5x	2.86x	2.67x	28.7%	34.2%	2.4%	6.2%
BICICI	118	179	9.8x	12.7x	2.07x	2.07x	21.2%	16.3%	1.4%	3.4%
BOA Burkina	106	161	8.5x	7.0x	2.23x	2.11x	26.3%	29.7%	2.0%	7.1%
Moyenne (cap. boursière > FCFA 100bn)			**11.4x**	**10.2x**	**2.97x**	**2.61x**	**26.8%**	**26.6%**	**2.0%**	**5.6%**
Médiane (cap. boursière > FCFA 100bn)			**10.3x**	**10.0x**	**2.86x**	**2.62x**	**28.7%**	**29.7%**	**2.0%**	**5.8%**
BOA Benin	97	147	6.0x	6.5x	1.37x	1.27x	22.8%	20.1%	1.6%	8.5%
BOA CIV	75	114	7.4x	6.9x	1.99x	1.77x	27.0%	27.1%	1.7%	7.9%
BOA Niger	55	83	8.3x	7.5x	1.98x	1.84x	23.9%	25.5%	2.5%	9.0%
BOA Senegal	50	77	12.4x	5.0x	1.72x	1.32x	13.8%	30.0%	2.1%	7.0%
BOA Mali	48	73	5.1x	6.4x	1.25x	1.22x	24.5%	19.4%	1.5%	9.4%
Moyenne (toutes les banques)			**9.9x**	**8.6x**	**2.42x**	**2.14x**	**25.0%**	**25.7%**	**2.0%**	**6.7%**
Médiane (toutes les banques)			**9.9x**	**7.5x**	**2.15x**	**2.09x**	**25.4%**	**26.3%**	**2.0%**	**7.0%**

** Ordre par capitalisation boursière décroissante*

Multiples utilisés pour la valorisation d'Oragroup

Source : Rapport d'évaluation d'Oragroup, BRVM

Les multiples boursiers utilisés sont à la date de mai-2018 au moment de l'établissement du rapport d'évaluation d'Oragroup SA.

6.3.2. Résultat

Fonds propres à décembre 2017	107 044
Multiple de fonds propres	2.61x
Valeur 100% des fonds propres en millions de FCFA	**279 364**
Résultat net (moyenne 2017, 2018)	23 370
Multiple de résultat net	10.2x
Valeur 100% des fonds propres en millions de FCFA	**239 444**
Valorisation moyenne en millions de FCFA	259 404
Nombre d'actions (fully diluted)	67 234 421
Prix par action (en FCFA)	**3 858**

Le multiple de fonds propres induit une valorisation de 279,4 milliards de FCFA contre une valorisation de 239,4 milliards de FCFA obtenue en appliquant le multiple de résultat net (moyenne du résultat net d'Oragroup sur la période 2017 – 2018 sur la base des prévisions du Groupe).

6.4. Méthode des comparables de transactions

6.4.1. Description et méthodologie

La méthode consiste en une valorisation de la société sur la base de multiples induits par des transactions impliquant des sociétés ayant les mêmes activités et des caractéristiques financières et opérationnelles comparables.

Sur cette base, nous avons identifié les acquisitions ci-dessous :

Date	Target	Country	Acquirer	Stake acquired	Value (100%) EURm	P/E	PBV	PTBV	ROE	ROTE
Deal with acquired stake > = 30%										
Pending	Unity Bank	Nigeria	Milost Global	30%	756	n.m.	1.97x	2.46x	1.4%	1.8%
Jul-17	BIA Niger	Niger	BCP	70%	73	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Mar-16	Fidelity Bank	Kenya	Duet Private Equity	>50%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jan-16	Banque Populaire Rwanda	Rwanda	Atlas Mara	45%	46	n.m.	2.69x	3.30x	(14.6%)	n.m.
Sep-15	SIB	Cote d'Ivoire	Attijariwafa	39%	129	10.0x	1.93x	2.16x	19.3%	21.6%
Oct-14	Enterprise Bank	Nigeria	Heritage Bank	100%	266	17.9x	1.52x	1.53x	8.5%	8.6%
Oct-14	Mainstreet Bank	Nigeria	Skye Bank	100%	284	9.9x	1.68x	1.72x	17.0%	17.4%
Mar-14	BancABC	Botswana, Mozambique, Tanzania, Zambia, Zimbabwe	Atlas Mara	62%	152	9.2x	1.28x	n.a.	13.9%	n.a.
Mar-14	BancABC (ADC)	Botswana, Mozambique, Tanzania, Zambia, Zimbabwe	Atlas Mara	100%	98	15.2x	1.28x	n.a.	8.4%	n.a.
Feb-14	Banco Unico	Mozambique	Nedbank	36%	49	n.m.	2.32x	2.49x	(10.8%)	n.m.
May-12	BIA Niger	Niger	Etat du Niger	35%	20	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
					Median	**10.0x**	**1.80x**	**2.31x**	**8.5%**	**13.0%**
					Average	**12.4x**	**1.84x**	**2.28x**	**5.4%**	**12.4%**
Deal with acquired stake < 30%										
Jan-18	Union Bank of Nigeria	Nigeria	Atlas Mara	4%	113	3.1x	0.18x	0.18x	5.7%	5.8%
Oct-16	Banco Unico	Mozambique	Nedbank	11%	105	20.9x	3.79x	3.84x	18.1%	18.4%
Jun-15	Equity Group	Kenya	Genesis Inv. Mgt	4%	1,590	7.9x	2.76x	2.91x	35.1%	37.1%
Jun-15	Equity Group	Kenya	NSSF Uganda	2%	1,681	8.3x	2.90x	3.07x	35.1%	37.1%
Jan-15	Equity Group	Kenya	Norfund/NorFinance	12%	1,654	7.8x	2.73x	2.88x	35.1%	37.1%
Oct-14	Ecobank	Togo	Nedbank	20%	1,950	7.3x	1.01x	1.21x	13.8%	16.6%
Sep-14	Union Bank of Nigeria	Nigeria	Atlas Mara	21%	1,015	8.0x	1.08x	1.09x	13.5%	13.7%
Sep-14	Ecobank	Togo	QNB (2nd offer)	11%	1,988	7.6x	1.05x	1.26x	13.8%	16.6%
Sep-14	Ecobank	Togo	QNB (1st offer)	13%	1,958	7.6x	1.05x	1.26x	13.8%	16.6%
May-14	Oragroup	Togo	FGIS	3%	206	10.9x	1.45x	1.97x	13.3%	18.1%
Nov-14	Diamond Bank	Nigeria	Carlyle	18%	657	4.7x	1.02x	1.05x	21.7%	22.3%
					Median	**7.8x**	**1.08x**	**1.26x**	**13.8%**	**18.1%**
					Average	**8.6x**	**1.73x**	**1.88x**	**19.9%**	**21.7%**

La méthode des multiples de transaction n'est pas retenue dans le cadre de notre valorisation et n'est présentée qu'à titre indicatif.

6.5. Synthèse des méthodes de valorisation

La valeur des fonds propres d'Oragroup obtenue sur la base des méthodes de valorisation retenues est de 277 946 milliards de FCFA (pour 100%).

Méthode de l'excès de fonds propres (pondération : 40%)	267 187
Méthode de la somme des parties (pondération : 40%)	297 976
Comparables boursiers (P/B) (pondération : 10%)	279 364
Comparables boursiers (P/E) (pondération : 10%)	239 444
Valorisation moyenne	**277 946**
Nombre d'actions (fully diluted)	67 649 135
Prix par action (en FCFA)	**4 109**

Le prix moyen de l'action de 4 109 FCFA. En appliquant une décote de 0,2%, le prix d'émission est fixé à 4 100 FCFA par action.

7 Incidence de l'émission de 6 097 561 actions sur la situation financière de l'actionnaire

Incidence de l'émission sur la participation dans le capital social

A titre indicatif, sur la base du capital social de la société au 31 décembre 2017, soit 63 317 470 actions, un actionnaire détenant 1% du capital social préalablement à l'émission, et ne souscrivant pas à celle- ci se retrouvera avec 0,91% (soit une dilution de 9%).

8 Calendrier indicatif

Le calendrier indicatif décrivant les principales étapes de l'opération et leurs dates respectives depuis la date indicative d'obtention du visa de l'opération jusqu'à la cotation des titres se présente comme suit :

		Scenario normal		*Cas de cloture anticipée*	
Ordre	**Diligences**	**Début**	**Échéance**	***Début***	***Échéance***
1	Réception du numéro de VISA de l'Opération du CREPMF / Retours CREPMF	13-Sep-2018	24-Sep-2018	*13-Sep-2018*	*24-Sep-2018*
2	Diffusion de la note d'information en version électronique	19-Oct-2018	19-Oct-2018	*19-Oct-2018*	*19-Oct-2018*
3	Distribution des supports marketing + Note d'Information en version papier	19-Oct-2018	24-Oct-2018	*19-Oct-2018*	*24-Oct-2018*
4	Campagne de communication	23-Oct-2018	09-Nov-2018	*23-Oct-2018*	*09-Nov-2018*
5	**Période de souscription (OPV)**	**29-Oct-2018**	**16-Nov-2018**	***29-Oct-2018***	***30-Oct-2018***
6	Allocations / Transmission du rapport d'allocation au CREPMF	19-Nov-2018	28-Nov-2018	*31-Oct-2018*	*09-Nov-2018*
7	Accord du CREPMF sur le rapport d'allocation	11-Dec-2018	11-Dec-2018	*23-Nov-2018*	*23-Nov-2018*
8	Notification des allocations aux membres du syndicat de placement	12-Dec-2018	12-Dec-2018	*26-Nov-2018*	*26-Nov-2018*
9	Dépôt de la demande d'admission à la BRVM/DCBR	12-Dec-2018	14-Dec-2018	*29-Nov-2018*	*03-Dec-2018*
10	Règlement / Livraison	18-Dec-2018	20-Dec-2018	*05-Dec-2018*	*07-Dec-2018*
11	Ré-allocation des titres non-souscrits / Réception des paiements liés, le cas échéant	21-Dec-2018	21-Dec-2018	*10-Dec-2018*	*10-Dec-2018*
12	Transmission du rapport d'allocation rectifié au CREPMF / BRVM, le cas échéant	02-Jan-2019	02-Jan-2019	*17-Dec-2018*	*17-Dec-2018*
13	Accord du Conseil d'Administration de la BRVM pour la cotation des titres	14-Jan-2019	14-Jan-2019	*25-Dec-2018*	*25-Dec-2018*
14	Avis de non-objection du CREPMF à la cotation du titre	17-Jan-2019	17-Jan-2019	*28-Dec-2018*	*28-Dec-2018*
15	Publication de l'Avis d'admission à la cote des actions et du communiqué de l'émetteur	17-Jan-2019	17-Jan-2019	*28-Dec-2018*	*28-Dec-2018*
16	Cérémonie de première cotation	31-Jan-2019	14-Feb-2019	*11-Jan-2019*	*25-Jan-2019*

NB. Ce calendrier est indicatif et pourrait être modifié

9 Syndicat de placement et/ou autres intermédiaires

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI agréées par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers. Sa composition est la suivante :

Pays	Sociétés de Gestion et d'Intermédiation	Contacts téléphoniques
Bénin	AFRICA BOURSE	+229 21 31 88 35
	AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION	+229 21 31 87 33
	BIBE FINANCE & SECURITIES	+229 21 32 48 75
	SGI BENIN	+229 21 31 15 41
	UNITED CAPITAL FOR AFRICA	+229 61 18 18 00
Burkina Faso	CORIS BOURSE	+226 50 33 14 85
	SOCIETE BURKINABE D'INTERMEDIATION FINANCIERE (SBIF)	+226 50 33 04 91
Côte d'Ivoire	AFRICAINE DE BOURSE	+225 20 21 98 26
	ATLANTIQUE FINANCE	+225 20 31 21 21
	BICI BOURSE (Chef de file de l'opération)	+225 20 20 16 86
	BNI FINANCES	+225 20 31 07 77
	BOA CAPITAL SECURITIES	+225 20 30 21 22
	BRIDGE SECURITIES	+225 74 808 400
	BSIC CAPITAL	+225 22 40 96 60
	EDC INVESTMENT CORPORATION	+225 20 21 10 44
	SGI HUDSON & CIE (Co-chef de file de l'opération)	+225 20 31 55 00
	MAC-AFRICAN-SGI	+225 22 46 18 92
	NSIA FINANCE	+225 20 20 06 53
	PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT	+225 20 25 75 90
	SIRUS CAPITAL FOR AFRICA	+225 20 24 24 65
	SOGEBOURSE	+225 20 20 12 65
Mali	SGI MALI	+223 20 29 29 72
Niger	SGI NIGER	+227 20 73 78 18
Sénégal	ABCO BOURSE	+221 33 822 68 00
	CGF BOURSE	+221 33 864 97 97
	EVEREST FINANCE	+225 33 822 87 00
	IMPAXIS SECURITIES	+221 33 869 31 40
Togo	SGI TOGO	+228 22 21 04 83

10 Modalités de souscription ou d'acquisition des titres

10.1. Période de souscription

Les actions d'Oragroup SA seront souscrites du 29 octobre 2018 au 16 novembre 2018 inclus.

La période de souscription peut être prolongée, déplacée ou faire l'objet d'une clôture anticipée par le Consortium à tout moment après l'ouverture de la centralisation des ordres de souscription.

D'autre part, si le Consortium constate la souscription de la totalité des offres, il pourra clôturer l'opération sans préavis.

10.2. Type d'investisseurs

L'offre de souscription est ouverte à tout investisseur, personne physique ou morale, résidant ou non dans la zone UEMOA dans les proportions spécifiées au point 5.4.1 de la présente note d'information.

10.3. Conditions de souscription

Toute personne désirant souscrire auprès d'un membre du syndicat de placement devra obligatoirement ouvrir et disposer d'un compte titres ouvert auprès d'une Société de Gestion et d'Intermédiation agréée par le CREPMF et membre du syndicat de placement. Le membre du syndicat de placement a l'obligation de se conformer à la législation en vigueur pour l'ouverture des comptes. Les dépôts couvrant les souscriptions suivant les différents types d'ordre doivent se faire auprès du membre du syndicat de placement auprès duquel les souscriptions sont faites.

Les souscriptions sont matérialisées par un bulletin de souscription mis à la disposition des membres du syndicat de placement. La signature du bulletin par le souscripteur entraîne l'engagement irrévocable de souscrire au nombre de titres indiqués, dans la limite des actions disponibles.

Les bulletins de souscription dûment renseignés et signés par le souscripteur devront être validés et horodatés par le membre collecteur du syndicat de placement.

Le montant total de la souscription doit être libéré au moment de la signature du bulletin de souscription. La couverture des souscriptions enregistrées lors de la période de souscription est de la responsabilité du membre du syndicat de placement collecteur. Ce dernier devra débiter le compte du souscripteur pour le montant de sa souscription.

En cas de réduction des ordres, une restitution du montant non alloué sera effectuée par le membre collecteur du syndicat de placement sans frais financiers au souscripteur dans un délai de 48 heures.

10.4. Clôture de l'Offre / Clôture anticipée de l'Offre

La clôture de l'offre est prévue le 16 novembre 2018 selon le calendrier prévisionnel de l'Opération.

Toutefois la date et l'heure de clôture de l'Offre pourront être avancées ou prorogées par le Consortium dans les conditions suivantes :

- L'opération pourra être clôturée par anticipation à n'importe quelle date comprise entre le début et la fin de la période de souscription.
- Si la date et/ou l'heure de la clôture sont prorogées, la nouvelle date et/ou heure de clôture fera l'objet de la diffusion d'un communiqué par les co-chefs de file.
- La clôture par anticipation ou la prorogation de la période de placement se fera après avis du CREPMF.

10.5. Centralisation des souscriptions

Les souscriptions sont centralisées auprès du Consortium aux deux (02) adresses suivantes : centralisation.bicibourse@bnpparibas.com et opvoragroup.centralisation@hudson-cie.com.

La centralisation débutera le premier jour d'ouverture des souscriptions. Les membres du syndicat de placement devront régulièrement transmettre de façon quotidienne au Consortium, le point des souscriptions collectées à leurs guichets respectifs, à 11H GMT et à 15H GMT.

La transmission se fera par le biais d'un fichier Excel configuré à cet effet et transmis aux membres du syndicat de placement avant l'ouverture de l'offre. Le Consortium procédera à la consolidation des fichiers de souscription reçus des membres du syndicat de placement et transmettra un état récapitulatif des souscriptions quotidiennement à l'Emetteur.

Au titre du règlement des souscriptions, chaque établissement placeur devra procéder au virement des fonds en couverture des souscriptions recueillies à son guichet dans un délai maximum de 3 jours ouvrables après la

transmission des allocations définitives. A cet effet, le Consortium communiquera les références bancaires du compte de centralisation aux établissements placeurs. Passé ce délai, le Consortium se réserve le droit de procéder à l'annulation de tout ou partie des souscriptions des établissements placeurs en défaut. Dans ce cas, le Consortium se réserve le droit de réallouer de façon discrétionnaire les actions concernées par l'annulation.

Les fichiers renseignés par les membres du syndicat de placement devront être transmis par voie électronique aux adresses emails susmentionnées et précisées dans le contrat de syndication. En cas de difficulté éventuelle des transmissions par email, le point des souscriptions pourra être transmis par fax aux numéros indiqués dans le contrat de syndication, en attendant la réception électronique du document, la transmission par fax ne remplaçant pas la transmission électronique du document.

Seules les souscriptions transmises au Consortium par les SGI membres du syndicat de placement avant la clôture de l'Offre pourront être prises en compte dans le processus d'allocation.

A la clôture de la période de souscription, chacun des membres du syndicat de placement devra remettre au Consortium, un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions reçues.

10.6. Souscriptions pour compte de tiers

Les souscriptions pour compte de tiers sont autorisées dans les cas suivants :

- Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion discrétionnaire si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens.
- Les sociétés de gestion agréées de la zone UEMOA sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent. Les sociétés de gestion qui présentent des ordres dans le cadre de mandat de gestion de portefeuille doivent s'assurer que ces ordres sont compatibles avec le profil de risque de leurs clients.
- Tout mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille, ne peut transmettre qu'un seul ordre pour le compte d'un même tiers. Les sociétés de gestion doivent s'assurer que les ordres transmis dans le cadre d'un mandat sont conformes aux attributions du mandataire.

10.7. Souscriptions multiples

Les souscriptions multiples ne sont pas interdites sauf au sein du même établissement placeur pour le même type d'ordre. Ainsi, en cas de souscription répétées de même type auprès d'un même établissement placeur, les différentes souscriptions devront être agrégées en une seule souscription de sorte à ne pas impacter le nombre de souscripteurs enregistrés par l'établissement placeur pour un même type d'ordre.

10.8. Cas de rejet des souscriptions

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions de la présente Note d'Information est susceptible d'annulation par l'établissement placeur ainsi que par le Consortium.

10.9. Révocation des souscriptions

Les souscriptions enregistrées sont irrévocables après la clôture de la période de souscription, même en cas de clôture par anticipation.

10.10. Compte-rendu des résultats de l'opération

Un compte-rendu sera adressé au Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) dans les huit (08) jours suivant la clôture de l'opération.

11 Descriptif de l'offre salariés

ORAGROUP SA propose une offre de souscription de 694 150 actions à son personnel éligible, soit 5,00% du nombre total d'actions proposées dans le cadre de l'Opération et 1,00% du capital d'ORAGROUP post-opération. L'offre réservée aux salariés d'ORAGROUP SA et des entités Orabank dans le cadre de cette opération est dite de type I.

11.1. Conditions d'éligibilité

Tous les salariés d'ORAGROUP et des entités Orabank bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée et ayant validé leur période d'essai à la date d'ouverture de la période de souscription (« Le personnel éligible ») sont éligibles à l'offre réservée au personnel.

La participation des salariés à la présente Offre Publique de Vente ne revêt pas un caractère obligatoire.

11.2. Prix de l'offre aux salariés

Les actions ORAGROUP sont mises à disposition des salariés au cours de 4100 FCFA l'action, prix équivalent à celui offert au grand public.

11.3. Période de souscription

La période de souscription de l'offre salarié sera la même que celle de l'offre du grand public (type d'ordre II).
De ce fait, en cas de sursouscription au niveau du grand public, l'offre aux salariés pourrait être clôturée par anticipation même si elle n'est pas entièrement souscrite.

11.4. Canaux de souscription

Les souscriptions des salariés, en tant que salariés (type d'ordre I), doivent être réalisées auprès de la SGI BICI BOURSE.

Les salariés ont également la possibilité de souscrire au type d'ordre II en tant que personnes physiques dans les conditions liées au type d'ordre II.

Les souscriptions de chaque salarié au type d'ordre II peuvent être réalisées auprès de l'ensemble des Membres du Syndicat de Placement.

11.5. Plafond de souscription

Aucun montant maximum n'est prévu pour la souscription des salariés.

11.6. Règles d'attribution

Les actions seront allouées aux souscriptions de type d'ordre I selon les règles décrites au point 5.4.2 (Règles de souscription et d'allocation) de la note d'information de l'opération de l'offre publique de vente des actions ORAGROUP.

11.7. Période d'indisponibilité des titres

Les titres offerts aux salariés d'ORAGROUP ne seront frappés d'aucune période d'indisponibilité. Ils seront donc librement cessibles dès le premier jour de cotation des actions ORAGROUP.

11.8. Documentation de l'offre aux salariés

ORAGROUP SA mettra à la disposition de tous les salariés :

- Le présent descriptif relatif à l'offre réservée aux salariés ;
- Des bulletins de souscription.

12 Modalités de règlement et livraison des titres

Chacun des membres du syndicat de placement devra verser les fonds recueillis dans le cadre des souscriptions sur le compte de centralisation dont les coordonnées seront communiquées au moment opportun par le Consortium dans un délai maximum de 3 jours ouvrables après la réception des allocations définitives.

Passé ce délai, le Consortium se réserve le droit de réallouer de façon discrétionnaire tout ou partie des souscriptions enregistrées par les membres du syndicat de placement en cas de défait de règlement.

La livraison des titres est prévue le 14 décembre 2018 selon le calendrier indicatif de l'Opération, dans le strict respect des procédures en vigueur sur le marché financier régional. Toutefois, cette date pourrait être modifiée en cas de clôture par anticipation.

13 Service financier

Le service financier des titres sera assuré par la SGI BICI BOURSE sur la base d'un contrat de service financier signé avec Oragroup. Tous les événements sur valeur seront ventilés par le Dépositaire Central / Banque de Règlement qui est le dépositaire des comptes de tous les adhérents (SGI et banques teneurs de comptes).

14 Contrat de liquidité

Oragroup mettra en place, un contrat d'animation et de liquidité permettant ainsi de dynamiser les volumes de transactions sur ses titres et donc d'assurer voir d'augmenter la liquidité des titres de la banque sur le marché.

Oragroup s'est par ailleurs engagé à mettre en place ledit contrat dans un délai n'excédant pas1 an à compter de la date de cotation des titres.

15 Clause de rachat

Oragroup se réserve le droit de racheter ses titres sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

16 Régime fiscal

Les dividendes liés aux actions de l'Offre Publique de Vente comme aux anciennes actions seront assujettis à l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) ou équivalent applicable dans le pays de résidence de chaque souscripteur au moment des paiements.

17 Juridiction compétente

La présente Opération est régie par la réglementation en vigueur sur le Marché Régional de l'UMOA et la règlementation de l'OHADA. Le Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cette Opération.

Chapitre 6. Perspectives

1 Orientations stratégiques et perspectives

La stratégie d'Oragroup s'articule autour de **quatre piliers importants.**

La mobilisation des ressources

- Renforcer notre capacité à mobiliser les ressources et soutenir la croissance de l'activité de nos banques tout en répondant aux nouvelles exigences règlementaires
- Elaborer et mettre en œuvre du plan de financement des ressources à moyen et long terme
- Expansion des réseaux d'agences bancaires et le déploiement rapide de la monétique et des offres de solutions e-banking

L'intégration du Groupe autour d'une vision et de valeurs communes

- Définition d'un système de valeurs fortes afin de construire une culture d'entreprise cible et cadrer l'action commune vers l'atteinte des objectifs d'Oragroup
- Le développement des synergies du Groupe

Le renforcement de la maitrise des risques

- Amélioration des infrastructures de risque et de contrôle
- Elaboration d'une nouvelle politique générale de gestion des risques Groupe couvrant les aspects suivants :
- Appétit pour le risque de crédit et les limites de concentration sectorielle
- Principes de sélection et de suivi des engagements
- Processus d'octroi de crédit
- Processus de pré-recouvrement et de recouvrement
- Politiques de gestion des risques opérationnels, risques de marché et risques de liquidité

La maitrise des charges d'exploitation

- L'objectif d'Oragroup est la maitrise de ses charges d'exploitation
- L'harmonisation des processus opérationnels, simplifiés et standardisés dans l'ensemble des entités du Groupe
- Un coefficient d'exploitation égal à 70%
- Oragroup vise à terme à être dans le top 5 des banques les plus performantes dans chaque pays de présence du Groupe

Des actions ont déjà été menées par Oragroup dans le cadre de ce plan de croissance et de consolidation. Oragroup a procédé en 2017 à la mise sur place d'une salle de marché qui permettra de renforcer les revenus du Groupe.

Oragroup a également lancé le développement d'une plateforme digitale offrant des services plus accessibles aux clients.

2 Les états financiers prévisionnels

Avertissement : Les prévisions ci-après ont été établies avec le plus grand soin par Oragroup SA. Elles se fondent sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part d'Oragroup SA

2.1. Le compte de résultat

	Historique		Prévisions					
millions de FCFA	**2016**	**2017**	**2018e**	**2019e**	**2020e**	**2021e**	**2022e**	**TCAM 17-22e**
Intérêts reçus	108 400	114 124	132 732	154 158	176 988	201 779	230 649	*15%*
Intérêts versés	(48 152)	(53 359)	(61 412)	(66 456)	(73 484)	(81 304)	(92 364)	*12%*
Marge d'intérêt	**60 248**	**60 765**	**71 320**	**87 702**	**103 505**	**120 475**	**138 285**	***18%***
Commissions nettes	32 430	32 651	51 812	60 610	69 189	78 872	90 121	*23%*
Revenu net sur le marché des changes	9 353	14 140	14 180	15 845	17 605	19 786	22 241	*9%*
Autres revenus	184	441						*n.m.*
Produit Net Bancaire	**102 216**	**107 998**	**137 312**	**164 157**	**190 298**	**219 132**	**250 647**	***18%***
Frais de personnel	(28 999)	(31 705)	(35 318)	(38 940)	(42 613)	(46 494)	(50 899)	*10%*
Dotations aux amortissements	(8 627)	(10 542)	(10 254)	(10 909)	(11 565)	(12 285)	(13 029)	*4%*
Autres charges	(31 296)	(33 559)	(37 559)	(41 038)	(44 274)	(48 098)	(51 597)	*9%*
Total charges	**(68 923)**	**(75 807)**	**(83 131)**	**(90 887)**	**(98 451)**	**(106 877)**	**(115 526)**	***9%***
Résultat brut d'exploitation	**33 294**	**32 191**	**54 181**	**73 270**	**91 847**	**112 255**	**135 121**	***33%***
Coût net du risque	**(8 274)**	**(4 739)**	**(8 217)**	**(9 376)**	**(8 686)**	**(17 717)**	**(21 843)**	***36%***
Résultat exceptionnel	-	-	863	906	943	943	943	*n.m.*
Résultat avant impôt	**25 019**	**27 452**	**46 827**	**64 799**	**84 105**	**95 481**	**114 221**	***33%***
Impôts sur les sociétés	(9 869)	(5 480)	(12 099)	(17 613)	(22 019)	(25 990)	(31 241)	*42%*
Résultat Net	**15 150**	**21 972**	**34 727**	**47 186**	**62 085**	**69 491**	**82 980**	***30%***
Part du groupe	9 718	17 226	29 515	39 504	52 030	57 388	68 662	*32%*
Part des minoritaires	5 432	4 747	5 212	7 683	10 056	12 102	14 317	*25%*

Figure 65 Evolution du produit net bancaire

Montants en milliards de FCFA

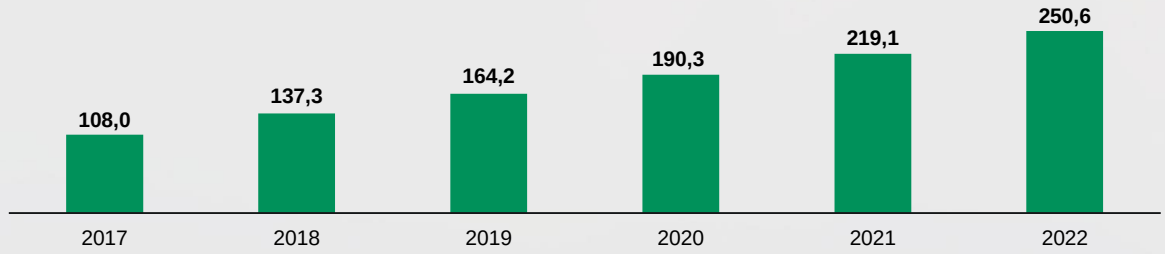

Le produit net bancaire devrait connaitre une progression de c.140milliards de FCFA entre 2017 et 2022 (et un taux de croissance moyen pondéré de 18.3%)

Cette évolution repose sur les éléments suivants :

- Une hausse de la marge d'intérêt de 18% en moyenne sur la période de projection en lien avec la croissance des prêts à la clientèle ;
- Une augmentation des commissions avec le renforcement de la gamme des produits à commission et le début des activités de la salle de marché.

Figure 66 Evolution des frais d'exploitation

Montants en milliards de FCFA

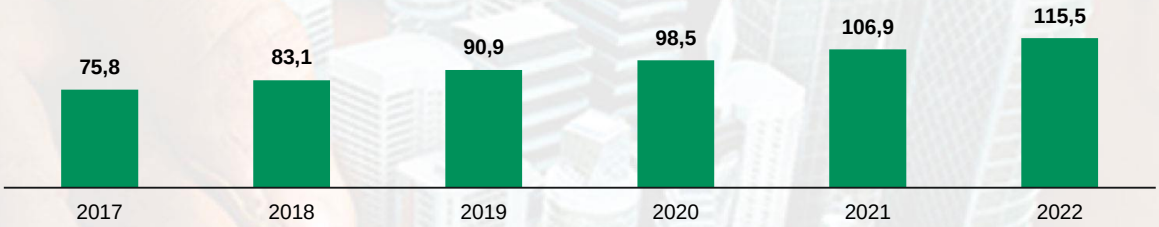

Les frais généraux devraient connaitre une croissance modérée entre 2017 et 2022.

En moyenne les frais de personnel, les dotations aux amortissements et les autres frais de gestion représentent respectivement 43%, 12% et 45% des frais généraux.

Le coefficient d'exploitation d'Oragroup est envisagé sous la barre des 50% en 2022 à la suite des efforts de rationalisation des coûts.

Figure 67 Evolution du coût du risque

Montants en milliards de FCFA

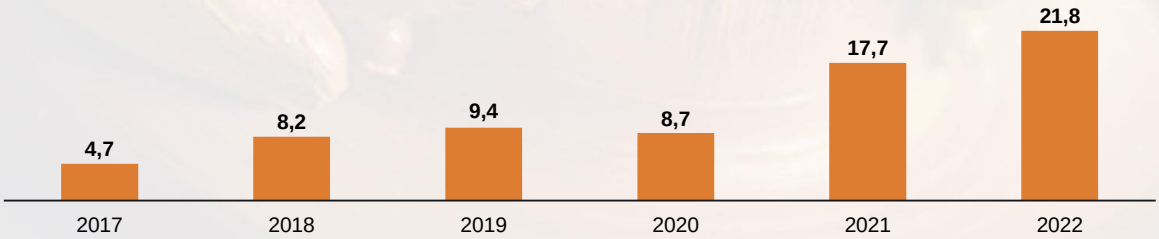

La maîtrise du coût du risque représente un levier important de la stratégie du Groupe. L'harmonisation de la gestion du risque, la mise en œuvre une politique de notation à l'échelle du Groupe et la gestion active du recouvrement ont porté leurs fruits en 2017 et devraient s'accélérer en 2018 et sur le reste de la période de projection.

Le coût du risque devrait ainsi connaitre une croissance moyenne de 36% entre 2017 et 2022 (en montant nominal).

Il devrait ainsi être contenu à environ 1% du volume moyen des prêts à la clientèle sur cette même période.

Figure 68 Résultat avant impôts

Montants en milliards de FCFA

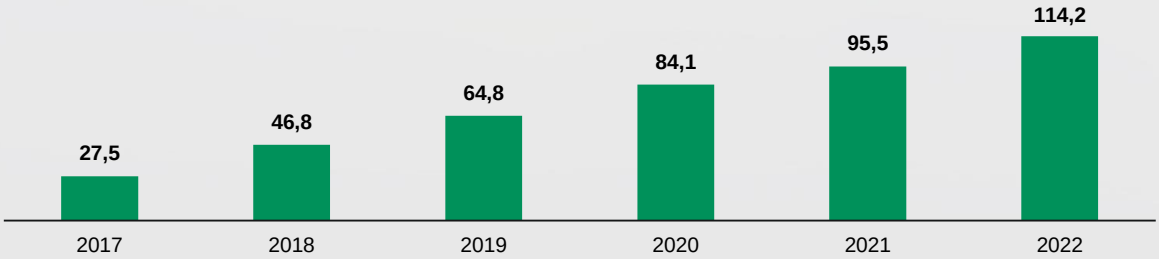

La progression de la marge d'intérêt, le renforcement des commissions, la maitrise des frais généraux et une meilleure gestion des risques se traduisent par une amélioration remarquée du résultat avant impôts sur la période 2017-2022.

En moyenne le résultat avant impôts connait une progression de 33% chaque année entre 2017 et 2022.

2.2. Le bilan prévisionnel

	Historique		Prévisions					
millions de FCFA	2016	2017	2018e	2019e	2020e	2021e	2022e	TCAM 17-22e
Caisses et Banque centrale	91 940	64 989	76 693	80 379	84 660	90 650	100 223	*9%*
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés	36 250	68 025	226 457	252 704	282 391	316 923	398 399	*42%*
Prêts et créances sur la clientèle	981 257	1 084 972	1 239 027	1 411 246	1 598 802	1 802 018	2 042 843	*13%*
Bonds du trésor et autres actifs destinés à la vente	387 408	422 326	485 213	562 319	642 382	732 551	831 745	*15%*
Regularisation accounts	34 496	50 090	-	-	-	-	-	*n.m.*
Immobilisations	90 057	94 985	114 205	115 621	109 306	112 841	124 710	*6%*
Autres actifs	16 089	8 809	72 858	85 086	94 566	116 457	140 605	*74%*
Total actif	**1 637 498**	**1 794 196**	**2 214 453**	**2 507 356**	**2 812 106**	**3 171 440**	**3 638 525**	***15%***
Dépôts des établissements de crédits et assimilés	370 799	388 396	412 847	424 939	442 338	463 320	489 011	*5%*
Dépôts de la clientèle	1 059 856	1 178 702	1 479 865	1 720 343	1 967 450	2 245 755	2 571 578	*17%*
Emprunt à long terme	35 352	43 874	98 889	90 365	70 791	63 654	104 698	*19%*
Provisions pour risques et charges	10 334	11 010	8 220	8 505	8 801	9 093	9 433	*(3%)*
Autres dettes	54 168	38 951	48 516	51 410	54 355	57 957	55 187	*7%*
Total dettes	**1 530 510**	**1 660 933**	**2 048 337**	**2 295 562**	**2 543 735**	**2 839 779**	**3 229 907**	***14%***
Capital	61 781	63 317	63 317	63 317	63 317	63 317	63 317	*n.m.*
Réserves	14 905	26 500	39 550	67 083	100 531	145 654	196 062	*49%*
Report à nouveau	9 718	17 226	29 515	39 504	52 030	57 388	68 662	*32%*
Capitaux propres (Part du Groupe)	**86 404**	**107 044**	**132 383**	**169 904**	**215 878**	**266 359**	**328 042**	***25%***
Intérêts minoritaires	20 584	26 219	33 733	41 890	52 493	65 302	80 577	*25%*
Total capitaux propres	**106 988**	**133 263**	**166 116**	**211 794**	**268 371**	**331 661**	**408 618**	***25%***

Eléments de l'actif

Figure 69 Crédits à la clientèle

Montants en milliards de FCFA

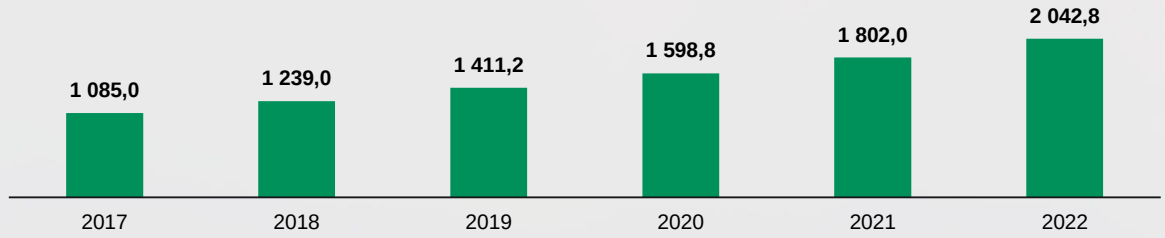

Les crédits à la clientèle devraient atteindre 2 042,8 milliards de FCFA en 2022 soit un rythme annuel de croissance de 13% entre 2017 et 2022.

Dans le même temps, les opérations sur titres (bons du trésor et autres actifs) devraient connaître une croissance de 15%.

Figure 70 Bons de trésor et autres actifs

Montants en milliards de FCFA

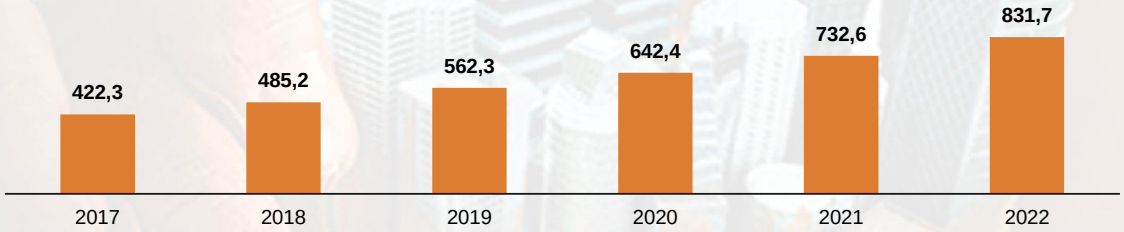

Eléments du passif

Figure 71 Dépôts de la clientèle

Montants en milliards de FCFA

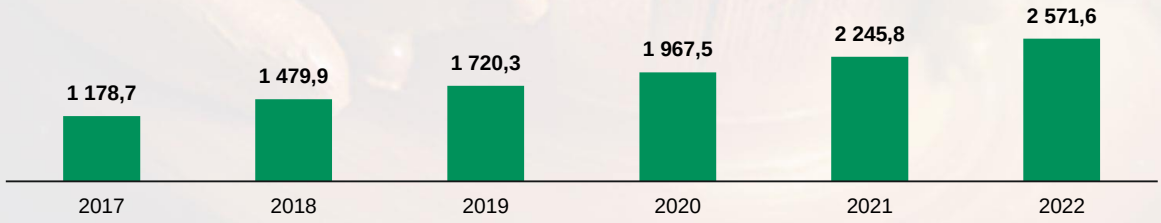

A fin 2022, les dépôts de la clientèle sur l'ensemble des entités d'Oragroup devraient atteindre 2 571,6 milliards de FCFA soit une progression moyenne annuelle de 17%.

Les emprunts à long terme devraient atteindre 104,7 milliards de FCFA en 2022 à un rythme de croissance annuel de 19% entre 2017 et 2022.

Figure 72 Fonds propres

Montants en milliards de FCFA

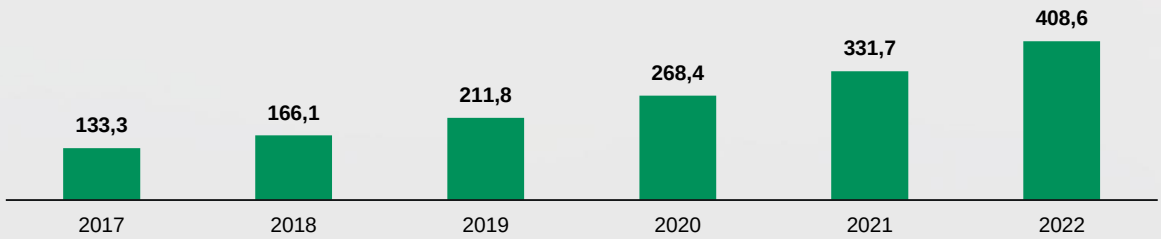

Les fonds propres totaux du Groupe devraient se renforcer sur toute la période grâce notamment aux résultats nets attendus.

La croissance moyenne annuelle espérée des fonds propres d'Oragroup est de 25% sur la période de projection.

Chapitre 7. Facteurs de risques et faits exceptionnels

Principaux facteurs de risques

Avertissement : Avant de procéder à l'acquisition d'actions de la Société, l'investisseur est invité à examiner l'ensemble des informations contenues dans la présente Note d'Information, y compris les risques décrits ci-dessous. La liste des risques n'est pas exhaustive à la date du visa de la Note d'Information. D'autres risques peuvent exister, mais ne sont pas à la date de rédaction de la présente Note d'Information considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur l'activité d'Oragroup, son patrimoine sa situation financière ou ses résultats.

A l'instar de toute banque, Oragroup est notamment exposée à des risques de crédit et de liquidité ainsi qu'à des risques opérationnels, juridiques et fiscaux.

Orabank est une banque citoyenne qui à travers la gestion du risque, souhaite renforcer davantage la confiance dans les métiers de la banque. L'implémentation d'une culture de gestion du risque permet à tous les salariés du Groupe d'apprécier les besoins de de ses clients et de mieux les accompagner.

La Direction des Risques veille à la maîtrise des risques de crédits, des risques de marchés et des risques opérationnels en contribuant activement à :

- La définition de la politique des risques du Groupe Orabank ;
- La mise en place d'un système de contrôle des risques liés aux crédits, aux opérations de marchés et aux risques opérationnels ;
- La définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements.

Depuis 2015, le modèle de croissance de la Banque connait une grande mutation et le Groupe Orabank intègre les standards de gestion des banques internationales :

- Orabank dispose d'une procédure intégrant une cartographie des risques au niveau des pays ainsi que des manuels de gestion des risques ;
- Le Groupe dispose également des rapports trimestriels des comités des risques. Des indicateurs de mesure des différents types de risques ont été mis en place afin de calculer le niveau de portefeuille ou le nombre de créances non performantes. Dans les filiales, la revue des risques a lieu chaque mois et au siège, chaque trimestre ;
- Orabank développe des outils informatiques pour améliorer son suivi des risques, notamment pour le risque de crédit ;
- Le Groupe s'est doté d'un outil de gestion globale des risques (ERMAS) avec des modules de notation interne de la clientèle entreprise, ALM et gestion des fonds propres. Après un test en central, l'outil sera déployé au niveau de toutes les filiales du Groupe ;
- Depuis 2016, il a été instauré le classement des risques qui permet aux chargés de clientèle et aux analystes des risques crédit d'échanger sur l'appréciation des risques et de l'approche produit pour les clients ;
- Le Groupe a lancé une évaluation de la satisfaction des clients, canal de perception de la qualité du dialogue entre les clients et les chargés de clientèle ;
- Dans le cadre de partenariats avec les banques de développement, des sessions de formation à la gestion des risques seront proposées aux clients de la Banque.

1 Facteurs de risques liés à Oragroup et/ou son activité

1.1. Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est défini comme la probabilité que l'emprunteur ou une contrepartie ne remplisse pas ses obligations conformément aux conditions convenues. Il peut se produire parce que l'emprunteur (ou la contrepartie) n'est pas disposé à respecter les termes d'un contrat ou parce que sa capacité à les respecter a été compromise.

L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit.

La gestion du risque de crédit nécessite un processus robuste qui permette à la banque de gérer de manière proactive son portefeuille de crédit dans le but, d'une part, de minimiser les pertes et, d'autre part, d'afficher un retour sur investissement pour les actionnaires. Dans le contexte d'un fort développement de ses activités depuis 2012, Orabank considère que la maîtrise du risque de crédit constitue un point d'attention permanent.

La Direction des Risques Groupe assure des missions de prévention et de surveillance permanente des risques de crédit. Cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des crédits et à y apporter les ajustements appropriés. De plus, un manuel de politique de gestion du risque de crédit définit la politique globale de gestion des risques de crédit au sein du Groupe Orabank. La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre au sein du Groupe Orabank s'articule actuellement autour de l'approche individuelle, en fonction des spécificités et des besoins des clients, tout en se reposant sur deux principes :

- La connaissance du client à travers des informations suffisantes pour évaluer le profil de risque ;
- Le système d'approbation à l'unanimité des dossiers.

La politique de couverture et d'atténuation des risques prend appui sur :

- D'une part, la prise de garanties réelles confortée par des mesures de sécurisation telles que les domiciliations, les lettres de confort, les cautionnements ;
- D'autre part, la couverture par des fonds de garanties avec lesquels le Groupe a signé des conventions de couverture individuelle et/ou de portefeuille avec des garants de référence.
- Cet outil est majoritairement utilisé pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME).

1.2. Risques de change

Le risque de change affecte les créances et dettes libellées en devises, et réside dans le risque de variation du prix des devises par rapport à la monnaie nationale.

A ce titre, certaines lignes de financement obtenues par Oragroup auprès de ses partenaires sont libellées en devises. Contrairement au risque de taux et de cours, le calcul de la position de change ne se limite pas au portefeuille de négociation mais englobe d'autres opérations enregistrées au bilan ou hors bilan. L'analyse du risque de change nécessite de déterminer le montant des positions détenues pour chaque devise, puis de mesurer la position de change globale par addition, en appliquant les pondérations forfaitaires exprimant les corrélations entre devises.

Au sein du Groupe Orabank, le risque de change est surveillé quotidiennement. La valeur nette des positions de change à l'ouverture est comparée aux limites de risque de marché préalablement approuvées et les éventuels dépassements sont traités sans délai conformément aux exigences de politique interne. Des indicateurs de suivi de risque de taux de change sont mesurés par le Responsable Gestion des Risques de Marché et reportés périodiquement au Comité des Risques du Conseil d'Administration dans son composant Comité de Gestion Actif-Passif.

1.3. Risques de liquidité

Selon la réglementation, le risque de liquidité est défini comme le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Il existe deux types de risques de liquidité :

- Le risque de liquidité de financement est le risque que les fonds ne soient pas disponibles lorsque cela est nécessaire pour honorer les engagements financiers de la Banque.
- Le risque de liquidité de marché est le risque que les actifs ne puissent pas être liquidés assez rapidement. Cela peut se produire lorsque la liquidité du marché disparaît, rendant difficile ou onéreux de clôturer ou de modifier des positions.

Le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité sont interconnectés étant donné que la gestion de chaque côté du bilan a un impact sur l'exposition au risque de taux d'intérêt.

L'atténuation du risque de liquidité par Oragroup est assurée par une politique de trésorerie en adéquation avec le budget de la banque, en tenant compte des réserves obligatoires à constituer auprès des quatre régulateurs dont dépend Oragroup SA (BCEAO, CEMAC, Banque Centrale de Mauritanie et la Banque Centrale de la République de Guinée).

Oragroup a peu recours au refinancement auprès des banques centrales, en raison du niveau satisfaisant de ressources collectées par rapport au niveau des emplois.

Une crise de liquidité interviendrait dans le cas d'une défaillance de la politique de trésorerie et d'une incapacité des banques centrales à injecter de la liquidité dans les économies des zones où Oragroup est présent.

La probabilité de survenance d'une telle crise est très faible.

1.4. Risques de perte financière

Le risque de perte financière peut être défini comme le risque de perte consécutive à la réalisation d'une opération financière ou d'une opération économique ayant une incidence financière.

Oragroup SA détient un portefeuille conséquent de prises de participations dans des filiales bancaires et dans une société de défaisance. A ce titre, Oragroup SA est exposée au risque de perte financière en raison de ces investissements. En particulier, toute cessation d'activité temporaire ou définitive d'une ou plusieurs de ces sociétés, de même que toute difficulté d'ordre financière, opérationnelle ou réglementaire rencontrée par une ou plusieurs de ces sociétés dans l'exploitation de leurs activités, peut engendrer une perte financière pour Oragroup susceptible d'altérer sa situation financière.

1.5. Risques de taux

Le risque de taux, appelé aussi « risque de taux d'intérêt », peut être défini comme le risque d'une variation du prix ou de la valorisation d'un actif ou passif financier résultant d'une variation des taux d'intérêt. Plus généralement, le risque de taux est celui qui, sous l'effet d'une variation adverse des taux d'intérêt, détériore la situation patrimoniale de la Banque et pèse sur son équilibre d'exploitation. La mise en place du « repricing gap » pour la gestion active du risque de taux d'intérêt est prévue lors du déploiement de l'outil ALM Pro (automatisation du reporting ALM) au cours du 2ème semestre 2018.

D'autre part, le risque de taux d'intérêt est mesuré et surveillé aussi bien dans le portefeuille de négociation que dans le portefeuille bancaire. Des indicateurs de suivi de la sensibilité à l'impact de la variation des taux tant au niveau des postes de l'actif que des postes du passif au Bilan sont également mesurés et reportés aux instances de décision du Conseil d'Administration.

1.6. Risques de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant des évolutions défavorables des conditions du marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours des actions, au cours de la période requise pour clôturer les positions figurant au bilan et hors bilan.

Le dispositif de gestion des risques de marché au sein du Groupe Orabank s'inscrit dans le cadre du respect des normes réglementaires telles que définies par les autorités de tutelle et l'application des saines pratiques de gestion des risques de marché. Le dispositif s'articule autour de trois axes principaux :

- Gestion des limites ;
- Suivi des indicateurs de gestion ;
- Consommation en Fonds Propres en termes de solvabilité.

Le Groupe Orabank s'assure du respect des limites réglementaires définies par les autorités de régulation des pays de présence du Groupe :

- La limite sur la position de change par devise ;
- La limite sur la position de change globale.

1.7. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défaillants ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle.

S'agissant des processus internes, le risque opérationnel recouvre principalement les risques liés aux ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de modèle, les risques de production ainsi que les risques inhérents à l'information financière publiée. Les

inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes sont des exemples d'événements externes.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels en place au niveau du Groupe, a pour ambition de répondre aux objectifs :

- D'identification de mesure et d'évaluation des risques opérationnels ;
- De maîtrise des risques et appréciation des contrôles ;
- De pilotage et suivi de la mise en œuvre des actions préventives et/ou correctives face aux risques majeurs.

Une politique de gestion des risques opérationnels a été mise en œuvre en Juin 2017.

La réalisation de la cartographie des risques dans tout le périmètre du Groupe est la première étape du système interne de mesure du risque opérationnel. La collecte des événements de risques à travers le système du contrôle interne permet de déterminer les pertes opérationnelles annuelles. Par ailleurs, le risque opérationnel lié à toutes les activités bancaires, se combine également avec les risques politiques, juridiques et d'image.

Nous finançons des investissements qui peuvent avoir un impact sur l'environnement naturel et les populations. Si les risques inhérents à ces activités ne sont pas maitrisés, des externalités négatives vont compromettre l'acceptabilité sociétale des projets par les acteurs locaux. Le Groupe Orabank se doit d'être vigilant et s'assurer de la prise en compte d'un principe de précaution dans la phase de conception des projets, comme par exemple, s'assurer que le site est salubre ou qu'il n'a pas été occupé auparavant par une entreprise d'enfouissement chimique.

1.8. Risques fiscaux

Le risque fiscal peut être défini comme le risque pouvant résulter de l'interprétation ou de l'application de l'ensemble des règles, lois et mesures qui régissent le domaine fiscal d'un pays.

Oragroup est immatriculée au fichier des contribuables de la Direction Générale des Impôts sur le numéro 1000173853.

En matière fiscale, Oragroup relève du régime réel normal d'imposition et effectue ses obligations fiscales déclaratives et contributives à la direction des grandes entreprises de la Direction Générale des Impôts.

Le régime fiscal d'Oragroup SA est celui de transparence fiscale avec une exonération d'impôt sur les sociétés dans le cadre de l'accord de siège avec l'Etat du Togo.

A la date de la rédaction de la Note d'Information, Oragroup n'a pas connaissance de redressements fiscaux qui pourraient avoir une incidence importante sur son activité, son patrimoine, sa situation financière ou ses résultats.

Toutefois la survenance d'un contrôle fiscal par l'administration fiscale pourrait entrainer un redressement fiscal pouvant avoir une incidence sur la situation financière ou les résultats d'Oragroup SA.

1.9. Risques liés aux systèmes d'information

Les risques liés aux systèmes d'information recouvrent les risques liés à l'ensemble organisé des ressources qui permettent de collecter, stocker, traiter et distribuer de l'information, et notamment les systèmes informatiques.

La gestion quotidienne des activités du Groupe, notamment la conduite de ses processus comptables et financiers, repose sur un bon fonctionnement de l'ensemble des infrastructures techniques et applications informatiques. Le risque de dysfonctionnement ou d'arrêt des systèmes, qui peut être d'origine exogène ou endogène (notamment virus et intrusions informatiques, défaillances de prestataires, coupures électriques ou de réseaux, catastrophes naturelles et erreurs humaines), ne peut être écarté. En raison de la nature et du caractère international de ses activités, le Groupe est susceptible d'être affecté par des cyberattaques informatiques provenant d'individus ou de groupuscules organisés.

La survenance de tels dysfonctionnements pourrait affecter défavorablement les opérations du Groupe, la confidentialité des informations collectées et ses résultats financiers.

Afin de minimiser l'impact de ce type de dysfonctionnements, le Groupe a instauré des règles strictes en matière de gouvernance et de sécurité des systèmes d'information, tant en matière d'infrastructures que d'applications, de sauvegarde de données et de plans de continuité d'activité déployés au niveau du Groupe.

Le Groupe a ainsi instauré un plan de continuité informatique qui se décline notamment en une duplication de toutes les infrastructures critiques, des sauvegardes régulières des données et des tests réguliers des plans de secours. Par ailleurs, le Groupe dispose d'outils de sécurité informatique (antivirus, pare-feu) et de politiques de sécurité permettant de réduire significativement tout risque de dysfonctionnement lié aux systèmes d'information.

La fonction informatique est également prise en compte par le dispositif de surveillance permanente piloté par le responsable de la sécurité des systèmes informatiques et l'affectation à venir d'un contrôleur informatique interne dédié.

Les dispositions prises par le management en vue de minimiser les risques liés aux systèmes d'information sont essentiellement liées aux domaines relevant de la sécurité et la fiabilité du réseau informatique, la gestion des accès physiques et virtuels et la protection et la disponibilité des données.

1.10. Risques environnementaux

Certains octrois de crédits peuvent impliquer des risques environnementaux et sociaux, tels que définis par les principes de la Banque Mondiale en la matière et par la politique environnementale et sociale de la Banque.

Cette politique exige que toute opération relevant généralement, mais pas exclusivement, du domaine du financement de projets doit être évaluée en fonction de certains critères pour déterminer si cette opération est classée comme :

- Risque élevé : les projets avec d'importants impacts sociaux ou environnementaux, potentiellement négatifs, qui sont diversifiés, irréversibles ou sans précédent ;
- Risque moyen : les projets avec des impacts sociaux ou environnementaux peu nombreux, généralement propres au site, en grande partie réversibles et facilement gérés par le biais de mesures d'atténuation ;
- Risque faible : les projets avec un impact social ou environnemental minime ou inexistant.

La politique environnementale et sociale d'Oragroup contient des directives détaillées concernant les procédures qui doivent être suivies et les approbations qui doivent être obtenues pour toute opération considérée comme étant à risque élevé ou moyen.

Le Groupe Orabank a conçu et mis en place un système de management des risques environnementaux et sociaux (SYMRES).

Un risque environnemental, social et de gouvernance (ESG) mal maîtrisé par un client peut entraîner pour l'institution financière un risque de crédit (défaut de remboursement du fait d'une grève par exemple), un risque de contrepartie (terrain pollué et dévalorisé en garantie par exemple), un risque juridique (procès, pénalités pour non-conformité réglementaire) et un risque d'image (crise médiatique).

Le Système de Management des Risques Environnementaux et Sociaux (SYMRES), mis en place par le Groupe Orabank, est utilisé dans l'octroi de financements et vise à identifier les risques sociétaux (sociaux et environnementaux) potentiels liés à tout nouveau projet d'investissement soumis à la Banque. Cette analyse se fait en plus de l'investigation classique des risques économiques et financiers.

3 Facteurs de risques juridiques et réglementaires

3.1. Risques juridiques et règlementaires généraux relatifs à l'activité

En tant que société, opérant directement ou indirectement via ses filiales, dans l'UEMOA, la CEMAC, la ZMAO et en Mauritanie, Oragroup est soumise à des lois et réglementations mises en place tant sur le plan national qu'international, notamment en matière de gouvernance d'entreprise, droit commercial et droit des sociétés, droit du travail.

Les risques juridiques et règlementaires, de manière générale, traduisent le fait que tout changement des lois et réglementations sus-évoquées, toute décision d'une autorité compétente au titre de ces lois et réglementations ou, tout autre évènement venant remettre en cause le déroulement des activités d'Oragroup, pourrait avoir un impact significatif sur ses activités.

Dans le cours normal de leurs activités, Oragroup et ses filiales (particulièrement Orabank Gabon) sont impliquées dans des litiges et affaires contentieuses (voir paragraphe 6.2. « Litiges et affaires contentieuses » du chapitre 7 de la présente Note d'information). Elles peuvent également être confrontées à des demandes hostiles ayant pour seul but de nuire aux activités du Groupe. Oragroup et ses filiales ont pour politique de mettre en œuvre toutes les diligences et moyens juridiques à leur disposition pour défendre leurs intérêts et écarter les demandes infondées.

3.2. Risques spécifiques liés à l'application des normes Bâle II et Bâle III

Oragroup pourrait connaître des contraintes supplémentaires liées à la prise récente de mesures prudentielles au niveau de l'UEMOA. En effet, conformément aux dispositions de l'article 34 du Traité de l'UMOA du 20 janvier 2007 et de l'article 56 de la loi uniforme portant réglementation bancaire, le dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit et aux compagnies financières de l'UEMOA, a été modifié par le Conseil des ministres de l'UMOA au cours de sa session du 24 juin 2016. Ce nouveau dispositif repose sur les règles de Bâle II et de Bâle III, dont la Banque Centrale a décidé l'application pour janvier 2018, et vise à promouvoir la préservation d'un système bancaire, solide et résilient, répondant aux besoins des Etats de l'UMOA.

Ces normes impliquent un renforcement des exigences relatives à l'exercice de l'activité bancaire dans l'espace UEMOA. Les principaux piliers de ce nouveau cadre prudentiel sont l'exigence minimale de fonds propres en fonction des risques de crédits, opérationnels et de marché ainsi que le renforcement du dispositif de gestion des risques.

La mise en place et le respect de ces mesures pourraient entraîner une augmentation des coûts d'Oragroup voire un accroissement des exigences prudentielles (notamment niveau de fonds propres et de liquidité), entraînant une éventuelle diminution des marges bénéficiaires d'Oragroup. Toutefois, l'impact de ces mesures sur la situation d'Oragroup reste difficile à apprécier.

En tout état de cause, l'Offre Publique de Vente, objet de cette note d'information, permettra de consolider les fonds propres d'Oragroup et ainsi se conformer aux nouvelles exigences à venir tout en lui donnant les moyens de poursuivre sa stratégie de développement. La mise en application des normes de Bale II/III, tout comme celle du nouveau plan comptable nécessitera une mise à jour du système d'information et des séances de formation du personnel.

4 Facteurs de risques pays

Le risque pays est le risque qu'un pays connaisse une crise économique, financière ou politique qui aura une incidence sur les activités de la Banque dans ce pays.

Ce risque résulte du fait pour une filiale d'Orabank dans un pays donné :

- D'acheter des obligations d'un État étranger, en monnaie locale ou étrangère ;
- D'assumer tout type de risque de crédit (notamment le risque de crédit direct comme les prêts ou les placements, le risque de pré-règlement de la contrepartie et le risque de crédit contingent) dans un pays où le remboursement de l'obligation nécessite la conversion de la monnaie locale en monnaie étrangère et/ou le transfert de la monnaie étrangère hors du pays ;
- De détenir une sûreté dans un pays où la réalisation de cette sûreté nécessite la conversion du produit de la vente de la monnaie locale en monnaie étrangère et/ou le transfert de la monnaie étrangère hors du pays.
- Par ailleurs, ce risque découle de la situation sociopolitique du pays ainsi que du climat des affaires. L'Etat du Togo ne dispose pas de notation financière des agences de notation internationale.

Les activités d'Oragroup SA pourraient ainsi être impactées par la situation économique et l'évolution de la situation sociopolitique de l'ensemble des 12 pays dans lesquels Oragroup est présent.

Ces 12 pays peuvent être analysés par rapport à leur appartenance à 4 zones monétaires distinctes :

- L'UEMOA
- La CEMAC
- La Mauritanie

4.1. UEMOA

L'Union économique et monétaire ouest-africaine est une organisation rassemblant 8 pays de l'ouest africain et couvre une surface de 3 506 126 km2 :

Figure 73 UEMOA

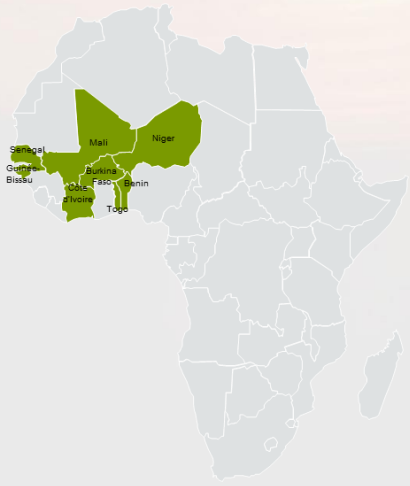

- Bénin
- Burkina Faso
- Côte d'Ivoire
- Guinée-Bissau
- Mali
- Niger
- Sénégal
- Togo

Créée en 1994, l'UEMOA a pour objectif essentiel l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une total liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production.

Les huit Etats côtiers et sahéliens sont liés par l'usage d'une monnaie commune, le Franc CFA et bénéficient de traditions culturelles communes. La zone monétaire concerne 112 millions d'habitants et bénéficie d'un taux de croissance du PIB, à prix constant, d'environ 7% en 2016 (Source : INS / Rapport Annuel 2016 UEMOA).Les projections tablent une progression du PIB réel de l'Union de 7,0% en 2017.

Cette croissance est notamment soutenue par l'augmentation des prix des produits de base tels que le prix du pétrole, qui, au premier trimestre 2017 a augmenté suite à une limitation de la production décidée par les pays producteurs. De même, la croissance s'explique par une augmentation des cours de l'or, du café robusta et du coton, reflet d'une reprise de l'activité économique mondiale.

Dans la zone UEMOA, l'inflation est en légère hausse au premier trimestre 2017, expliquée notamment par une hausse des cours des produits alimentaires.

Les exportations ont progressé de 29,6% entre le quatrième trimestre de l'année 2016 et le premier trimestre 2017 tandis qu'au cours de la même période, les importations ont reculé de 10,4%. Cette divergence d'évolution des importations et des exportations permet ainsi à la zone d'atteindre des niveaux de croissance de PIB relativement élevés.

La région a connu une forte croissance ces dernières années, notamment grâce à l'effet de rattrapage après le conflit en Côte d'Ivoire et d'une intensification des investissements en infrastructures dans l'ensemble de la région. Toutefois la compétitivité reste encore faible et la transformation structurelle demeure inachevée.

Sur le marché boursier de l'UEMOA, l'indice BRVM 10 s'est replié de 9,8% à fin décembre 2016 par rapport à son niveau à fin décembre 2015. Parallèlement, la capitalisation boursière a, elle, augmenté de 12,5% sur la même période.

Le climat politique et sécuritaire s'était déjà amélioré ces dernières années dans la région. Les récentes élections, notamment en Côte d'Ivoire, permettent de tourner la page des violences qui ont ensanglanté le pays à la suite de l'élection présidentielle de 2010. Toutefois, la situation sécuritaire demeure fragile comme l'ont illustré les récents attentats au Burkina Faso et au Mali. Le terrorisme reste ainsi un défi majeur dans l'ensemble de la région.

4.2. La CEMAC

La Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), a été créé en 1994 suite à la signature d'une Traité à N'Djamena (Tchad). La communauté regroupe le :

Figure 74 La CEMAC

- Cameroun
- Congo
- Gabon
- Guinée Equatoriale
- République de Centrafrique
- Tchad

Oragroup est présent dans 2 pays de la zone à travers ses filiales au Tchad et au Gabon.

La CEMAC s'est donnée pour mission d'établir une union de plus en plus étroite entre les peuples des Etats membres pour raffermir leurs solidarités géographique et humaine. La CEMAC constitue un prolongement de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) dont elle prend le relais et qu'elle renforce.

La lente baisse du prix du pétrole entre 2014 et 2016 a profondément impacté la CEMAC. Ainsi, en 2016, le taux de croissance réel du PIB a été de -0,9% avec de fortes disparités entre les pays : -9,7% pour la Guinée Equatoriale ou -6,4% pour le Tchad contre 2,1% pour le Gabon ou 5,7% pour la République Centrafricaine.

Afin d'inverser la tendance, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre ou planifiées par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), la banque centrale des pays membres de la CEMAC. Entre autres, la banque centrale a réduit la masse monétaire en augmentant les taux d'intérêts ou en limitant les banques à utiliser des emprunts d'Etats comme collatéraux. En décembre 2016, les chefs d'Etat de la CEMAC ont accepté de contraindre les opérateurs économiques (publics ou privés) qui conservent encore des avoirs à l'extérieur de la zone à les rapatrier immédiatement. Par ailleurs, ils se sont engagés à revoir leurs budgets pour l'année 2017 afin de réduire les dépenses considérées comme superflues.

D'un point de vue politique, la région a fortement souffert des menaces aux sécurités causées par Boko Haram autour du lac Tchad. De prochaines élections dont l'issue est encore inconnue pourraient par ailleurs freiner les réformes entreprises par la BEAC. Toutefois, des mesures sont mises en œuvre par les différents gouvernements afin de stabiliser au mieux la zone et pouvoir appliquer de manière optimale l'ensemble des réformes.

5 Facteurs de risques liés aux titres

5.1. Risques juridiques et réglementaires spécifiquement liés aux titres

Les risques juridiques et règlementaires spécifiquement liés aux titres traduisent le fait que tout changement des lois et réglementations applicables à la présente Offre Publique de Vente, toute décision d'une autorité compétente au titre de ces lois et réglementations ou, tout autre évènement venant remettre en cause le déroulement de l'admission des titres d'Oragroup aux négociations sur la BRVM et les transferts de titres d'Oragroup, pourrait avoir un impact significatif sur cette admission et ces transferts de titres.

Les modalités des actions émises sont rédigées en fonction des normes existantes à la date du visa du CREPMF sur la présente Note d'Information. Dès lors, aucune assurance ne peut être donnée quant aux changements concernant une décision jurisprudentielle ou une réforme législative ou règlementaire, ou une pratique administrative, après la date du visa du CREPMF sur la présente Note d'Information.

5.2. Risques de liquidité sur le marché secondaire

La cotation à la BRVM des actions Oragroup SA offre un marché secondaire aux actionnaires. Les risques de liquidité sur le marché secondaire traduisent le fait que les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de céder leurs actions facilement ou à des prix qui leur procureraient un bénéfice comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à l'évolution du marché secondaire de ces actions ou quant à la liquidité d'un investissement dans lesdites actions du fait de l'existence éventuelle d'un tel marché ou de l'admission des actions d'Oragroup SA aux négociations sur la BRVM.

5.3. Risques liés à la notation d'Oragroup

Les risques liés à la notation financière sont les risques liés à l'évolution de l'appréciation par une agence de notation financière du risque de solvabilité financière de l'émetteur.

Oragroup a obtenu une notation financière long terme A avec une perspective stable délivrée par Bloomfield Investment Corporation valable 1 an à partir d'avril 2018.

Les investisseurs pourraient être très attentifs aux notations (baisse ou augmentation de la note) et modifier leur attitude de placement en fonction de ces notations.

Ainsi, la variation des notes attribuées à Oragroup SA pourrait affecter la valeur des titres sur le marché.

6 Faits exceptionnels, litiges et affaires contentieuses

6.1. Faits exceptionnels

A la date de la rédaction de la Note d'Information, Oragroup SA n'a pas connaissance de faits exceptionnels qui pourraient avoir une incidence importante sur son activité, son patrimoine, sa situation financière ou ses résultats.

6.2. Litiges et affaires contentieuses

A la date de rédaction de la présente Note d'Information, les principales actions en responsabilité (pour un montant supérieur à 50 millions de FCFA) sont présentées ci-après.

#	Filiale	Recapitulatif	Montant reclamés par le demandeur (millions de FCFA)	Provisions constituées par Orabank (millions de FCFA)	Paiements effectués (millions de FCFA)	Procédures
1	Holding	Le bailleur des bureaux occupés par ORA IT en France a assigné la société ORA IT au tribunal de Carcassone au titre de paiement d'un loyer de 3 ans alors que la société avait informé son bailleur (qui en avait pris acte) de son intention de mettre un terme au bail compte tenu de la cessation de ses activités en France.	79,0	0	0	Audience le 5 mars 2015 deboutant en integralité le bailleur Audience d'appl en Octobre 2017. En attente de la décision de la cour
2	Holding	Un ex-employée a assigné ORA IT devant le tribunal pour licenciement sans cause réelle et serieuse	122,0	0	77,7	La plaignante instruite en appel à rembourser 30 millions de FCFA à Orabank
3	Orabank Benin	L'ex-employé a assigné la banque devant le tribunal pour licenciement abusif	504,4		16,9	Orabank condamnée à payer 50,6 millions de FCFA
4	Orabank Benin	Un collectif des agents licenciés en 2004 a attaqué la banque pour licenciement abusif	6 430,5	0	0	Le collectif a été debouté en premiere audience (juin 2006), en appel (novembre 2008) et cassation (mai 2012). Par contre la banque a ete condamnée à verser 10,6 millions aux delegués du personnel licenciés. La banque a fait appel. Par ailleurs la banque a inité une procédure en recouvrement ds créances detenues sur les licenciés.Procedure en cours pour revouvrement
5	Orabank Gabon	L'ex-employé a assigné la banque devant le tribunal pour licenciement abusif sans cause réelle et sérieuse	120,5	0	0	Au cours de l'audience d'aout 2013, il a été demandé au requerant de preciser la partie exterieure de son salaire ainsi que son fondement, et aussi de soutenir son argumentaire sur la base de la convention du secteur bancaire. Troisième audience à venir (date pas encore déterminée)

#	Filiale	Recapitulatif	Montant reclamés par le demandeur (millions de FCFA)	Provisions constituées par Orabank (millions de FCFA)	Paiements effectués (millions de FCFA)	Procédures
6	Orabank Mauritanie	L'ex-employé demissionnaire exige de la banque le paiement d'une prime de recouvrement correspondant à 10% du montant total de recouvrement sur l'année 2011-2012 (qu'il estime à 700 millions d'ouguiyas)	c.110	0	0	L'affaire est pendante devant le Tribunal de Travail dans l'attente d'une programmation par le demandeur
7	Orabank Mauritanie	Un chef d'agence et deux caissières accusés d'avoir détourné 45 millions d'ouguiyas ont été licenciés par la banque. La banque a porté plainte au pénal	n.a.	0	0	Le dossier est en cours d'instruction
8	Orabank Mauritanie	Contentieux sur le paiement de frais dus à un prestataire de conseil et assistance	$ 300 000 (232millions de FCFA)			Le plaignant a été debouté en premiere instance a intejeté appel
9	Orabank Togo	Un ex-employé de FBT a assigné la banque devant le tribunal au motif d'un licenciement abusif	374,4	0	0	Le plaignant a ete debouté en premiere instance puis en cours d'appel. Le dossier se trouve devant la Cour Suprême (la date d'audience n'est pas encore fixée)
10	Orabank Togo	Un ex-employé a assigné la banque devant le tribunal au motif d'un licenciement abusif suite à un incident informatique survenu en juillet 2012	192,3		32,3	En avril 2016, le Tribunal du Travail a déclaré le licenciement abusif et condamné Orabank au paiement de 192,3 millions de FCFA. Orabank a interjeté appelet obtenu un sursis à execution (subordonné par la cour d'appel au paiement de la somme de 32,3 millions)
11	Orabank Togo	Une ex-employée a assigné la banque devant le tribunal au motif de discriminations qui l'auraient contrainte à demissioner en juillet 2014	105,8			Aucune décision n'est encore intervenue
12	Orabank Togo	Un ex-employé a assigné la banque devant le tribunal au motif de discriminations professionnelles qui l'auraient contraint à demissioner en février 2015	542,1			Aucune décision n'est encore intervenue
13	Orabank Togo	Un client a obtenu plusieurs concours de la BTD dont le recouvrement a été soldé par une dation (portant sur un immeuble) en paiement en faveur de la banque. Le client avait acquis par attribution judiciaire forcée sur sur tiers dont la succession conteste l'attribution judiciaire et se retourne contre la banque	3 806		0	Le Tribunal de première instance, en avril 2017, a condamné la banque a payé la somme de 3 806 millions de FCFA. La banque a interjeté appel et obtenu un sursis à execution. La cour d'appel a, en juin 2017, annulé le jugement de premiere instance et condamné la partie plaignante à verser la somme de 1 000 millions à Orabank

#	Filiale	Recapitulatif	Montant reclamés par le demandeur (millions de FCFA)	Provisions constituées par Orabank (millions de FCFA)	Paiements effectués (millions de FCFA)	Procédures
						Togo
14	Orabank Togo	Le client reproche a tort a la banque de n'avoir pas exécuté le commandement de decaisser sur les avoirs d'une tierce société	302,6		0	A l'audience du 4 mai 2017, le Tribunal a débouté le client et l'a condamné à payer à Orabank Togo la somme de 3 millions de FCFA à titre de dommages-intérêts pour procédure abusive et vexatoire
15	Orabank Togo	Le client reproche à la banque d'avoir effectué un virement de ses comptes en faveur de la Direction Générale des Impôts alors l'ATD émis par la DGI concernait un tiers	125,2	0	0	En mai 2017, La banque a assigné l'Office Togolais des Recettes en intervention forcée pour confirmer l'instruction de décaissement ordonnée par l'ex-SGI En attente de la décision
16	Orabank Togo	La banque a émis une garantie au profit d'un tiers sur sollicitation de son client dans le cadre de l'éxecution d'un marché. Face à l'incapacité de son client a éxecuter ledit marché, le maitre d'ouvrage exige la libération des garanties de caution et de bonne execution	278,1	0	0	A la requete du client de la banque, le Tribunal a ordonné à la banque de bloquer la libération de sa garantie. Le maitre d'ouvrage a obtenu la retractation partielle de l'ordonance de blocage de paiement et ordonné le paiement de 126millions par la banque au maitre d'ouvrage. Le client a interjeté appel et la procédure suit son cours
17	Orabank Cote d'Ivoire	Le plaignant a assigné Orabank au paiement des causes d'une saisie pratiquée sur les comptes d'un tiers en février 2017	247,7	0	0	Le tribunal a vidé le plaignant de sa saisine dans l'affaire en déclarant que l'action mais mal fondée. Ainsi il a été débouté et condamné aux dépens. Le plaignant a fait appel et l'affaire suit son cours.
18	Orabank Mali	Le client conteste le montant reclamé par la banque et a assigné la banque devant le tribunal pour l'expertise de ses comptes	1 659,7	0	0	Le tribunal a ordonné l'expertise des comptes du client. Le Conseil de la banque a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'Appel. En en attente de la décision de la cour d'appel.
19	Orabank Mali	Le client conteste le montant de la créance reclamé par la banque et a assigné la banque devant le tribunal pour l'expertise de ses comptes	1 056,0	0	0	Le tribunal a ordonné l'expertise des comptes à son audience de mai 2016. Le Conseil de la banque a engagé des négociations avec le client pour un règlement à l'amiable.
20	Orabank Mali	Le client conteste le montant de la créance reclamé par la banque et a assigné la banque devant le tribunal pour l'expertise de ses comptes	733,8	0	0	Le tribunal a ordonné l'expertise des comptes à son audience de mai 2016. Le Conseil de la banque a engagé des négociations avec le

#	Filiale	Recapitulatif	Montant reclamés par le demandeur (millions de FCFA)	Provisions constituées par Orabank (millions de FCFA)	Paiements effectués (millions de FCFA)	Procédures
						client pour un règlement à l'amiable.
21	Orabank Mali	Le client conteste le montant de la créance reclamé par la banque et a assigné la banque devant le tribunal pour l'expertise de ses comptes	670,5	0	0	Le tribunal a ordonné en mai 2016 l'expertise des comptes du client. Le Conseil de la banque a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'Appel. En en attente de la décision de la cour d'appel.
22	Orabank Mali	Le client conteste le montant de la créance reclamé par la banque et a assigné la banque devant le tribunal pour l'expertise de ses comptes	462,3	0	0	Le tribunal a ordonné l'expertise des comptes à son audience de mai 2016. Le Conseil de la banque a engagé des négociations avec le client pour un règlement à l'amiable.
23	Orabank Mali	Le client conteste le montant de la créance reclamé par la banque et a assigné la banque devant le tribunal pour l'expertise de ses comptes	282,9	0	0	Le tribunal a ordonné en mai 2016 l'expertise des comptes du client. Le Conseil de la banque a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'Appel. En en attente de la décision de la cour d'appel.
24	Orabank Burkina Faso	Le client a assigné la banque en responsabilité civile et en paiement de dommages et intérêts en mai 2015 pour voir la banque condamnée à lui payer la somme de 828 millions de FCFA.	829,1	0	0	Le client a été débouté en première instance. Il a relevé appel contre la décision. Le dossier est à la mise en état à la Cour d'appel pour instruction.
25	Orabank Burkina Faso	Le client a assigné la banque en responsabilité et en reparation en juillet 2016 pour voir condamnée Orabank à payer la somme de 250 millions de FCFA à titre de dommages et intérêts et la somme de 37,5 millions de FCFA au titre des frais exposés et non compris dans les dépens	287,5	0	0	A l'audience de decembre 2016, le Tribunal a debouté le client de toutes ses demandes comme étant mal fondées et l'a condamné aux dépens. Il a relevé appel contre la décision en janvier 2017. Le dossier est en instruction à la Cour d'appel.
26	Orabank Gabon	Refus du rachat de créance du client sur l'Etat gabonais	6 100	6 100 (sur 4 ans)	0	Procédure pendante devant la cour d'appel qui n'a pas encore vidé son délibéré
27	Orabank Gabon	Rupture de caution avance pour démarrage de travaux	2 555			La banque reste en attente de la réouverture des débats suite à la requête déposée le 28 avril 2017
28	Orabank Gabon	Exécution des transactions ordonnées par la société pendant la période redressement judiciaire.	8 500			Le client réclame le paiement de 8 500 millions de FCFA en dépit du montant des opérations exécutées qui s'élève à 809,9 millions de FCFA L'affaire a fait l'objet de renvois à la demande du requérant en avril 2017.

#	Filiale	Recapitulatif	Montant reclamés par le demandeur (millions de FCFA)	Provisions constituées par Orabank (millions de FCFA)	Paiements effectués (millions de FCFA)	Procédures
						Par jugement rendu en septembre 2018, Orabank Gabon a été condamnée en première instance à payer la somme de 8 600 millions de FCFA. Orabank Gabon a cependant immédiatement introduit une déclaration d'appel et formé une requête en défense à exécution
29	Orabank Gabon	Le 17 juillet 2018, Orabank Gabon a reçu d'un client ayant des relations d'affaires manifestement suspectes, une assignation en paiement de dommages et intérêts à hauteur de 55 milliards de FCFA pour préjudices subis. Le motif invoqué est le refus d'Orabank Gabon de donner suite à certaines opérations suspectes demandées par le client.	55 000	0	0	Avant l'assignation introduite par le client, Orabank Gabon a, conformément à la politique de conformité du Groupe, déposé plainte auprès de la police judiciaire de Libreville le 16 mars 2018 contre ledit client pour tentative d'escroquerie et blanchiment d'argent. Le Groupe considère la demande introduite par ce client comme dénuée de tout fondement et comme une manœuvre de diversion visant à cacher des actes suspects et à nuire à l'image de la banque. Il est à noter que, le 18 septembre 2018, la police gabonaise a transmis les résultats de ses enquêtes au Procureur de la République de Libreville qui a placé le promoteur de cette entreprise sous mandat de dépôt et transmis le dossier au juge d'instruction pour complément d'enquête. Orabank Gabon attend la prochaine audience qui sera fixée par le tribunal sur l'assignation faite par le client pour demander la suspension des effets de l'assignation reçue. Cette suspension durera tant que la procédure pénale en cours le client n'aura pas atteint son terme. Orabank Gabon a constitué les éléments de preuve nécessaires pour soutenir la tentative

#	Filiale	Recapitulatif	Montant reclamés par le demandeur (millions de FCFA)	Provisions constituées par Orabank (millions de FCFA)	Paiements effectués (millions de FCFA)	Procédures
						d'escroquerie et blanchiment de capitaux et estime disposer d'arguments suffisants pour écarter la demande infondée dudit client. Le cas échéant, Orabank Gabon fera appel aux services d'Interpol pour conduire des enquêtes auprès des institutions étrangères ayant été en relation d'affaires avec le client. La relation a été rompue avec ce client.
30	Orabank Senegal	Exécution d'une garantie au profit d'un client dans le cadre d'un marché de realisation de travaux. La banque ayant reglé la somme de 135,2 millions de FCFA se retourne contre son client pour remboursement des sommes payées	135,2		135,2	Le tribunal a rendu la décision condamnant le client à payer à Orabank la somme de 135,2 millions de FCFA en principal représentant les sommes payées au tiers au titre de l'avance de démarrage et la caution de bonne exécution

A la date de la présente Note d'Information, sur la base de l'évaluation des risques faite par Oragroup et ses avocats, l'impact probable estimé de ces litiges et affaires contentieuses sur la valorisation d'Oragroup et la situation financière de l'Emetteur n'est pas significatif.

Oragroup et ses avocats font une appréciation régulière continuelle des litiges et affaires contentieuses, et la politique de provisionnement suivie par le Groupe adaptée en conséquence et fait l'objet d'une validation *in fine* par les commissaires aux comptes

Oragroup

CONTACTS

Oragroup
Delphine Ndiaye
Directrice de la Communication
Tél. : 00 (228) 22 23 05 87
Email : Delphine.ndiaye@orabank.net

35°Nord, Agence de communication et de relations presse
Philippe Perdrix
Tél. : +33 (0)1 81 80 37 31
Email : pp@35nord.com

Suivre les actualités Oragroup : **www.orabank.net/fr**

Arrangeur-Co-Chef de file
BICI BOURSE
GROUPE BNP PARIBAS

Co-Chef de file
Hudson